



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, March 30, 2009

Issue No. 3

First meeting on:

Issues relating to human rights and, inter alia,
the review the machinery of government dealing with
Canada's international and national
human rights obligations

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 30 mars 2009

Fascicule n° 3

Première réunion concernant :

L'évolution de diverses questions ayant traits
aux droits de la personne et l'examen, entre autres choses,
des mécanismes du gouvernement pour que le Canada
respecte ses obligations nationales et internationales en
matière de droits de la personne

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|------------------|------------|
| Brazeau | Munson |
| * Cowan | Nancy Ruth |
| (or Tardif) | Pépin |
| Goldstein | Poy |
| Jaffer | Stratton |
| * LeBreton, P.C. | |
| (or Comeau) | |

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Lovelace Nicholas (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Martin (*March 30, 2009*).

The Honourable Senator Lovelace Nicholas replaced the Honourable Senator Dallaire (*March 25, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|------------------|------------|
| Brazeau | Munson |
| * Cowan | Nancy Ruth |
| (ou Tardif) | Pépin |
| Goldstein | Poy |
| Jaffer | Stratton |
| * LeBreton, C.P. | |
| (ou Comeau) | |

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Lovelace Nicholas (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 30 mars 2009*).

L'honorable sénateur Lovelace Nicholas a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 25 mars 2009*).

ORDER OF REFERENCE

Extract of the *Journals of the Senate*, Wednesday, March 4, 2009:

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Comeau:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject since the beginning of the first session of the thirty-seventh Parliament be referred to the committee; and

That the Committee submit its final report to the Senate no later than March 31, 2010.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 4 mars 2009 :

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Comeau,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la trente-septième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 31 mars 2010.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 30, 2009
(4)

[*English*]

The Senate Committee on Human Rights met this day at 6:30 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Brazeau, Goldstein, Jaffer, Munson, Nancy Ruth, Pépin, Poy and Stratton (9).

In attendance: Julian Walker and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 4, 2009, the committee began its examination on issues relating to human rights and, inter alia, the review of the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

WITNESSES:

Department of Justice Canada:

John Sims, Deputy Minister.

Canadian Heritage:

Diane Fulford, Assistant Deputy Minister, Citizenship and Heritage;

Lyn Elliot Sherwood, Executive Director, Heritage.

Amnesty International Canada:

Alex Neve, Secretary General.

Rights and Democracy:

Rémy M. Beaugard, President;

France-Isabelle Langlois, Assistant Director, Programs.

Centre for Equality Rights in Accommodation:

Leilani Farha, Executive Director.

Mr. Sims and Ms. Fulford each made a presentation and, with Ms. Elliot Sherwood, answered questions.

At 8:17 p.m., the committee suspended.

At 8:23 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 30 mars 2009
(4)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 18 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Brazeau, Goldstein, Jaffer, Munson, Nancy Ruth, Pépin, Poy et Stratton (9).

Également présents : Julian Walker et Jennifer Bird, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 mars 2009, le comité entreprend son étude sur l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et l'examen, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

TÉMOINS :

Ministère de la Justice Canada :

John Sims, sous-ministre.

Patrimoine canadien :

Diane Fulford, sous-ministre adjointe, Citoyenneté et patrimoine;

Lyn Elliot Sherwood, directrice exécutive, Patrimoine.

Amnistie internationale Canada :

Alex Neve, secrétaire général.

Droits et Démocratie :

Rémy M. Beaugard, président;

France-Isabelle Langlois, directrice-adjointe, Programmes.

Centre pour les droits à l'égalité au logement :

Leilani Farha, directrice exécutive.

M. Sims et Madame Fulford font une déclaration et, avec l'aide de Mme Elliot Sherwood, répondent aux questions.

À 20 h 17, le comité suspend ses travaux.

À 20 h 23, le comité reprend ses travaux.

Mr. Beauregard, Mr. Neve, and Ms. Farha each made a presentation and, with Ms. Langlois, answered questions.

At 9:44 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

M. Beauregard, M. Neve et Mme Farha font une déclaration et, avec l'aide de Mme Langlois, répondent aux questions.

À 21 h 44, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 30, 2009

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 6:30 p.m. to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, the Standing Senate Committee on Human Rights is here this evening to study the order of reference for the review of the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. We are specifically looking at Canada's Universal Periodic Review of 2009, which just occurred. We filed a report in the late spring of 2008 with some of our preliminary assessments about the new United Nations Human Rights Council. We signalled that there are some issues we believe to be worrisome. We made recommendations both to the government and to the Human Rights Council to ensure that the council works appropriately to further the rights of citizens throughout the world.

Canada came up for review quickly and earlier than we had been told originally. We have before us today John Sims, Deputy Minister, Department of Justice Canada. Mr. Sims related to me that he had not been the key person involved with the Human Rights Council and its issues, but that he had been asked to represent Canada and to coordinate. I assured him that we would not ask him all of the questions on human rights. If there are questions that we put that he cannot answer, perhaps they can be answered at a later date or by one of the other presenters here this evening.

I also have Diane Fulford, Assistant Deputy Minister, Citizenship and Heritage, Department of Canadian Heritage, here to assist you, Mr. Sims; and Ms. Lyn Elliot Sherwood, Executive Director, Heritage Group, Department of Canadian Heritage. Welcome.

I know you have an opening statement and then the senators will have questions for you related to the Universal Periodic Review and, perhaps, to the entire context of the Human Rights Council. Feel free to respond to those questions that you feel you came prepared to answer. If there are others to which you are unable to respond, we can seek further clarification at a later date.

Welcome to the committee, Mr. Sims. Please begin.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 30 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit ce jour à 18 h 30 pour surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et pour examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit ce soir conformément à son ordre de renvoi concernant l'examen des mécanismes du gouvernement destinés à assurer le respect de nos obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. Nous nous penchons en particulier sur l'Examen périodique universel du Canada pour 2009 qui vient de se terminer. À la fin du printemps de 2008, nous avons produit un rapport sur notre évaluation préliminaire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et avons alors signalé certaines choses qui nous semblaient préoccupantes. Nous avons également adressé au gouvernement et au Conseil des droits de l'homme des recommandations destinées à garantir que le Conseil agirait de manière appropriée pour protéger les droits humains dans le monde entier.

L'examen périodique du Canada a été effectué plus tôt qu'on nous l'avait dit. Nous accueillons aujourd'hui John Sims, sous-ministre de la Justice Canada. M. Sims m'a dit qu'il n'avait pas été le principal interlocuteur du Conseil des droits de l'homme mais qu'on lui avait demandé de représenter le Canada et de coordonner la présentation. Je l'ai assuré qu'il ne serait pas interrogé sur les questions de fond touchant les droits humains. S'il estime ne pas pouvoir répondre à certaines de nos questions, nous pourrions peut-être obtenir les réponses plus tard ou les poser aux autres témoins que nous accueillerons ce soir.

Nous accueillons aussi, de Patrimoine canadien, Diane Fulford, sous-ministre adjointe, Citoyenneté et patrimoine, ministère du Patrimoine canadien, qui pourra vous aider, M. Sims, ainsi que Mme Lyn Elliot Sherwood, directrice exécutive, Groupe du patrimoine, ministère du Patrimoine canadien. Bienvenue à tous et toutes.

Je sais que vous avez une déclaration liminaire, après quoi les sénateurs vous interrogeront sur l'Examen périodique universel et, peut-être aussi, sur le contexte général du Conseil des droits de l'homme. Vous êtes tout à fait libre de ne répondre qu'aux questions pour lesquelles vous vous êtes préparé. S'il y en a auxquelles vous ne pouvez pas répondre, nous pourrions chercher les réponses plus tard.

Bienvenue devant le comité, monsieur Sims. Vous avez la parole.

John Sims, Deputy Minister, Department of Justice Canada: Honourable senators, I am pleased to have the opportunity tonight to speak to you about Canada's appearance before the United Nations Human Rights Council's Working Group on the Universal Periodic Review.

[*Translation*]

First, I would like to take this opportunity to thank the committee for its ongoing work and demonstrated commitment to human rights.

My introductory remarks will focus on Canada's presentation in Geneva on February 3 of this year. My colleague Diane Fulford, Assistant Deputy Minister, Canadian Heritage, will address the process now under way to follow up on that presentation and to respond to the recommendations received.

[*English*]

Canada was a leading proponent of Universal Periodic Review and the idea that all UN member states' human rights records should be reviewed on regular basis in a fair and impartial manner. As you know, UPR is a new mechanism. It is still in its first four-year cycle. Its effectiveness as a mechanism to improve human rights on the ground in countries will need to be assessed as the process evolves over time.

I had the honour to represent Canada as the head of the Canadian delegation for our first Universal Periodic Review. In my remarks this evening, I will share some of my personal impressions.

It was decided early in the preparations for this first UPR experience to take an open and constructive approach to the examination of both Canada's strengths in respect to human rights and also the challenges faced. We acknowledged that no country, including Canada, has a perfect human rights record. It is important that every country should open its record to scrutiny, both domestically and internationally.

In preparing for Canada's appearance, I was struck by the breadth and complexity of the issues. The issues touched upon the whole spectrum of human rights — economic, social, cultural, civil and political. Many of the issues require multi-faceted responses from a variety of departments at the federal, provincial and territorial levels as well as by civil society.

Canadian Heritage organized engagement sessions with civil society prior to Canada's review. In addition to a session held in the national capital, sessions were held in five regions. This included a session organized by the Government of Quebec in their province. Aboriginal groups were also included in these meetings.

I am aware that several civil society groups were not satisfied with these sessions given their nature and late timing as a result of two elections. The Canadian delegation also met with

John Sims, sous-ministre, ministère de la Justice Canada : Honorables sénateurs, je suis heureux d'avoir la possibilité de vous parler de la comparution du Canada devant le Groupe de travail de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

[*Français*]

Premièrement, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le comité pour son travail continu et son intérêt marqué pour les droits de la personne.

Mes observations préliminaires porteront principalement sur la présentation que le Canada a faite à Genève, le 3 février dernier. Ma collègue, Mme Diane Fulford, sous-ministre adjointe de Patrimoine canadien, parlera du processus en cours visant à effectuer un suivi sur cette présentation et à répondre aux recommandations que le Canada a reçues.

[*Traduction*]

Le Canada a été l'un des principaux défenseurs de l'Examen périodique universel et de l'idée d'examiner périodiquement, de façon juste et impartiale, le bilan de tous les pays membres de l'ONU en matière de droits de la personne. Comme vous le savez, l'EPU est un nouveau mécanisme qui en est encore à son premier cycle de quatre ans et dont l'efficacité en matière d'évaluation de la situation des droits de la personne dans les pays devra être évaluée au fur et à mesure de son évolution.

J'ai eu l'honneur de représenter le Canada comme chef de la délégation canadienne lors de notre premier examen périodique et je vous ferai part ce soir de certaines de mes impressions personnelles.

Durant la préparation de ce premier EPU, il avait été convenu d'adopter une approche ouverte et constructive à l'égard des succès du Canada dans ce domaine ainsi que des problèmes auxquels il est encore confronté. Nous savions qu'aucun pays, dont le Canada, ne peut faire état d'un bilan absolument parfait dans ce domaine et qu'il est important que chacun accepte de soumettre son bilan à un examen national et international.

En préparant notre comparution, j'ai été frappé par l'ampleur et la complexité des questions touchant l'ensemble du domaine des droits de la personne : questions d'ordre économique, social, culturel, civil et politique. De fait, bon nombre de ces questions appellent des réponses multidimensionnelles de la part de nombreux ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que de la société civile.

Avant de participer à l'examen périodique, Patrimoine canadien avait organisé des sessions de réflexion avec la société civile. Outre la session qui s'est tenue à Ottawa, des sessions se sont tenues dans cinq régions, notamment une organisée par le gouvernement du Québec dans cette province. Il a eu aussi dans ce contexte des sessions avec des groupes autochtones.

Je sais que plusieurs groupes de la société civile ont exprimé leur insatisfaction à l'égard de ces sessions en raison de leur nature et de leur tenue tardive à cause de deux élections. La délégation

representatives of civil society groups in Geneva. Many organizations filed submissions with the Human Rights Council prior to Canada's review.

The government is committed to holding further engagement sessions with civil society and Aboriginal groups as part of the follow-up to UPR. My colleague from Canadian Heritage can provide you with further information on the issue of civil society engagement.

[Translation]

I was part of a strong Canadian delegation made up of officials from various federal departments — such as Indian and Northern Affairs Canada, Citizenship and Immigration Canada, Foreign Affairs and International Trade Canada, Justice Canada, Human Resources and Social Development Canada, and Canadian Heritage — as well as officials representing the provinces of Quebec and Saskatchewan.

As several of the issues pertain to matters under provincial jurisdiction, provincial representation on the delegation was important. We received very effective support from our Ambassador at the UN in Geneva and from his team, which ensured that the delegation was fully briefed on the Council's procedures and dynamics.

[English]

A number of key documents, which are available on the UN website, were made available for the review. These included Canada's national report — a compilation of the information contained in the reports of treaty bodies and special procedures in other relevant UN documents; and a summary of information contained in the reports submitted to the UN by 50 stakeholders.

On the morning of February 3, three hours of the time of the working group on UPR was devoted to examining Canada's human rights record. The timing is strictly controlled. States under review are allotted one of the three hours available to give both an initial presentation and to respond to questions raised during the course of the interactive session.

There was great interest in Canada's review by other states. Sixty-nine states sought to speak during the interactive dialogue. There was only time for 45 states to comment and offer recommendations to Canada.

Many of the issues raised by other countries were anticipated and pertain to challenges acknowledged in our opening statement and during our responses to questions. After the review, a number of states commended Canada's presentation for its candour and thoroughness. Not all states have taken this approach to UPR and some are manipulating the procedures in an attempt to avoid any real scrutiny. However, I think it is important that Canada

canadienne a également rencontré des représentants de la société civile à Genève. En outre, maintes organisations ont adressé des mémoires au Conseil des droits de l'homme avant l'examen du Canada.

Le gouvernement s'est engagé à tenir d'autres sessions de réflexion avec des représentants de la société civile et avec des groupes autochtones à titre de suivi de l'EPU. Ma collègue de Patrimoine canadien pourra vous donner d'autres informations sur l'engagement de la société civile dans ce domaine.

[Français]

Je faisais partie d'une forte délégation canadienne, composée de fonctionnaires de divers ministères fédéraux, dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Justice, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et Patrimoine canadien, ainsi que de fonctionnaires représentant les provinces du Québec et de la Saskatchewan.

Étant donné que plusieurs questions touchaient des domaines de compétence provinciale, il était important que les gouvernements provinciaux soient représentés. Nous avons été bien appuyés par l'ambassadeur de l'ONU à Genève et son équipe sur place, qui ont fait le nécessaire pour que la délégation soit pleinement au courant des processus et de la dynamique du conseil.

[Traduction]

Bon nombre de documents importants ont été préparés pour l'examen et on peut les consulter sur le site Web de l'ONU. Il s'agit notamment du rapport national du Canada — une compilation des informations contenues dans les rapports des organismes de surveillance des traités et des procédures spéciales, ainsi que d'autres documents pertinents de l'ONU — et d'un résumé des informations contenues dans les rapports présentés à l'ONU par 50 parties prenantes.

Le matin du 3 février, trois heures étaient prévues pour l'examen du bilan du Canada par le Groupe de travail de l'EPU. L'horaire est très rigoureux. Durant cette période, le pays examiné est appelé à présenter son bilan et à répondre aux questions.

Le bilan du Canada a suscité beaucoup d'intérêt de la part des autres pays. De fait, 69 États avaient souhaité participer au dialogue mais 45 seulement ont pu formuler des commentaires et adresser des recommandations au Canada durant la période prévue.

Nous avons prévu bon nombre des questions posées par les autres pays, concernant certains des problèmes évoqués durant la présentation de notre bilan et dans nos réponses aux questions. Après l'examen, un certain nombre de pays ont félicité le Canada pour la franchise et la rigueur de sa présentation. Il convient de dire que tous les États n'abordent pas l'EPU dans le même esprit, certains manipulant les procédures afin d'éviter un examen

took the process and follow-up seriously. Indeed, I am of the view that Canada's approach served as a model or best practice for other states who will be coming up for review.

Sixty-eight recommendations are contained in the draft report of Canada's UPR. These recommendations touched upon a number of themes, including: Aboriginal issues; ratification of international treaties and enhancing transparency respecting Canada's responses to UN recommendations; reducing socio-economic disparities of Aboriginal Canadians and other vulnerable groups; poverty and homelessness; violence against women; and racism and discrimination.

The report, including the recommendations, has been broadly distributed across the federal government, the provinces and territories, and a large number of officials are reviewing the recommendations. I can say that Canada's UPR review has again highlighted the importance of working horizontally across government, with the provinces, territories and civil society in responding to the human rights challenges Canada faces.

[*Translation*]

Now, I suggest that my colleague from Canadian Heritage, Diane Fulford, speak to you in more detail about the follow-up process, including civil society and aboriginal engagement.

Diane Fulford, Assistant Deputy Minister, Citizenship and Heritage, Canadian Heritage: Madam Chair, I am pleased to be here today to give you an overview of the process that is in place to follow-up on Canada's UPR appearance.

Now that our appearance has occurred, we turn towards our next milestone: responding to the recommendations made by other states. Canada must provide its response prior to the session of the Human Rights Council starting at the beginning of June.

[*English*]

We have two key objectives in this process: First, to present a response that is both timely and considered; and, second, to set the stage for progress over the next four years. Meeting these objective means engaging the federal government, provincial and territorial governments, as well as civil society and Aboriginal organizations in a very short period of time.

This is a considerable undertaking. Canada received 68 recommendations that cover a wide range of issues, as the Deputy Minister of Justice indicated. These issues fall under the responsibility not only of several federal department but also that of provincial and territorial governments. Of course, they are also of great interest to civil society and Aboriginal organizations.

attentif de leur bilan. Il est donc important de souligner que le Canada prend le processus et le suivi très au sérieux. De fait, je crois que l'approche retenue par le Canada servira de modèle ou de pratique exemplaire à d'autres États qui feront l'objet d'un examen.

L'ébauche du rapport d'examen du Canada contient 68 recommandations portant sur de nombreux thèmes différents tels que les questions autochtones, la ratification des traités internationaux, la transparence des réponses du Canada aux recommandations de l'ONU, la réduction des disparités socioéconomiques des Autochtones canadiens et d'autres groupes vulnérables, la pauvreté, le sans-abrisme, la violence faite aux femmes, le racisme et la discrimination.

Le rapport et les recommandations ont été largement distribués au sein du gouvernement fédéral ainsi qu'aux provinces et aux territoires, et de nombreux fonctionnaires en ont entrepris l'analyse. Je peux dire que l'EPU du Canada a de nouveau mis en relief l'importance d'une collaboration horizontale au sein du gouvernement et avec les provinces, les territoires et la société civile dans le but de résoudre les problèmes que nous connaissons en matière de droits humains.

[*Français*]

Je propose maintenant, madame la présidente, que ma collègue du Patrimoine canadien, Mme Diane Fulford, vous parle plus en détail du processus de suivi, y compris de l'engagement des Autochtones et de la société civile.

Diane Fulford, sous-ministre adjointe, Citoyenneté et patrimoine, Patrimoine canadien : Madame la présidente, je suis ravie d'être ici aujourd'hui pour vous présenter un survol du processus en place pour assurer le suivi de la comparution du Canada en vue de l'EPU.

Maintenant que notre comparution est terminée, nous nous tournons vers notre prochain jalon, c'est-à-dire de répondre aux recommandations que les autres États ont formulées. Le Canada doit fournir sa réponse avant le début de la session du Conseil des droits de l'homme au début de juin.

[*Traduction*]

Nous avons deux objectifs clés dans ce processus : présenter une réponse à la fois opportune et réfléchie, et nous préparer à faire d'autres progrès au cours des quatre années suivantes. Si nous voulons atteindre ces objectifs, nous devons obtenir la contribution du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que de la société civile et des organisations autochtones dans un laps de temps très court.

Il s'agit là d'une entreprise considérable. Le Canada a reçu 68 recommandations touchant un large éventail de domaines, comme l'a dit le sous-ministre de la Justice. Or, ces domaines relèvent de la compétence non seulement de plusieurs ministères fédéraux mais aussi des gouvernements provinciaux et territoriaux, sans compter qu'ils revêtent un intérêt considérable pour la société civile et les organisations autochtones.

All of these players factor into our follow-up process. I would like to use the “map” that has been provided to you to explain the steps we are taking. We have introduced some new mechanisms with respect to UPR.

First, I would like to draw to your attention the time frame set out in the gray strip down the left-hand side of the page. As you can see, the time frame to meet our deadline of tabling Canada’s response before the Human Rights Council convenes on June 2 is very tight.

Next, I would like to draw your attention to the 11 blue boxes at the top of the page. We have clustered the recommendations from the Council according to themes, with one cluster in each box. Each cluster has been attributed to a lead department that, in turn, is working with colleagues from other relevant federal departments in considering the recommendations and providing input into the official response.

[Translation]

Of course, each cluster involves not only the recommendations but also the ongoing work of these departments in developing legislation, policies and programs in consultation with their stakeholders. In the UPR process, we are seeking to complement this ongoing work.

Officials are currently analyzing the recommendations in order to develop an appropriate response. These individual working groups are feeding back to the interdepartmental committee that is identified in the top black box immediately below the blue boxes. This interdepartmental committee was created specifically for the UPR process. It was established during the preparations of Canada’s national report and met throughout the lead-up to Canada’s appearance. It continues to meet on a regular basis and includes all of the relevant federal departments.

[English]

As you can see in the box below the interdepartmental committee, the three core departments — Canadian Heritage, Justice and Foreign Affairs — have the responsibility of integrating the information provided by other federal departments, civil society and Aboriginal organizations and provinces and territories.

I would now like to focus on the part of the process represented in the green boxes on the left. Canadian Heritage has a particular responsibility of ensuring that civil society and Aboriginal organizations are engaged in the process.

[Translation]

We know that some were disappointed with the timing or nature of our engagement prior to Canada’s appearance in February. They wanted to be consulted ahead of the drafting of Canada’s report. That is what we had originally planned but the realities of both the federal and Quebec elections during this

Tous les acteurs doivent être pris en compte dans le processus de suivi et j’aimerais utiliser le tableau qui vous a été remis pour expliquer les mesures que nous prenons. Nous avons mis sur pieds plusieurs nouveaux mécanismes au sujet de l’EPU.

Pour commencer, j’attire votre attention sur l’échéancier figurant dans la bande grise à gauche de la page. Comme vous pouvez le constater, nous avons très peu de temps pour préparer la réponse du Canada avant la prochaine réunion du Conseil des droits de l’homme, le 2 juin.

Ensuite, je vous invite à consulter les 11 cases bleues du haut de la page. Nous avons regroupé les recommandations du Conseil par thème, avec un thème par case. Chaque thème a été attribué à un ministère responsable qui devra collaborer avec les autres ministères fédéraux pour préparer la réponse officielle du Canada.

[Français]

Bien entendu, chaque groupe aborde non seulement les recommandations, mais aussi le travail continu de ces ministères en matière d’établissement de lois, de politiques et de programme en consultation avec leurs intervenants. Grâce au processus d’EPU, nous visons à effectuer ce travail continu.

Des fonctionnaires analysent actuellement les recommandations afin d’en formuler d’autres en vue d’élaborer une réponse appropriée. Ces groupes de travail individuel font rapport au comité interministériel qui apparaît à la case noire supérieure directement sous les cases bleues. Ce comité interministériel a été mis sur pied spécialement pour le processus d’EPU. Il a été créé pendant la préparation du rapport national du Canada et il s’est réuni durant la période précédant la comparution du Canada. Ce comité interministériel continue de se rencontrer régulièrement et il comprend tous les ministères fédéraux pertinents.

[Traduction]

Comme vous pouvez le voir à la case située en dessous du comité interministériel, les trois ministères clés — Patrimoine canadien, Justice et Affaires étrangères — sont chargés d’intégrer les informations recueillies auprès des autres ministères fédéraux, de la société civile, des organisations autochtones et des provinces et territoires.

Voyons maintenant la partie du processus représentée par les cases vertes, à gauche. Patrimoine canadien détient la responsabilité particulière de veiller à ce que la société civile et les organisations autochtones participent activement au processus.

[Français]

Nous savons que plusieurs d’entre elles étaient déçues du moment choisi et de la nature de notre engagement avant la comparution du Canada en février. Elles auraient voulu être consultées en vue de la préparation du rapport du Canada. C’est ce que nous avons prévu initialement, mais en raison des réalités

period meant that sessions had to be postponed. We remained committed to having these sessions and proceeded with them in January.

Six sessions were held in total across Canada, one organized by the Government of Quebec. Despite the challenges we faced in getting these sessions organized, we were very pleased with the quality of the participation and the commitment of all organizations to the process. We heard the views and concerns of a wide cross-section of stakeholders. These views were shared across governments and are being taken into account as we consider the recommendations.

[English]

We will be seeking the views of civil society and Aboriginal organizations again to discuss the Human Rights Council's recommendations. In order to maximize the process and hear from the widest possible number of stakeholders, as a first step, we are conducting a Web-based consultation. The report has already been posted on the Canadian Heritage website and there is a dedicated email address to receive input. We will soon be enhancing this process by adding a series of questions to stimulate responses.

In addition, face-to-face sessions will be held in Ottawa on April 21 and 22. One session will be geared towards civil society, while the second will be for Aboriginal organizations. These sessions, as well as the Web-based consultations, will also focus on the recommendations and will mirror the thematic approach being used in government discussions.

I am sure an important question in our meetings with NGOs and Aboriginal organizations will be how Canada will address the recommendations concerning effective implementation and ongoing engagement. We look forward to hearing their views on this issue, not only to inform Canada's immediate response to the council, but also to begin to elaborate a plan for continued engagement.

Of course, government departments already consult with civil society and Aboriginal organizations on an ongoing basis on the specific issues that are covered by international human rights treaties. The goal would not be to duplicate these existing discussions but to address any additional need for a horizontal forum.

Next, I draw to your attention the red boxes on the right-hand side of the page and the essential participation of the provinces and territories. The Government of Canada is consulting with provinces and territories through the Continuing Committee of Officials on Human Rights, a long-standing FPT consultative mechanism that is chaired by Canadian Heritage. The committee plays a key role. Each of its members has the responsibility to obtain and integrate the views of all the ministries in that jurisdiction that are affected by the recommendations. Through

des élections fédérales et québécoises durant cette période, les séances ont dû être reportées. Nous sommes demeurés engagés à tenir ces séances, ce que nous avons fait en janvier.

En tout, six séances ont eu lieu d'un bout à l'autre du Canada, dont une organisée par le gouvernement du Québec. Malgré les défis auxquels nous avons fait face en organisant ces séances, nous avons été très satisfaits de la qualité de la participation et de l'engagement de toutes les organisations envers le processus. Nous avons pris connaissance des opinions et des préoccupations d'un vaste groupe représentatif d'intervenants. Ces opinions ont été partagées entre les gouvernements et sont prises en compte dans notre étude des recommandations.

[Traduction]

Nous solliciterons à nouveau l'opinion des représentants de la société civile et des organisations autochtones au sujet des recommandations du Conseil des droits de l'homme. Afin de tirer pleinement parti du processus et de recueillir l'opinion du plus large éventail possible de parties concernées, nous allons tenir une consultation par Internet, ce qui sera la première étape. Le rapport a déjà été publié sur le site web de Patrimoine canadien et nous avons créé une adresse Internet spéciale pour recueillir les commentaires. Nous améliorerons bientôt ce processus en ajoutant une série de questions destinées à stimuler l'obtention de réponses.

En outre, nous tiendrons deux sessions de consultation face-à-face les 21 et 22 avril à Ottawa. La première sera consacrée à la société civile et la deuxième, aux organisations autochtones. Ces sessions, conjuguées aux consultations par Internet, porteront essentiellement sur les recommandations et seront le reflet de l'approche thématique retenue pour les discussions gouvernementales.

Je suis sûr que l'une des questions importantes qui seront soulevées lors de nos réunions avec les ONG et les organisations autochtones portera sur la manière dont le Canada entend répondre aux recommandations pour les mettre en œuvre de manière efficace avec leur participation continue. Nous prendrons bonne note de leur opinion à ce sujet, non seulement pour formuler la réponse du Canada au Conseil mais aussi pour commencer à organiser la participation de ces diverses entités.

Évidemment, les ministères fédéraux consultent déjà régulièrement la société civile et les organisations autochtones sur les questions relatives aux traités internationaux touchant les droits humains. Notre objectif sera de ne pas reproduire ces discussions continues mais plutôt de répondre au besoin additionnel d'une tribune horizontale.

J'attire maintenant votre attention sur les cases rouges situées du côté droit de la page et concernant la participation essentielle des provinces et des territoires. Le gouvernement du Canada consulte déjà les provinces et territoires par l'entremise du Comité permanent des hauts fonctionnaires chargés des droits de la personne, mécanisme de consultation FPT qui existe depuis longtemps et que préside Patrimoine canadien. Ce comité joue un rôle essentiel. Chacun de ses membres a la responsabilité de recueillir et d'intégrer les vues de tous les ministères de son niveau

the committee — which holds a teleconference every month and meets face-to-face twice a year — the provinces and territories helped to shape Canada's report and are now helping to shape our response.

In addition to the meetings, there is ongoing email communication with the committee members.

[*Translation*]

The recommendations of the Council are broad-ranging. At all levels of government we are consulting with subject-matter experts and tapping into readily available resources. There are other existing FPT tables that are dealing with the substantive issues raised on an ongoing basis. Officials at these other tables are key contact points for our provincial and territorial colleagues on the Continuing Committee of Officials on Human Rights.

The information obtained through all these processes, within the federal government, through federal-provincial/territorial consultations and through our consultations with civil society and aboriginal organizations, will feed back into the core group of departments — Canadian Heritage, Justice and Foreign Affairs — that continue to work in close collaboration on the UPR follow-up and that will prepare Canada's response. The draft response will need to be approved by Cabinet.

[*English*]

We have a lot of work to do in the next couple of months. Officials at all levels are working very diligently to ensure that the work is completed within this time frame. However, I would also like to stress that, although our immediate focus is the development of Canada's response, it is not the end of the process. In fact, it is the beginning of the four-year cycle until Canada's next UPR report. The role of the response is to set the stage for the next four years.

At this point, we would be pleased to respond to any questions that you may have.

The Chair: I thank both of you. Before I turn to questions, I neglected to point out that two members could not make it here because of illness. Senator Dallaire has been away due to a medical condition, and I am pleased that Senator Munson has been able to step in and help us out. Senator Martin was taken to the hospital rather urgently today.

Senator Stratton: She is all right.

The Chair: She is all right, good. That occurred just before the committee meeting. I am pleased that Senator Stratton has come to replace her so that we have a full complement of senators here.

Thank you for the opening statements; they are very helpful. I want some facts put on the record. There were 68 recommendations made to which you will have to respond in

qui sont touchés par les recommandations. Par le truchement de ce comité, qui tient une téléconférence mensuelle et une rencontre semestrielle, les provinces et territoires ont participé à la préparation du rapport du Canada et contribueront maintenant à l'élaboration de notre réponse.

J'ajoute que les membres du comité communiquent également régulièrement par courriel.

[*Français*]

Les recommandations du conseil portent sur de nombreux secteurs. À tous les niveaux du gouvernement, nous consultons les experts en la matière et tirons parti des ressources facilement disponibles. Il existe d'autres tables FPT qui se penchent sur les questions de fond soulevées de façon continue. Les fonctionnaires à ces autres tables sont des personnes-ressources clés pour nos collègues provinciaux et territoriaux siégeant au Comité permanent des hauts fonctionnaires chargés des droits de la personne.

L'information obtenue grâce à tous ces mécanismes au sein du gouvernement fédéral, à l'aide des consultations fédérales-provinciales-territoriales et au moyen de nos consultations avec la société civile et les organisations autochtones, sera retransmise au groupe de ministères clés — Patrimoine canadien, les ministères de la Justice et des Affaires étrangères — qui continuent de travailler en étroite collaboration dans le cadre du suivi de l'EPU et qui prépareront la réponse du Canada. L'ébauche de la réponse devra être approuvée par le ministre.

[*Traduction*]

Nous aurons beaucoup de travail à faire dans les prochains mois. Des fonctionnaires de tous les paliers de gouvernement œuvrent avec diligence pour respecter le calendrier établi mais je tiens aussi à souligner que préparer la réponse du Canada, qui est notre priorité immédiate, ne marquera pas la fin du processus. En fait, ce sera le début du cycle quadriennal menant au prochain rapport d'EPU du Canada. Autrement dit, la réponse que nous préparons marquera le lancement du travail des quatre années à venir.

Cela met fin à mon exposé et je répondrai avec plaisir à vos questions.

La présidente : Je vous remercie tous les deux. Avant de passer aux questions, j'ai négligé de préciser que deux de nos membres sont absents pour raison de maladie. Le sénateur Dallaire est en congé de maladie, et je remercie le sénateur Munson d'être venu nous aider. En outre, le sénateur Martin a été emmenée d'urgence à l'hôpital aujourd'hui.

Le sénateur Stratton : Elle se porte bien.

La présidente : Tant mieux. C'est arrivé juste avant le début de la réunion. Je suis heureuse que le sénateur Stratton ait pu prendre sa place, ce qui nous permet d'avoir un effectif complet.

Je vous remercie de vos exposés liminaires, qui nous sont très utiles. Je voudrais d'abord confirmer certains faits. Si j'ai bien compris, il y a 68 recommandations auxquelles vous devez

June. Did you feel that they were fair appraisals of Canada's position or will there be some correction of the record, restating Canada's position?

Mr. Sims: There is a range of views expressed in a body such as the Human Rights Council. A great deal of what we heard was very fair. "Fair" does not mean we necessarily agree with every word that was said, but a great deal of what one hears from like-minded states is something one takes very seriously. These states hold up a mirror; they are countries we respect. When they make these considered views known to us, we listen carefully. There is a great deal in the 68 recommendations to which Canada will be paying close attention.

The Chair: I do not know if you feel comfortable with this — and I am certainly not asking you to name countries — but do you feel some countries came with a political agenda rather than with an open mind?

Mr. Sims: In some instances, one can detect that some countries had a better understanding of Canada's situation than others. It is clear that civil society, for example, had tabled reports to the UN before we arrived as a delegation. Many of the countries are astute observers of Canada. Others, it is pretty clear, do not understand our federal system, for example, and so they assume certain things about us that are simply inaccurate. Some would not understand necessarily that we emphasize that we do not try to solve all of the problems with legislation. Sometimes we address most powerfully human rights issues through programs. If we do not have a legislative solution, they think we do not have a solution.

Sometimes I think some states simply do not understand our system as well as the others. Many of the states there are extremely well informed and see us clearly.

The Chair: There was one thing that troubled me even under the United Nations Human Rights Commission. Canada prepared its presentation under the old system, before it was a universal periodic review, but there would be assessments at other treaty bodies and the NGOs would input also, and it seemed that we were playing out the lobbying discussions, the differences, on the international stage and that often was misunderstood by other countries.

In the universal periodic review, you say that you put in your report but NGOs had already put their input in and after the report has been published the NGOs will also have their input.

Do you still believe that this process is the way we should go or should we be considering a different way of working with the nongovernmental civil society in Canada, rather than what seems to be more adversarial than supportive at points in this process?

répondre d'ici juin. Estimez-vous qu'elles reflètent une évaluation équitable du bilan du Canada? Sinon, avez-vous l'intention de publier un correctif officiel, réitérant la position du Canada?

M. Sims : Beaucoup d'opinions différentes sont exprimées dans un organisme tel que le Conseil des droits de l'homme. Beaucoup des remarques que nous avons entendues étaient très valables. Quand je dis « valables », je ne veux pas dire que nous les approuvons nécessairement mais plutôt que nous prenons très au sérieux les avis exprimés par les États partageant nos vues. Ces États, dont nous respectons l'opinion, jouent un peu le rôle de miroir à notre égard. Lorsqu'ils expriment ces avis mûrement réfléchis, nous les écoutons attentivement. Il y a dans les 68 recommandations beaucoup de choses auxquelles le Canada prêtera beaucoup d'attention.

La présidente : Je ne sais pas si vous pourrez répondre à la question suivante, et je ne vous demande pas de désigner des pays, mais avez-vous le sentiment que certains pays abordent le processus dans un but politique plutôt qu'avec un esprit ouvert?

M. Sims : Dans certains cas, on peut avoir le sentiment que certains pays comprennent mieux que d'autres la situation du Canada. Il est clair que la société civile, par exemple, avait adressé des rapports à l'ONU avant l'arrivée de notre délégation. Bon nombre de pays connaissent très bien le contexte canadien. D'autres, c'est assez clair, ne comprennent pas notre régime fédéral, par exemple, et supposent donc d'office que certaines de nos affirmations sont tout simplement fausses. Certains ne nous comprennent pas nécessairement quand nous disons ne pas tenter de résoudre tous les problèmes en adoptant des lois. Parfois, les mesures les plus efficaces que nous prenons en matière de droits humains sont mises en œuvre dans des programmes. Si nous ne proposons pas de solution législative, certains pays considèrent que nous n'avons pas de solution.

Je pense que certains pays ne comprennent tout simplement pas notre système aussi bien que d'autres qui sont extrêmement bien informés et qui perçoivent clairement notre réalité.

La présidente : Il y a une chose qui me troublait déjà avec la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Dans l'ancien système, avant le processus d'Examen périodique universel, le Canada présentait son bilan mais d'autres analyses étaient présentées à d'autres organismes de surveillance des traités, par exemple par des ONG, et on avait l'impression que nous faisons du lobbying sur la scène internationale, ce qui était souvent mal compris par les autres pays.

Vous dites que, dans le processus d'Examen périodique universel, vous présentez votre bilan mais que les ONG ont déjà envoyé leurs propres contributions et qu'elles ont également leur mot à dire une fois que le rapport est publié.

Pensez-vous que cette méthode est la bonne ou que nous devrions envisager de travailler différemment avec la société civile non gouvernementale du Canada afin d'éviter une relation qui semble être plus une relation d'antagonisme qu'une relation de collaboration?

Mr. Sims: It is early days to know how the UPR will play out. As we said in our remarks a few minutes ago, it is clear that some states are not yet embracing the approach that we tried to adopt and which is certainly desired by the proponents of UPR. On that side, it is hard to know whether the states that could perhaps best benefit from this kind of universal examination will benefit.

Those of us who are playing by the spirit and the process will benefit, I have absolutely no doubt. There are some elements that are adversarial, I suppose. I did not feel unfairly treated. There are questions that are hard to answer but I do not find that to be unfair. I think it is very healthy that we would have to look at ourselves in the mirror every so often and say, "What are we going to do about this?" I did not think it was unfair, but some questions are more on the mark than others.

I do not think anyone yet knows whether this process will be a success. So far, I am very hopeful. There are some encouraging signs. Other states who have already filed their final reports, which are very encouraging. Some states that might have been far more defensive have embraced it, honestly and transparently addressing difficult questions for them. There are some encouraging signs.

The Chair: Ms. Fulford, you have given us a chart, which is the first time we received this, and I presume this is the way you intend to proceed in the next four years.

Where do parliamentarians fit in on that chart? I fully appreciate that we have invited you, and it was not your request to be here. I know it is one entry into a parliamentary process, but it is one initiated by us and not by the government structure.

Ms. Fulford: Just to put it in context, this chart was prepared to get us from here to the end of May, and then the tabling of the report is anticipated for June. It will mirror some of the things we want to do over the longer term, but it was designed to get everyone focused because there is a lot of work to do between now and the end of June.

As for the role of parliamentarians, our primary responsibility has been to work with the executive branch of all levels of government in the preparation of our response.

As you can see, the state's entire response will have to be reviewed by ministers, so that process will be ongoing and will be reviewed by ministers. We do not anticipate that there will be sufficient time between that and the tabling to get input by parliamentarians, although it will certainly be tabled.

M. Sims : Il est encore trop tôt pour connaître les conséquences du processus d'EPU. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, il est clair que certains États n'endossent pas encore l'approche que nous avons essayé d'adopter et que préconisent certainement les partisans du processus. Il est donc difficile de savoir si les États qui pourraient probablement tirer le plus grand avantage de cette forme d'examen universel en bénéficieront réellement.

Ceux d'entre nous qui respectent l'esprit et la lettre du processus en bénéficieront, je n'en doute absolument pas. Certes, divers éléments pourraient faire penser que nous sommes des adversaires, je suppose, mais je n'ai pas le sentiment que nous ayons été traités de manière injuste. Il y a des questions auxquelles il est difficile de répondre mais je ne vois rien d'injuste à ce qu'on les pose. Au contraire, je pense qu'il est très sain pour nous de nous regarder une fois de temps en temps dans le miroir et de nous demander ce que nous allons faire pour corriger nos imperfections. Je ne pense pas que ce soit injuste, mais il est vrai que certaines questions sont plus pertinentes que d'autres.

Personne ne sait encore si ce processus connaîtra du succès, à mon avis. Pour le moment, je suis optimiste. Certains signes sont encourageants. D'autres États ont déjà présenté leur bilan, ce qui est encourageant. Certains États qui auraient pu être beaucoup plus sur la défensive ont accepté de jouer le jeu de manière honnête et transparente en répondant à des questions difficiles pour eux. Il y a donc des signes encourageants.

La présidente : Madame Fulford, vous nous avez remis un tableau — c'est la première fois que nous voyons cela — et je suppose que c'est de cette manière que vous avez l'intention de procéder dans les quatre années à venir.

Où se situent les parlementaires dans ce tableau? Je sais parfaitement que c'est nous qui vous avons invitée et que ce n'est pas vous qui avez demandé à être ici. Je sais que votre comparution constitue un volet du processus parlementaire et que c'est le comité qui en a pris l'initiative, pas l'appareil gouvernemental.

Mme Fulford : Pour replacer la chose dans son contexte, ce tableau a été préparé pour tracer le cheminement entre maintenant et la fin du mois de mai, ce qui débouchera sur le dépôt du rapport en juin. On y trouve l'indication de toutes les choses que nous souhaitons faire à plus longue échéance mais l'objectif primordial était d'amener chaque partie à se concentrer sur le travail considérable que nous avons à faire d'ici fin juin.

En ce qui concerne le rôle des parlementaires, notre première responsabilité a été de travailler avec la branche exécutive de tous les paliers de gouvernement pour préparer notre réponse.

Comme vous pouvez le constater, la réponse finale du Canada devra être revue par les ministres. De ce fait, nous ne pensons pas qu'il y aura suffisamment de temps entre cette étape et le dépôt du rapport pour pouvoir obtenir la contribution des parlementaires.

The Chair: Are you saying that the Canadian response for June will be tabled in Parliament, or do you mean tabled at the United Nations?

Ms. Fulford: It will be tabled at the United Nations.

The Chair: I wanted that clarified on the record.

Senator Jaffer: Thank you very much for your presentations. I am sure you read our report before you came here today. Our number one recommendation was for you to meet with civil society and to meet with us and tell us what your plans were. I am not faulting you because I know Parliament probably was not sitting. To move on from there, I respectfully suggest that you look at our recommendation number one in your work.

You do not have to give me a list now, but I would like to know who you met with and which civil society groups you met with before. I have had so many complaints from people that did not meet with you. That is the past.

When you say you are going to engage civil society, who are you going to engage, and what will the process going be? You set it out, but I am not clear.

Senator Nancy Ruth: How do you choose them?

Senator Jaffer: Yes, exactly.

Lyn Elliot Sherwood, Executive Director, Heritage, Canadian Heritage: We have worked with a steering committee of non-governmental organizations to identify organizations to be invited to the meetings.

In the preparatory stage for the report, we met with approximately 150 organizations in the various sessions across the country, and we will be happy to provide you with a list of those organizations.

In the follow-up sessions, the ones that are planned during April, we will work again to identify, for the face-to-face meetings, primarily national organizations, given that it is, at this point, only two and a half months since we had the previous face-to-face meeting.

We recognize that that is a limited number of people in a room at a given moment, which is one of the reasons we are choosing to use the web-based consultation as a means of hearing from a broader group of people. We are also, of course, reading the 50 submissions that were tabled with the UN council from stakeholders.

In terms of Aboriginal representative organizations, we are consulting colleagues in the Department of Indian and Northern Affairs to ensure that we have included all the appropriate organizations, but our focus in this narrow time frame from now to June is primarily the national organizations for the face-to-face meetings.

Senator Jaffer: I would appreciate receiving your list. When you send it, please include how long you met with them and where.

La présidente : Voulez-vous dire que la réponse du Canada en juin sera déposée devant le Parlement ou devant les Nations Unies?

Mme Fulford : Devant les Nations Unies.

La présidente : Je tenais à ce que ce soit clair.

Le sénateur Jaffer : Merci beaucoup de vos témoignages. Je suis sûre que vous avez lu notre rapport avant de venir ici. Dans notre première recommandation, nous vous invitons à rencontrer la société civile et à nous rencontrer pour nous exposer vos plans. Je ne vous adresse aucun reproche car je sais que le Parlement ne siègeait probablement pas au moment voulu. Toutefois, pour l'avenir, je vous suggère respectueusement de tenir compte de notre première recommandation.

J'aimerais savoir quels groupes de la société civile vous avez rencontrés. Je ne vous demande pas de me donner la liste maintenant mais j'ai reçu beaucoup de plaintes de gens qui n'avaient pas pu vous rencontrer.

Quand vous dites que vous allez faire participer la société civile, qui seront ses représentants et quel sera le processus? Vous l'avez indiqué mais je ne saisis pas encore très bien.

Le sénateur Nancy Ruth : Comment les choisissez-vous?

Le sénateur Jaffer : C'est ça, exactement.

Lyn Elliot Sherwood, directrice exécutive, Patrimoine canadien : Nous avons travaillé avec un comité consultatif d'organisations non gouvernementales pour identifier les organisations à inviter aux réunions.

À l'étape préparatoire du rapport, nous avons rencontré environ 150 organisations lors de sessions tenues dans tout le pays et nous vous en fournirons la liste avec plaisir.

Pour les sessions de suivi, celles qui sont prévues en avril, nous allons à nouveau travailler essentiellement avec des organisations nationales, pour les réunions face-à-face, étant donné qu'il y a seulement deux mois que se sont tenues les réunions précédentes.

Nous savons bien que cela limite dans une certaine mesure le nombre de participants à chaque session et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous menons aussi des consultations par Internet, de façon à élargir le nombre de participants. En outre, bien sûr, nous lisons les 50 mémoires qui ont été déposés devant le Conseil de l'ONU par des parties concernées.

En ce qui concerne les organisations autochtones représentatives, nous consultons nos collègues du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour nous assurer que toutes les organisations appropriées sont prises en compte mais, considérant le peu de temps qu'il nous reste jusqu'en juin, nous privilégions les organisations nationales pour les rencontres face-à-face.

Le sénateur Jaffer : Je serai heureuse de recevoir votre liste. Quand vous l'enverrez, veuillez y indiquer pendant combien de temps vous les avez rencontrées et où.

One concern I had when I was reading all the submissions was the treaty process. Through all the submissions — I read them all — I had the impression that the treaty process does not seem to be transparent and accountable, as Amnesty says well. I would appreciate your commenting on what we all need to do to make the treaty process more transparent.

Ms. Elliot Sherwood: I am not sure that any of us on this side is clear on the import of your question. Do you mean with the individual treaty bodies?

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Elliot Sherwood: How they could be more transparent?

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Elliot Sherwood: Do you mean transparent from the perspective of the stakeholders or from the perspective of the Senate committee?

Senator Jaffer: I mean transparent from the perspective of the stakeholders. From the submissions, I understand that people do not know where the treaty process is or what is happening. They feel that because you have put some things on the web, maybe there was a way to see what is happening. From what I understand from my reading, it is not transparent as to where the process is.

Ms. Elliot Sherwood: As part of responding to the recommendations of UPR but looking more broadly at the process of civil society engagement, we are looking at how we use the tools available to us, such as the web, to provide an easy place for people to have access to the schedule of treaty hearings and all of the other processes that are underway. The point of simply where to go to find information is a reasonable one.

Each of the treaty bodies, of course, is responsible directly for posting information about its own processes, and all of the treaty body reports are available through the treaty body web sites.

Senator Jaffer: I apologize; I am probably not making myself clear.

What I understand from the submissions is that stakeholders are not clear as to what Canada's position is. It is best if I give you an example and you walk me through it,

Let us use the migration treaty as an example. What is Canada's position? Where is Canada on that, and why are we not ratifying? Is it anywhere to be found? Where can I see that?

Ms. Elliot Sherwood: For treaties that are still under review by Canada, generally, there is not a public posting of information because the review process is within either the federal or the provincial and territorial governments in an analysis that has yet to go forward for approval by ministers. By and large, unless Canada has formally tabled its reservations about a treaty

L'une de mes préoccupations, quand je lisais tous les mémoires, concerne le processus des traités. Dans tous les mémoires — je les ai tous lus — j'ai eu l'impression que le processus des traités ne semble ni transparent ni redevable, comme le dit fort bien Amnesty. D'après vous, que faudrait-il faire pour le rendre plus transparent?

Mme Elliot Sherwood : Je ne suis pas sûre que mes collègues et moi-même saisissons bien le sens de votre question. Voulez-vous parler des organismes individuels de surveillance des traités?

Le sénateur Jaffer : Oui.

Mme Elliot Sherwood : Comment ils pourraient être plus transparents?

Le sénateur Jaffer : Oui.

Mme Elliot Sherwood : Voulez-vous parler de transparence du point de vue des parties concernées ou du point de vue du comité sénatorial?

Le sénateur Jaffer : Je parle de transparence du point de vue des parties concernées. D'après les mémoires, je crois comprendre que les gens ne savent pas où en est le processus des traités ni ce qui se passe. Ils ont le sentiment qu'ils devraient avoir des informations sur qui se passe grâce à ce que vous avez mis sur le Web. D'après ma lecture des mémoires, il n'y a pas de transparence sur le processus.

Mme Elliot Sherwood : Dans le cadre de notre réponse aux recommandations de l'EPU et, plus généralement, de notre examen du processus de participation de la société civile, nous examinons comment utiliser les outils dont nous disposons, comme le Web, pour donner aux gens un accès facile à l'horaire des audiences sur les traités et de tous les autres processus en cours. Le fait qu'on demande simplement comment trouver les informations est parfaitement compréhensible.

Évidemment, il appartient à chacun des organismes de surveillance des traités de publier des informations sur ses processus, et tous les rapports de ces organismes sont disponibles sur leurs sites Web respectifs.

Le sénateur Jaffer : Veuillez m'excuser, je ne suis probablement pas assez claire.

Si je comprends bien les mémoires, les parties concernées ne comprennent pas bien la position du Canada. La meilleure chose à faire serait que je vous donne un exemple et que vous me donniez vos explications.

Prenons le traité sur les migrations, par exemple. Quelle est la position du Canada? Pourquoi ne l'avons-nous pas ratifié? Peut-on en trouver le texte quelque part? Où puis-je le voir?

Mme Elliot Sherwood : En ce qui concerne les traités en cours d'examen par le Canada, nous n'affichons généralement pas d'informations publiques car le processus d'examen se situe au sein des gouvernements — fédéral, provinciaux ou territoriaux — dans une analyse qui n'a pas encore été envoyée aux ministres pour obtenir leur approbation. En règle générale, à moins que le

instrument, which it does in the treaty process, that may not be broadly publicized.

Senator Jaffer: Do you mean “may not” or “is not”?

Ms. Elliot Sherwood: I would say, generally, it is not unless it has been a formal statement of Canada’s position within a treaty body.

Senator Jaffer: Therefore, they are saying the submissions that have been put forward are not transparent because you do not know what Canada’s position is. Is that a correct statement?

Ms. Elliot Sherwood: Canada has not yet determined a final position. I think that is the case.

The Chair: In our *Promises to Keep* report, we talked about something similar to Australia, although that one is adapted to that country, where at any given moment you could find out where Canada was in the process. It is not just the content of the national government’s response to them. It is to know, for example, when the next review of the Convention on the Rights of the Child is and when will the submission dates be so that you can track, as one of our like-minded countries does. Perhaps at some point you would say the contents’ tabling will be in the future, but you have the process laid out so that citizens can find out. We urged at that time starting to use the new technology as a way of reaching more people and having them understand the obligations, responsibilities and rights that people have. I think that is what Senator Jaffer was getting at, as well as the content, of course.

Mr. Sims, you pointed out that the Universal Periodic Review now has this structure. Some of the other treaty bodies do not. It was hard for our committee to find out how, when, why, what, who could input when — none of it was clear. Part of that is that Canada has not definitively structured this so we can get access but also neither had the Human Rights Council, so that is an ongoing dilemma.

Mr. Sims: Yes, madam chair and Senator Jaffer, and there are recommendations in the interim report generally about how Canada deals with international instruments. I think part of the work that needs to go on now is to look at gaps, look at deficiencies, look at the suggestions of people who are observing how Canada manages its international instruments compared with other states that perhaps do it better. Then we can try to propose some solutions going forward that, as Ms. Fulford said a while ago, will not duplicate things we have in place. The problem is there are many pieces out there that are part of this situation, and we do not want to duplicate those while we try to plug something else. People will be looking at that, I think, as part of the response in June.

Canada n’ait officiellement déposé ses réserves au sujet d’un mécanisme de traité — ce qu’il fait dans le cadre du processus de traité — cela peut ne pas être publié.

Le sénateur Jaffer : Voulez-vous dire « peut ne pas être » ou « n’est pas »?

Mme Elliot Sherwood : En règle générale, ça ne l’est pas, à moins que le Canada ait adressé une position officielle à l’organisme de traité.

Le sénateur Jaffer : En conséquence, s’ils disent que les mémoires qui ont été déposés ne sont pas transparents, c’est parce que vous ne savez pas quelle est la position du Canada. Est-ce la bonne conclusion?

Mme Elliot Sherwood : Le Canada n’a pas encore pris de position finale. Je pense que c’est la situation.

La présidente : Dans notre rapport intitulé *Des promesses à tenir*, nous évoquons une situation similaire à celle de l’Australie, bien qu’elle soit adaptée à ce pays, où l’on peut savoir à n’importe quel moment où en est le Canada dans le processus. Il ne s’agit pas seulement de la teneur de la réponse du gouvernement national, il s’agit aussi de savoir, par exemple, quand se tiendra le prochain examen de la Convention relative aux droits de l’enfant et quelles seront les dates de dépôt des mémoires afin de faire le suivi, comme le fait un pays partageant notre optique. Vous direz peut-être que le dépôt du contenu se fera plus tard mais, au moins, le processus sera transparent et les citoyens sauront à quoi s’en tenir. Nous avons recommandé à l’époque qu’on commence à utiliser la nouvelle technologie pour être en contact avec plus de gens afin qu’ils comprennent les obligations, les responsabilités et les droits. Je crois que c’est ce que voulait dire le sénateur Jaffer, en plus du contenu, bien sûr.

Monsieur Sims, vous avez dit que l’Examen périodique universel a maintenant cette structure. Ce n’est pas le cas de certains des autres organismes de surveillance des traités. Notre comité a eu bien du mal à trouver comment, quand, pourquoi, quoi, qui pouvait participer — rien n’était clair. Le problème est que le Canada n’a pas établi de structure définitive qui nous permettrait d’avoir accès, ce qui est aussi le cas du Conseil des droits de l’homme, et c’est un dilemme constant.

M. Sims : Madame la présidente, sénateur Jaffer, vous avez raison et il y a dans le rapport intérimaire des recommandations sur la manière dont le Canada traite les instruments internationaux. Je pense que ce qu’il nous faut faire maintenant, c’est analyser les lacunes, examiner les déficiences et examiner les suggestions des personnes qui observent comment le Canada gère ces instruments internationaux par rapport à d’autres pays qui le font peut-être mieux. Ensuite, nous pourrions essayer de proposer des solutions qui, comme le disait Mme Fulford il y a un instant, ne feront pas double emploi avec ce qui existe déjà. Le problème est qu’il y a beaucoup d’éléments qui font partie de cette situation et que nous ne voulons pas refaire la même chose tout en essayant de corriger autre chose. On examinera cette question, je pense, dans le cadre de la réponse de juin.

Senator Jaffer: I would like one clarification. This chart is very useful and certainly will help us, but one thing that came up in a number of submissions was gender analysis. I would hope gender analysis would be everywhere. Sometimes when it is not put down, it gets forgotten. How will you deal with the issue of gender analysis, which committee is looking at it and is it the central body?

Ms. Elliot Sherwood: Every policy area looks through a range of analytical lenses. Status of Women has a particular responsibility of looking horizontally at the issue of gender analysis. That is not as full and detailed an answer to your question as you would like, but it is one we would note as we review the input we are receiving.

Senator Jaffer: I do not understand your language when you say "horizontal." You need to clarify that for me, and can you please tell us how you will look at gender analysis? If I could ask, I would like gender analysis to be everywhere, but tell us how you will do it.

Ms. Fulford: In these blue boxes where we have clustered the themes, things like gender analysis will very much play out in many of these areas, in fact, in probably all of them. Therefore, there will be a particular gender analysis lens applied when we are actually looking at these things.

We can ensure that actually happens because, as you see, everything must be coordinated through the interdepartmental committee which we chair as well as the Continuing Committee of Officials for Human Rights, which takes in the input that we would get from the territories and the provinces. That kind of gender analysis you brought up would not be done at only the federal level. To do it justice, you would need to have it mirrored well through the work that the provinces and territories are likewise doing. There will be a number of these types of lenses such as you have brought up that we will have to ensure are used.

Finally, one of the things we will be seeking, and this relates maybe to your prior question, is a lot of input from everyone on how to best establish this over the course of the next four years. Those are the kind of mechanisms that we will be paying very close attention to as the UPR process actually finds its way and evolves over that period of time.

That is why we talk about it being horizontal. The great beauty in UPR is that it does offer this very global view of all of the treaties and, of all the work that is being done across the country and at different levels of jurisdiction inside and outside of the treaties. Up to the UPR process, I do not think we had that kind of really global view. The challenge of UPR for us is that it does require and points out that we have an awful lot of work to do to coordinate among ourselves. We cannot silo these things in a way that we may have done in the past, and that you have to look at the inter-relationship of many of these areas. I think that is what UPR will offer us, and certainly the mechanisms we have put in place will plug that hole.

Le sénateur Jaffer : Puis-je vous demander un éclaircissement? Ce tableau nous sera certainement très utile mais il y a une chose qui est ressortie d'un certain nombre de mémoires et c'est l'analyse comparative selon les sexes. À mon avis, il devrait y avoir partout une analyse comparative selon les sexes. Toutefois, il arrive qu'on l'oublie. Comment traitez-vous la question de l'analyse comparative selon les sexes? Quel comité s'en occupe, ou est-ce l'organisme central?

Mme Elliot Sherwood : Chaque domaine de politique publique est analysé à travers plusieurs prismes. Condition féminine Canada a la responsabilité particulière d'examiner horizontalement la question de l'analyse comparative selon les sexes. Ce n'est pas une réponse aussi complète et détaillée que vous l'auriez souhaité mais c'est un élément dont nous tenons compte dans l'examen des contributions que nous recevons.

Le sénateur Jaffer : Je ne comprends pas votre jargon quand vous dites « horizontalement ». Vous allez devoir m'expliquer ça et, s'il vous plaît, nous dire comment vous faites l'analyse comparative selon les sexes. Pour ma part, j'aimerais que ce prisme soit utilisé partout mais dites-moi comment vous vous y prenez.

Mme Fulford : Dans les cases bleues où nous avons regroupé les thèmes, des choses comme l'analyse comparative selon les sexes apparaîtront pour beaucoup de ces thèmes et, en fait, probablement tous. Par conséquent, on appliquera le prisme de cette analyse quand on examinera les différentes situations.

Nous pouvons nous en assurer parce que, comme vous pouvez le voir, tout doit être coordonné par le comité interministériel que nous présidons ainsi que par le Comité permanent des hauts fonctionnaires chargés des droits de la personne, qui se penchera sur ce que nous recevrons des territoires et des provinces. Le genre d'analyse comparative selon les sexes dont vous parlez ne se fait pas seulement au palier fédéral. Pour que ce soit complet, il faut que ce travail se fasse également au niveau des provinces et des territoires. Il y aura d'ailleurs un certain nombre de prismes de même nature qui devront être utilisés et nous devrons y veiller.

Finalement, l'une des choses que nous allons rechercher, et c'est probablement relié à votre question précédente, c'est la contribution de tout le monde sur la meilleure manière d'établir cela au cours des quatre prochaines années. Ce sont là les mécanismes auxquels nous allons prêter beaucoup d'attention à mesure que le processus d'EPU trouve ses marques et évolue.

Voilà ce que nous voulons dire quand nous parlons d'analyse horizontale. La grande beauté de l'EPU, c'est qu'il offre cette vision très globale de tous les traités et de tout le travail qui se fait dans le pays du point de vue des différents paliers gouvernementaux à l'intérieur et l'extérieur des traités. Avant le processus d'EPU, nous n'avions pas cette vision vraiment globale des choses, je crois. Le défi que nous pose l'EPU est qu'il nous montre que nous avons énormément de travail à faire pour coordonner les choses entre nous. Nous ne pouvons pas cloisonner les activités comme cela s'est peut-être fait dans le passé, étant donné que le processus nous oblige à nous pencher sur les relations existant entre beaucoup de ces domaines. Je pense que c'est ce que nous offre l'EPU et les mécanismes que nous avons mis en place combleront certainement cette lacune.

Senator Jaffer: When you look at this, will you ask all those reporting to you for the gender analysis they have done so we have a way of seeing that, please?

I have a question on the continuing committee. In the submissions, I understood that they found that the continuing committee was a weak link, it was not as strong as it should be. I would appreciate hearing from you, Mr. Sims and Ms. Fulford, how you have strengthened this committee to be more effective.

Mr. Sims: This committee has been in place for some time. We think it works well on one level, in coordinating the responses of governments, which is one of its primary roles. It is not a body, to come back to the theme you raised a moment ago, in which outside stakeholders have an opportunity to make their views known.

To take us back to the previous answer, if we need a mechanism by which to appropriately engage civil society, it will not happen through the Continuing Committee of Officials on Human Rights as currently structured. It works well for the purpose for which it was designed. It may need to be re-examined in light of the various recommendations made on how to effectively implement our international obligations and to consult with civil society.

Senator Brazeau: Thank you all for being with us this evening. My question is specific to the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. I believe Canada has been subject to some criticism in terms of why Canada did not adopt the UN declaration in September of 2007.

In my previous role, I had the opportunity to be directly involved since 2002 in the negotiations that led to the actual declaration. I can say from experience that the spring of 2007 — a few months before the vote on the declaration — was the first time we, as Aboriginal leaders, heard the Government of Canada come out with its official position on the UN declaration. We were advised at that time that Canada would not support the UN declaration.

At no point prior to 2007, had we heard the position of the Government of Canada. We then had the opportunity to meet with former ministers Jim Prentice and Peter McKay, who were the ministers of INAC and Foreign Affairs at the time. They were quite forthright with the Government of Canada's position that because of many sections dealing with land, resources and conflict with the Constitution of Canada, the government would not be in a position to support the declaration.

I apologize for the long preamble. There is a lot of misinformation about why Canada has not adopted the declaration. For the benefit of this committee and for all Canadians, can you share with us the position of the Department of Justice on the UN declaration? Specifically, what advice the department provided to the Government of Canada leading to its decision with respect to the declaration in 2007?

Le sénateur Jaffer : Quand vous examinerez ces questions, pourrez-vous demander à ceux qui vous font rapport de vous communiquer l'analyse comparative selon les sexes qu'ils auront faite, afin que nous puissions la voir, s'il vous plaît?

Je veux maintenant poser une question sur le comité permanent. Si j'ai bien compris les mémoires, leurs auteurs estiment que le comité permanent est un maillon faible de la chaîne et qu'il n'est pas aussi fort qu'il devrait l'être. J'aimerais que vous me disiez, monsieur Sims et madame Fulford, comment vous avez renforcé ce comité pour qu'il soit plus efficace.

M. Sims : Ce comité existe depuis un certain temps. Nous pensons qu'il fonctionne bien à un niveau, celui de la coordination des réponses des gouvernements, ce qui est l'une de ses principales fonctions. Pour revenir au thème que vous avez abordé il y a un instant, ce n'est pas un organisme auquel les parties concernées de l'extérieur ont la possibilité de faire connaître leurs vues.

Pour revenir à la réponse précédente, si nous avons besoin d'un mécanisme pour assurer une participation adéquate de la société civile, ce ne sera pas le Comité permanent des hauts fonctionnaires chargés des droits de la personne tel qu'il est structuré actuellement. Il est efficace du point de vue de la fonction pour laquelle il a été conçu. Nous devons peut-être en revoir la structure à la lumière des diverses recommandations formulées sur la manière dont nous pourrions mettre en œuvre efficacement nos obligations internationales et consulter la société civile.

Le sénateur Brazeau : Je remercie tous les témoins de leur présence. Ma question portera spécifiquement sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je crois comprendre que le Canada a fait l'objet de certaines critiques parce qu'il ne l'a pas adoptée en septembre 2007.

Dans mes fonctions antérieures, j'ai eu l'occasion de participer directement, et ce, depuis 2002, aux négociations qui ont débouché sur cette déclaration. Je peux dire, d'après mon expérience personnelle, que c'est au printemps de 2007 — quelques mois avant le vote sur la déclaration — que nous, les chefs autochtones, avons entendu pour la première fois le gouvernement du Canada énoncer sa position officielle à ce sujet. À l'époque, on nous a dit que le Canada n'appuierait pas la déclaration de l'ONU.

Avant 2007, nous n'avions jamais eu connaissance de la position du gouvernement du Canada. Ensuite, nous avons eu l'occasion de rencontrer les ministres Jim Prentice et Peter McKay, qui dirigeaient alors respectivement AINC et Affaires étrangères. Ils nous ont exposé sans détours la position du gouvernement du Canada qui était qu'il ne pouvait pas appuyer la déclaration à cause de plusieurs de ses dispositions concernant les terres, les ressources et un conflit avec la Constitution du Canada.

Je m'excuse de ce long préambule. Beaucoup d'informations erronées ont été diffusées sur la raison pour laquelle le Canada n'a pas adopté la déclaration. Pour l'information du comité et de tous les Canadiens, pouvez-vous nous dire quelle est la position du ministère de la Justice à ce sujet? Plus précisément, quelle était la recommandation de ce ministère au gouvernement du Canada en ce qui concerne la position à prendre sur la déclaration en 2007?

Mr. Sims: I would prefer not to provide the legal advice offered by the Department of Justice to the government on this or other questions.

Today, at the end of March, we are mid-stream in this UPR process. We have the position of Canada on the UN Universal Declaration on the Rights of Indigenous People, which you have summarized. We have gone through the UPR exercise in Geneva. Various states made proposals on that topic and invited Canada to reconsider its position. My colleague described the extensive process the department is going through in reviewing these recommendations and giving advice to the government on how they should respond to the recommendations and interventions of all these states in Geneva.

By the beginning of June, we will know whether the government is reconsidering its position in light of the new information. There have been other changes around the world too, as you must know. This may have some affect on the government's thinking. That is the best answer I can give this evening.

Senator Brazeau: Without going into the specifics of the advice that the Department of Justice has provided the Government of Canada, can you answer whether the advice given to the Government of Canada has been consistent throughout the years?

Mr. Sims: I should not answer that question senator. It goes to the nature of the advice we are providing. To be fair to the process, we should see the government's response to the recommendations of several states in Geneva. That will be part of the decision making ministers must take within the next few weeks.

Senator Brazeau: I felt I must ask the question because, from experience, I can tell this committee that, prior to spring of 2007, I never heard the Government of Canada's position on the UN declaration. Therefore, it is important that be said to clear any of the misinformation that exists.

My second question is with respect to the engaging of civil society and Aboriginal organizations. Can you elaborate on what exactly you mean by "engagement"? Engagement sometimes is only inviting groups to the table and sharing what the position or draft position will be, perhaps allowing individuals to intervene in some cases. Will there be an opportunity for these groups, not to co-draft, but to have a role to play in the Government of Canada's response? Who will be invited in terms of the Aboriginal stakeholders?

Ms. Fulford: We acknowledge that the time is very short between now and when we have to table this. As we mentioned, we will have specific engagement process in Ottawa with Aboriginal organizations. We will be asking specific questions. We are interested to know how the Aboriginal organizations are reacting to the recommendations. That will be very important to get a sense of the priorities and how those particular recommendations resonate.

M. Sims : Je préfère ne pas dévoiler l'opinion juridique adressée par le ministère de la Justice au gouvernement sur cette question ou sur d'autres.

Aujourd'hui, fin mars, nous sommes en plein milieu du processus d'EPU. Nous connaissons la position du Canada sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que vous avez résumée. Nous avons participé à l'exercice d'EPU à Genève. Divers États ont formulé des propositions à ce sujet et ont invité le Canada à revoir sa position. Ma collègue a décrit le processus exhaustif que vient d'engager le ministère pour examiner les recommandations et adresser un avis au gouvernement sur la manière de répondre aux recommandations et interventions de tous ces États à Genève.

Début juin, nous saurons si le gouvernement revient sur sa position à la lumière des nouvelles informations. Il y a eu aussi d'autres changements dans le monde, comme vous le savez. Cela pourrait avoir une incidence sur la réflexion du gouvernement. C'est la meilleure réponse que je puisse vous donner ce soir.

Le sénateur Brazeau : Sans aller dans les détails de l'avis communiqué au gouvernement du Canada par le ministère de la Justice, pouvez-vous nous dire si cet avis a été uniforme au cours des années?

M. Sims : Je ne dois pas répondre à cette question, sénateur, car elle touche à la nature même des avis que nous fournissons. Le processus exige que nous attendions de voir comment le gouvernement répondra aux recommandations de plusieurs États à Genève. C'est l'une des décisions que les ministres auront à prendre dans les prochaines semaines.

Le sénateur Brazeau : Je tenais à poser la question car je peux dire au comité que je n'avais jamais entendu la position du gouvernement du Canada sur la déclaration de l'ONU avant le printemps de 2007. Par conséquent, il était important de le dire afin de corriger toute information erronée pouvant exister à ce sujet.

Ma deuxième question porte sur la participation de la société civile et des organisations autochtones. Pouvez-vous me dire ce que vous entendez exactement par le mot « participation » dans ce contexte? Dans certains cas, il s'agit seulement d'inviter les groupes à venir prendre connaissance d'une position ou d'une ébauche de position et, éventuellement, de leur donner l'occasion d'intervenir. Ces groupes auront-ils la possibilité non pas de co-rédiger la réponse du gouvernement du Canada mais de jouer un rôle dans sa rédaction? Quelles organisations autochtones seront invitées?

Mme Fulford : Il faut comprendre que nous aurons très peu de temps pour produire la réponse du gouvernement. Comme nous l'avons dit, nous aurons un processus de participation particulier à Ottawa avec les organisations autochtones. Nous leur poserons des questions précises. Nous voulons savoir comment elles réagissent aux recommandations, ce qui sera très important pour nous faire une idée des priorités et de la manière dont ces recommandations sont interprétées.

Another item will be important for us. Given that this process is new and that June is only the beginning of the process, not the end, we will be very interested to learn what mechanisms Aboriginal organizations feel need to be put in place over the course of the four years the UPR runs.

As you know, many of the 68 recommendations dealt specifically with the mechanisms and implementation of the UPR process over that four-year period. We need to recognize the limitations of any significant changes between now and the end of June. However, we will want to set the stage for the work that needs to be done over the course of the next four years.

We will be listening attentively to the feedback we get. Input will be duly considered in crafting the response. UPR guidelines specifically state the obligations of the state to have full engagement by civil society. Obviously, that will include Aboriginal organizations in this case.

I can assure you we are taking that very seriously. We know it is at the core of the UPR process if it is to succeed. You should consider this to be the beginning of the engagement process, not, in any sense, the end of it.

Senator Goldstein: Thank you for giving us an enlightened and enlightening presentation.

As you have suggested, holding Canada up to a mirror so we can better see ourselves is a useful process. I am very impressed by the manner in which you have organized our internal review of the recommendations and the manner in which you propose to put forward Canada's position in June.

Having said that, I have great difficulty overcoming the source of these recommendations. The Human Rights Council is, by most objective accounts, an irreparably failed organization. It is run by a group of reactionary, non-human rights enforcers. Indeed, they are human rights abusers. You have leadership such as Cuba, a great home of the free press; Iran, a wonderful home of gender equality; Saudi Arabia, such a great home of democracy; or Pakistan, so well organized and able to ensure that the military does not run the state; et cetera.

One of the states that leads the council condemned nine individuals to eight years in prison because they are homosexual only three weeks ago. Therefore, I have a great deal of difficulty accepting anything that comes from this organization. I have even more difficulty trying to understand by what right they propose — as they did during the UPR session, for instance — to ask us what steps we are taking to implement recommendations made by the Special Rapporteur on racism when it is universally known that the Special Rapporteur on racism is himself a rabid racist.

Il y aura une autre chose importante pour nous. Étant donné que ce processus est nouveau et que juin marquera seulement son début, et non pas son aboutissement, il sera important pour nous de savoir quels mécanismes les organisations autochtones jugent nécessaire de mettre sur pied durant les quatre années de l'EPU.

Comme vous le savez, bon nombre des 68 recommandations portent explicitement sur des mécanismes et sur la mise en œuvre du processus d'EPU sur la période de quatre ans. Il nous faudra comprendre les limitations de toute modification importante entre maintenant et fin juin. Toutefois, nous voudrions aussi jeter les bases du travail que nous aurons à effectuer au cours des quatre prochaines années.

Nous écouterons attentivement les réactions qui nous sont communiquées. Toutes les contributions seront sérieusement prises en compte pour préparer la réponse. En vertu des lignes directrices de l'EPU, les États ont l'obligation explicite d'assurer une participation pleine et entière de la société civile, ce qui, dans notre cas, comprend évidemment les organisations autochtones.

Je peux vous assurer que nous prenons cela très au sérieux. Nous savons que c'est un élément central de l'EPU si nous voulons qu'il ait du succès. Vous devez donc considérer que c'est le début du processus de participation et absolument pas son aboutissement.

Le sénateur Goldstein : Je vous remercie de votre témoignage éclairé et éclairant.

Comme vous l'avez dit, obliger le Canada à se regarder dans le miroir est utile. Je suis très impressionné par la manière dont vous avez organisé notre examen interne des recommandations et par la manière dont vous proposez d'élaborer la position du Canada en juin.

Cela dit, j'ai énormément de difficulté avec la source de ces recommandations. Le Conseil des droits de l'homme, selon les analyses les plus objectives, est une organisation irréparablement défailante. Il est dirigé par un groupe de bandits réactionnaires qui se moquent allègrement des droits humains. De fait, ce sont eux qui les transgressent le plus. Vous avez là des pays comme Cuba, canon mondial de la liberté de la presse, l'Iran, canon mondial de l'égalité des sexes, l'Arabie Saoudite, merveilleux canon de la démocratie, ou le Pakistan, pays si bien organisé pour s'assurer que les militaires n'y prennent pas le pouvoir, et j'en passe.

L'un des États dirigeant le Conseil vient de condamner neuf personnes à huit années de prison pour homosexualité il y a à peine trois semaines. Vous comprendrez que j'aie beaucoup de mal à accepter tout ce qui peut sortir d'une telle organisation. Et j'ai encore plus de mal à comprendre de quel droit ces pays se proposent, comme ils l'ont fait durant la session de l'EPU, de demander ce que nous entendons faire pour mettre en œuvre les recommandations du Rapporteur spécial sur le racisme quand on sait dans le monde entier que le Rapporteur spécial sur le racisme est lui-même un raciste enragé.

I have great difficulty understanding why they have the right to raise whether Canada was reconsidering its decision to withdraw from the Durban 2 conference. Admittedly, there were some changes to the draft resolution last week. Those changes, as you know, were significantly more cosmetic than substantive.

I am absolutely unable to understand how and why we should be responding to observations made by this group of human rights abusers. Can you help me to understand?

Mr. Sims: That is an important question. As I look through the draft report they tabled with us, I do not read the Human Rights Council as a single entity so much as I read through the report of the interactive dialogue, responses and interventions by serious states whose opinions we value: Switzerland, Austria, Italy, Norway, Australia, the United Kingdom, Mexico, the Netherlands, India, Finland, Belgium, France, Argentina and so on.

Not every recommendation made in Geneva will be of the same weight. When we respond, I am sure we will find an appropriate way to say which recommendations we are giving greater weight to. However, the countries which I, without any effort, was able to name held that mirror up to us. It seems to me these interventions are important and will be given appropriate weight.

Senator Goldstein: Let me name others you did not mention who held up this mirror: Cuba, Pakistan, Azerbaijan, Turkey, Iran, Egypt and Saudi Arabia.

I appreciate that Canada is not a paragon of human rights. We are trying to get better; it is a dialectic, to use Hegelian terms. We have to be better. As I said earlier, it is good to have a mirror in which to look at ourselves. It is not good, however, when that mirror is held by human rights abusers and we say nothing about it.

Mr. Sims: Senator, there are aspects of the UPR process about which I can respond. The chair of this committee began the evening by referring back to your report, which mentioned concerns that this committee has had.

There are issues but there is so much value in the report that we have we intend to take it seriously and respond to it. Canada, I am convinced, will benefit. When we total up all the pluses and minuses on the "ledger," there are a lot of pluses. However, it is not a perfect institution.

Senator Goldstein: That is a legitimate observation, Mr. Sims. I do not dispute that and I think the work you are doing is exemplary. However, it remains very difficult for me to overcome what I see the source to be.

Ms. Fulford: I would like to add one thing. Looking at the big picture here, one of the things the UPR process allows Canada to do is to make comments on those particular countries. It is quid

J'ai beaucoup de mal à comprendre de quel droit ils peuvent demander si le Canada a l'intention de revenir sur sa décision de se retirer de la conférence Durban 2. Je conviens que certaines modifications ont été apportées au projet de résolution la semaine dernière mais, comme vous le savez, elles sont largement plus superficielles que substantielles.

Je suis donc absolument incapable de comprendre comment et pourquoi nous devrions répondre aux observations de ce groupe de fossoyeurs des droits humains. Pouvez-vous m'aider à comprendre?

M. Sims : C'est une question importante. Quand je lis l'ébauche de rapport que le Conseil nous a adressée, je ne vois pas le Conseil des droits de l'homme comme une entité uniforme mais plutôt comme le rapport du dialogue interactif, des réponses et des interventions d'États sérieux dont l'opinion nous importe : Suisse, Autriche, Italie, Norvège, Australie, Royaume-Uni, Mexique, Pays-Bas, Inde, Finlande, Belgique, France, Argentine, et cetera.

Toutes les recommandations issues de Genève n'auront pas le même poids. Quand nous formulerons notre réponse, je suis sûr que nous trouverons le moyen de dire à quelles recommandations nous attachons le plus de valeur. Toutefois, les pays que je viens de nommer, sans le moindre effort, nous ont renvoyé cette image de nous. Il me semble que ces interventions sont importantes et que nous leur accorderons l'importance voulue.

Le sénateur Goldstein : Permettez-moi de nommer d'autres pays que vous n'avez pas mentionnés parmi ceux qui nous renvoient cette image : Cuba, Pakistan, Azerbaïdjan, Turquie, Iran, Égypte et Arabie Saoudite.

Je veux bien croire que le Canada n'est pas un parangon des droits humains mais nous essayons de nous améliorer. C'est une dialectique, pour employer un terme hégélien. Nous devons faire mieux. Comme je l'ai dit, il est bon d'avoir un miroir pour s'examiner. Par contre, il n'est pas bon que ce miroir soit tenu par des fossoyeurs des droits humains et que nous ne disions rien à ce sujet.

M. Sims : Sénateur, il y a des aspects du processus d'EPU auxquels je peux répondre. La présidente du comité a ouvert la soirée en faisant référence à votre rapport où vous exposiez certaines de vos préoccupations.

Il y a des problèmes mais il y a aussi tellement de valeur dans le rapport que nous avons l'intention de le prendre au sérieux et d'y répondre. Le Canada, j'en suis convaincu, en bénéficiera. Quand nous ferons l'addition des plus et des moins, il y aura beaucoup plus de plus que de moins. Cela dit, ce n'est pas une institution parfaite.

Le sénateur Goldstein : Votre remarque est légitime, monsieur Sims, je ne le conteste pas, et j'estime que le travail que vous faites est exemplaire. Toutefois, j'ai toujours bien du mal à passer au-delà de la source de ce rapport.

Mme Fulford : Permettez-moi d'ajouter une remarque. Si vous vous placez d'un point de vue global, l'une des choses que le processus d'EPU permet au Canada de faire, c'est

pro quo, right? These countries do get to hold the mirror up to us but our day is there, too, where we get to hold the mirror up to them.

I think the great hope of the Universal Periodic Review process is that sort of “collaboration” — and it will take some time, admittedly. That is the value of having that peer review, which is at the heart of the UPR process: We will be at the table, as well, to point out where these countries have definite short comings.

Senator Goldstein: However, those countries do not appear to pay much attention to us. Just as recently as last week, Canada found itself in a principled but uniquely-isolated minority of one with respect to three resolutions. Two were passed unanimously except for Canada. The third was passed with Canada and two other principled countries voting against it.

It is hard to see that, on the one hand, countries of the nature that I have described are free to criticize our record — it is fine that they do so and it is excellent you are reacting to it — while not responding at all to any principles that Canada seeks to enforce.

I am sorry; that was more political than you would want it to be and it is not really a question. I do not want to put you in a difficult position because I admire the job you are doing. You are doing excellent things for Canada.

The Chair: Senator Goldstein, in the old days, in the Human Rights Commission, we were always mindful that the governments at the United Nations represent the people but that the United Nations process — the Declaration — goes beyond that. Those countries have people who aspire to the same dignity and rights that we do. We can sometimes speak to them when we address human rights when we may not have the same point of view as their governments. I hope we pass your message on, that some of those who are criticizing should, in fact, look at themselves. We should also not forget there is a whole nation and that all nations are in flux. The question is how do we build upon the positives in those nations? You did an excellent job pointing that out in your other committee regarding the all-party genocide. I thought I would put it back on the table.

Senator Nancy Ruth: Thank you for being here. It is really great for us. I am glad you came.

I want to start by following up on Senator Jaffer’s question about the treatment of civil society groups. When you held the consultation in June last year, what were the outcomes? How did you use it, if at all? Did you simply receive it as information or did you take any ideas and develop them into your report? What happens to all these groups that come in and share what they think the world should be like?

d’adresser des remarques aux pays que vous avez mentionnés. C’est donnant-donnant, non? Ces pays tiennent le miroir qui nous renvoie notre image mais le jour viendra où c’est nous qui tiendrons le miroir leur renvoyant la leur.

Je pense qu’un des grands espoirs de l’Examen périodique universel est qu’il permettra cette sorte de « collaboration », mais ça prendra du temps, j’en conviens. Telle est cependant la valeur de cet examen par les pairs qui est au cœur du processus d’EPU : nous serons à la table pour pointer du doigt les pays qui sont à l’évidence déficients dans ce domaine.

Le sénateur Goldstein : Sauf que notre opinion leur importe peu. Pas plus tard que la semaine dernière, le Canada s’est retrouvé dans une minorité morale mais isolée au sujet de trois résolutions. Deux de ces résolutions ont été adoptées à l’unanimité sauf par le Canada et la troisième l’a été à l’unanimité sauf par le Canada et deux autres pays respectant leurs valeurs.

Il est donc pénible de voir que des pays comme ceux que j’ai nommés sont libres de critiquer notre bilan — c’est bien qu’ils le fassent et il est excellent que vous réagissiez — alors qu’ils ne tiennent aucun compte des valeurs que défend le Canada.

Je suis désolé, c’était une remarque plus politique que prévu et ce n’était pas vraiment une question. Je ne veux pas vous mettre sur la sellette car j’admire votre travail. Vous faites d’excellentes choses pour le Canada.

La présidente : Dans le passé, sénateur Goldstein, à l’époque de la Commission des droits de l’homme, nous tenions toujours compte du fait que les gouvernements des Nations Unies représentent des peuples et que le processus des Nations Unies — la Déclaration — va au-delà. Il y a dans ces pays des peuples qui aspirent à la même dignité et aux mêmes droits que nous. Nous pouvons parfois nous adresser à eux quand nous parlons des droits humains, même si nous n’avons pas nécessairement le même point de vue que leurs gouvernements. J’espère que nous leur transmettons votre message, c’est-à-dire que certains de ceux qui nous critiquent devraient également se regarder dans le miroir. Il ne faut pas oublier non plus que nous parlons à des nations et que toutes les nations évoluent. La question est de savoir comment tirer parti des éléments positifs de ces nations pour améliorer leur situation. Vous l’avez fait de manière excellente dans votre autre comité au sujet de la résolution de tous les partis sur le génocide. Je tenais à le dire ici.

Le sénateur Nancy Ruth : Merci de votre présence. Je suis vraiment très heureuse de vous voir ici.

Je veux d’abord revenir sur la question du sénateur Jaffer au sujet du traitement des groupes de la société civile. Quand vous avez tenu votre consultation, en juin dernier, quels ont été les résultats? Comment en avez-vous tenu compte? Avez-vous simplement pris note des informations obtenues ou avez-vous intégré certaines des idées à votre rapport? Que faites-vous une fois que tous ces groupes sont venus vous communiquer leur vision du monde?

Ms. Elliot Sherwood: For a point of clarification, the meetings with the civil society and Aboriginal organizations were actually in January. As Ms. Fulford said, we were in a position this year of being unable to hold these sessions when we had originally planned, which would have been prior to the submissions.

Senator Nancy Ruth: I do not really care about timing. I care about content.

Ms. Elliot Sherwood: I think it matters, however. Our intention had been to have these sessions prior to the submission of Canada's report, at which point they clearly would have informed the development of Canada's report to the Human Rights Council. We had to have that report in by December.

In January, we were left with the opportunity to hear the issues that were of most concern to people. It gave us an opportunity prior to the appearance of the recommendations at the beginning of February to understand issues and recognize them in places such as Canada's opening remarks, where we needed to provide a more nuanced statement about some of the things that had been in the report.

We have all of the notes of that which are being taken into account as we develop the response to the report. However, that information has all been fed back to all of the vertical tables that are represented in the blue boxes.

One of the challenges as we integrate the processes is acknowledging the great number of tables that already exist with civil society and with Aboriginal organizations around individual issues or groups of related issues versus the process that we need to be engaged in horizontally. One of the issues we want to examine in the meetings in April is what ongoing processes we should be setting up in relation to UPR as a cross-cutting subject and how they would complement the tables that already exist in individual federal or provincial and territorial departments.

Senator Nancy Ruth: That would be great.

To make myself clear, there were no consultations with civil society groups before you reported, not even an email. Did you not have a website or something going?

Ms. Elliot Sherwood: Prior to the report we were drawing on the vertical consultations with stakeholders that departments were doing. We were not able to do more during the election period.

Senator Nancy Ruth: It was with great interest that I read sections 80 to 85 of your report, which have to do with women and women's rights. It was with even greater interest, since I sit on the Standing Senate Committee on National Finance, that I saw you used the Finance Committee and Finance Canada as an example of where gender-based analysis (GBA) is done. Since I know how hard I struggle every budget year to find out was done out and what conclusions the reach, which they do not want to share, I found it amusing.

Mme Elliot Sherwood : Permettez-moi de préciser d'abord que les rencontres avec la société civile et les organisations autochtones se sont tenues en janvier. Comme l'a dit Mme Fulford, nous n'avons pas pu tenir ces rencontres comme nous l'avions prévu cette année, c'est-à-dire avant le dépôt des mémoires.

Le sénateur Nancy Ruth : Le moment m'importe peu, c'est le contenu qui m'intéresse.

Mme Elliot Sherwood : Mais je pense que le moment est important. Nous avons l'intention d'organiser ces sessions avant le dépôt du rapport du Canada, ce qui aurait à l'évidence permis d'en tenir compte dans la formulation du rapport adressé par le Canada au Conseil des droits de l'homme. Toutefois, il fallait que ce rapport soit déposé en décembre.

En janvier, nous ne pouvions que recueillir les préoccupations des participants. Cela nous a donné la possibilité, avant l'apparition des recommandations début février, de comprendre les diverses problématiques et de les évoquer à certains endroits, comme dans les remarques liminaires du Canada, lorsqu'il nous a semblé nécessaire de formuler des remarques plus nuancées sur certaines des choses qui figuraient dans le rapport.

Nous avons toutes les notes à ce sujet, qui seront prises en compte dans la formulation de notre réponse au rapport. Toutefois, toute cette information a été transmise à toutes les tables verticales représentées par les cases bleues.

L'une des difficultés que pose l'intégration des processus est qu'il existe déjà un grand nombre de tables avec la société civile et les organisations autochtones au sujet de thèmes particuliers ou de groupes de thèmes connexes alors que le processus auquel nous devons participer a un caractère horizontal. L'une des questions que nous voulons examiner lors des réunions d'avril portera sur les processus permanents qu'il conviendrait de mettre sur pied au sujet de l'EPU dans un contexte horizontal et sur la manière dont ils viendront compléter les tables qui existent déjà dans les divers ministères fédéraux, provinciaux ou territoriaux.

Le sénateur Nancy Ruth : Ce serait excellent.

Pour que ma question soit claire, il n'y a pas eu de consultation de la société civile avant le dépôt de votre rapport? Pas même un courriel? Vous n'aviez pas de site Web?

Mme Elliot Sherwood : Avant le rapport, nous avons tiré parti des consultations verticales menées par les ministères auprès des parties concernées. Nous n'avons pas pu faire plus pendant la période électorale.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les parties 80 à 85 de votre rapport concernant les droits des femmes. Je les ai lues avec d'autant plus d'intérêt que je fais partie du Comité sénatorial permanent des finances nationales et que je vous ai entendu mentionner le Comité des finances et Finances Canada comme exemples d'analyses comparatives selon les sexes, ou ACS. Comme je sais combien il est difficile de trouver, dans chaque budget annuel, ce qui a été fait et quelles conclusions ont été tirées, qu'ils ne veulent pas partager, j'ai trouvé ça amusant.

If GBA is so important, is the coordinator of the Status of Women part of this interdepartmental committee on your chart, even though she is part of Heritage Canada in this sheet?

Ms. Elliot Sherwood: I would have to get out the background list for all of the committees that Status of Women is part of. They are not leading one but they are part of a number and they are working with us as part of the interdepartmental committee as well as with the individual organizations. I want to verify with colleagues if I may.

Senator Nancy Ruth: Are you able to say whether the coordinator or her staff is able to look at other departments' GBA and say whether they are successful or whether there is improvement, or must we all wait for the Auditor General's report?

Ms. Elliot Sherwood: In this context the materials are available to the interdepartmental committee. I would not be in a position to comment on the broader issue of gender-based analysis in departments as they go through their daily business.

Senator Nancy Ruth: In your list of what Canada has done against violence against women, you have itemized a great many things that the government has done in the Justice Department in changes of laws and in other places. You talk about the Sisters in Spirit campaign and a whole variety of programs that you use as good examples of what this government has done on violence against women. There is nothing done about the perpetrators of violence — that is, the men. Is this an issue? If you do a gender-based analysis, there might be some department monies, policies and everything else directed to this factor. Is there some reason it does not? You cannot deal with violence against women unless you deal with the other side of the coin.

Mr. Sims: Let me try to answer your question. Clearly the level of violence against women in Canada is unacceptable. It is particularly unacceptable with respect to Aboriginal women. You point to a number of activities that are mentioned in various reports that we have underway. There is an enormous amount of work underway now in the federal, provincial and territorial tables that I attend. For example, federal, provincial and territorial ministers of justice meet on this subject regularly. In fact, when we were in Geneva, as I mentioned in my remarks, we had a Canadian delegation, not a federal delegation. The individual who responded to one of the points made by one of many states who commented about Canada's less-than-ideal record with respect to violence against women, was the Deputy Minister of Justice of Saskatchewan, because Saskatchewan is heavily engaged in this. There are studies in Alberta, British Columbia and Saskatchewan. I am sure you know better than I.

These are dreadful problems. There is an enormous amount of work going on and people are examining laws that would deal with the perpetrators. They are dealing with police practices,

Si l'analyse comparative selon les sexes est tellement importante, la coordonnatrice de Condition féminine Canada dans ce comité interministériel figure-t-elle sur votre tableau, bien qu'elle fasse partie de Patrimoine canadien sur cette feuille?

Mme Elliot Sherwood : Je devrais sortir la liste indiquant tous les comités dont Condition féminine fait partie. Cette organisation n'est pas le chef de file mais elle fait partie de plusieurs comités et collabore avec nous dans le cadre du comité interministériel, ainsi qu'avec des organisations individuelles. J'aimerais vérifier avec mes collègues, si vous me le permettez.

Le sénateur Nancy Ruth : Êtes-vous en mesure de dire si la coordonnatrice ou son personnel peut examiner les ACS des autres ministères pour voir s'ils connaissent du succès et si la situation s'améliore ou sommes-nous obligés d'attendre le rapport de la vérificatrice générale?

Mme Elliot Sherwood : Les documents pertinents sont à la disposition du comité interministériel. Je ne suis pas en mesure d'exprimer un avis sur la question générale de l'analyse comparative selon les sexes que font les ministères dans leurs activités régulières.

Le sénateur Nancy Ruth : Dans votre liste des mesures prises par le Canada au sujet de la violence faite aux femmes, vous mentionnez beaucoup de choses faites par le gouvernement avec le ministère de la Justice, comme des modifications législatives. Vous parlez de la campagne Sœurs d'esprit et de toute une série de programmes que vous présentez comme exemples de ce qu'a fait le gouvernement à ce sujet. Je n'y vois cependant rien au sujet des auteurs de cette violence : les hommes. N'est-ce pas un problème? Si vous effectuez une analyse comparative selon les sexes, il pourrait y avoir des fonds ministériels, des politiques ou autre chose pour ce facteur. Y a-t-il une raison pour qu'il n'y en ait pas? Vous ne pouvez pas régler le problème de la violence faite aux femmes si vous ne tenez pas compte du revers de cette médaille.

M. Sims : Je vais essayer de répondre à votre question. Il est clair que la violence faite aux femmes est inacceptable, et elle l'est particulièrement en ce qui concerne les femmes autochtones. Vous évoquez un certain nombre d'activités en cours, mentionnées dans divers rapports. On fait actuellement un travail considérable aux tables fédérales, provinciales et territoriales auxquelles je participe. Par exemple, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice se rencontrent régulièrement pour traiter de cette question. En fait, quand j'étais à Genève, comme je l'ai dit dans mes remarques, nous avions une délégation canadienne, pas une délégation fédérale. La personne qui a répondu à l'une des remarques formulées par l'un des nombreux États ayant affirmé que le bilan du Canada n'est pas idéal en ce qui concerne la violence faite aux femmes était la sous-ministre de la Justice de la Saskatchewan car cette province est particulièrement active sur ce dossier. Il y a des études en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, je suis sûr que vous le savez mieux que moi.

Nous parlons ici de problèmes terribles. Il se fait un travail considérable à ce sujet et on étudie actuellement des lois qui s'appliqueraient aux agresseurs. On se penche également sur les

because it is not just the laws, of course. Various practices must be improved and coordinated and best practices shared so that we can make a more effective response.

A great deal is going on. We do not seem to have good enough answers yet and everyone is acutely aware of that and is resolved to trying to do it better and sooner, but emphatically men are part of the examination.

The Chair: I understand Senator Pépin has a supplementary on that point and Senator Stratton also wishes to ask a question. You have generated activity.

Senator Nancy Ruth: I know some of what goes on in Ontario and I did read about Saskatchewan in your report. I want to see it in the schools, on *Hockey Night in Canada*. I want to see the Prime Minister talking with “Big Mouth” who says these things. I want those eight indicators and signs of what violence looks like.

Senator Stratton: Are you talking about Don Cherry?

Senator Nancy Ruth: Yes. I want to see something public. I do not just want ministerial meetings. I want it going down to the grassroots.

I live in the centre of Toronto, where we have high income, low income and everything in between. Of course, we have lots of shelters. I know what goes on in my little constituency. I have all these questions, but let us get to the supplementaries.

[Translation]

Senator Pépin: The Committee on the Elimination of Discrimination against Women has recommended that Canada pass specific legislation on violence against women. Do we have the legislative tools required to fight violence against aboriginal women? Should we pass legislation to fight domestic violence against women?

You said that there are all kinds of tools to fight violence, including a committee on violence against women and against aboriginal women. Looking at the issue, you stated that everybody does many things but there have been many such recommendations in the past.

Mr. Sims: Senator, that is part of the 11 boxes at the top of the document.

Senator Pépin: Yes, I see.

Mr. Sims: Recommendations have been made by other countries and states which have legislated on violence against women. It remains to be seen if passing such legislation would be desirable or if we already have enough tools in the Criminal code to deal with such assaults and other crimes against women.

méthodes de la police car, évidemment, ce n'est pas qu'une question de lois. Diverses pratiques doivent absolument être améliorées et coordonnées et on doit partager les pratiques exemplaires de façon à réagir de manière plus efficace.

Il se fait beaucoup de choses à ce sujet. Certes, nous ne semblons pas encore avoir de réponse suffisamment bonne, ce dont tout le monde est extrêmement conscient, et chacun est déterminé à agir mieux et plus tôt mais, j'insiste, les hommes sont inclus dans l'examen.

La présidente : Je crois comprendre que le sénateur Pépin souhaite poser une question supplémentaire à ce sujet, ainsi que le sénateur Stratton. Vous avez suscité des réactions.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai une certaine idée de ce qui se fait en Ontario et j'ai lu quelque chose sur la Saskatchewan dans votre rapport. Je veux que ce soit dans les écoles, que ce soit à *Hockey Night in Canada*. Je veux que le Premier ministre parle à « Grande gueule » qui dit ces choses-là. Je veux ces huit indicateurs et les signes disant à quoi ressemble cette violence.

Le sénateur Stratton : Vous parlez de Don Cherry?

Le sénateur Nancy Ruth : Oui. Je veux qu'on fasse quelque chose publiquement. Je ne veux pas simplement des rencontres ministérielles, je veux qu'on en parle dans les chaumières.

J'habite au centre de Toronto où nous avons des revenus élevés, des revenus modiques et tout ce qu'il y a entre les deux. Bien sûr, nous avons beaucoup de foyers d'accueil de femmes battues. Je sais ce qui se passe dans mon quartier. J'ai encore beaucoup de questions à poser mais passons maintenant aux questions supplémentaires.

[Français]

Le sénateur Pépin : Le Comité sur l'élimination de toute forme de discrimination a recommandé que l'on élabore une législation spécifique pour lutter contre la violence envers les femmes. Dispose-t-on des outils légaux pour mener cette lutte de façon efficace contre la violence envers les femmes autochtones? Devrait-on faire adopter une législation pour lutter contre la violence domestique faite aux femmes?

Vous dites qu'il existe toutes sortes d'outils pour lutter contre la violence, notamment un comité sur la violence envers les femmes et envers les Autochtones. En vous penchant sur la question, vous indiquez que tout le monde fait différentes choses. Mais on a fait de telles recommandations déjà.

M. Sims : Sénateur, cela fait partie des 11 cases qui apparaissent au haut du document.

Le sénateur Pépin : Oui, je vois.

M. Sims : Des recommandations ont été formulées, provenant d'autres pays et États où il existe des lois spécifiques pour lutter contre la violence envers les femmes. Il reste à savoir si l'adoption d'une telle loi serait souhaitable ou si l'on dispose déjà d'outils suffisants dans le Code criminel pour parer contre de telles voies de faits et autres crimes perpétrés contre les femmes.

Furthermore, on the recommendation of several states, a study has been launched to see if Canada should have such a piece of legislation.

Senator Pépin: Is this study part of your meetings, such as the one in May? Since it is not finished, you will not be able to come up with a recommendation on such a piece of legislation. Do you know when it would be available?

Mr. Sims: I do not know when it will be finished. We would have to include a response in our June report in which we will indicate what the procedure will be to develop a recommendation. Much work has been done on this at the federal-provincial/territorial tables. We will then have to take stock of the situation

Senator Pépin: We will await your June report with significant interest.

[English]

Senator Stratton: I do not have a background in human rights. My background is in management and finance.

In this situation, when you hear “engage” and “consult,” and you “try to be better,” do we have measurable devices to show that we are, indeed, slowly getting better? How long have we been at this? Is there less violence against women? Is the life of Aboriginal people getting better? Are the lives of the poor getting better? Do we have those measurable objectives to show people that, indeed, it is happening?

It is fine to talk about it and to say that we are doing this, that and the other thing, but if you do not have anything to measure that tells us we are getting better in these areas, people look at you cynically and say, “So?”

How do we tell people we are getting better as a society? I do not mean as a society just with respect to Canada, but I am curious about the rest of the world as well. I know it is a big question as far as the rest of the world is concerned, but give it a shot.

Mr. Sims: That is a very good question. With the permission of the committee, I would like to come back with the kinds of measures that are in use now. There is a variety of measures for different kinds of crime or for the status and the evolution of the state of Aboriginal Peoples in Canada. Various measures are used, and, rather than trying to do it from memory tonight, I would prefer to come back and give you the best answer I can give you.

There are various measures, they are not always satisfactory, but they certainly give a good indication of where we are. By some measures, things are definitely improving, and in other areas, because they go up and down a little, they are not, but I should come back.

Senator Stratton: I will have to accept that. I was hoping for a “Yes, we are overall.”

D’ailleurs, à la recommandation de plusieurs États, une étude est en cours pour savoir si le Canada devrait adopter une telle loi.

Le sénateur Pépin : Cette étude fait-elle l’objet de vos rencontres, comme celle du mois de mai? L’étude n’étant pas terminée, vous ne pourrez en arriver avec une recommandation sur la législation. Savez-vous quand cette étude sera terminée?

M. Sims : Je ne sais pas quand elle sera terminée. Il faudra inclure une réponse dans notre rapport du mois de juin dans lequel on indiquera la procédure selon laquelle on arrivera à formuler une recommandation. Beaucoup de travail a été fait à ce sujet aux tables fédérales-provinciales-territoriales. Il faudra alors faire le point sur la situation.

Le sénateur Pépin : Nous attendrons votre rapport du mois de juin avec impatience.

[Traduction]

Le sénateur Stratton : Je n’ai pas de formation particulière sur les droits de la personne. Ma spécialité, c’est la gestion et la finance.

Quand je vous entends parler de participation, de consultation et d’essayer de faire mieux, pouvez-vous me dire s’il existe des mesures quelconques nous permettant de savoir si nous faisons effectivement mieux? Depuis combien de temps sommes-nous saisis de ces questions? Y a-t-il moins de violence faite aux femmes? La vie des Autochtones s’améliore-t-elle? Avons-nous des mesures objectives nous indiquant si nous faisons effectivement des progrès?

C’est bien beau d’en parler et de dire qu’on fait ceci, qu’on fait cela et toutes sortes de choses mais, si vous n’avez rien vous permettant de savoir que la situation s’améliore réellement, les gens réagiront avec cynisme et vous diront : « À quoi ça sert? »

Comment pouvons-nous dire aux gens que notre société s’améliore? Je ne parle pas ici de la société simplement dans le contexte du Canada mais dans le contexte du reste du monde aussi. Je sais que c’est une grande question pour ce qui est du reste du monde mais voyons ce que vous pouvez dire là-dessus.

M. Sims : C’est une très bonne question. Si vous me le permettez, j’aimerais revenir sur les indicateurs que nous utilisons actuellement. Il en existe un certain nombre pour différentes sortes d’actes criminels ou pour le statut et l’évolution de la situation des peuples autochtones du Canada. On utilise divers indicateurs et, plutôt que d’essayer de vous les indiquer de mémoire, je préférerais revenir et vous donner la meilleure réponse possible.

Il existe divers indicateurs; ils ne sont pas toujours satisfaisants mais ils nous donnent certainement une bonne idée de la situation. Selon certains, les choses s’améliorent incontestablement mais, dans d’autres domaines, comme il y a des fluctuations, nous n’avancions pas vraiment. Je reviendrai vous en parler, si vous voulez.

Le sénateur Stratton : Je vais devoir me contenter de cela. J’espérais vous entendre dire : « Oui, la situation s’améliore ».

Senator Nancy Ruth: I would be happy to answer that question. Yes, we are doing well. About 54 per cent of women have post-secondary education in Canada; we have freedom of choice.

Senator Stratton: Perhaps Senator Brazeau should answer the biggest part of the question, then.

Senator Nancy Ruth: I will turn to conventions and Security Council Resolutions. I know things were said about Canada finking out and not doing what it should do on all of the conventions. Senator Brazeau raised some of that.

My particular concern is as follows: I went onto the Status of Women website a year ago, and I saw all reference to the CEDAW convention and the Beijing Plus 10, or the Beijing resolutions, had been removed from the site. I asked the minister of the day about that, and she looked me boldly in the eye and said, "We are looking to the future, not to the past." I shut my mouth then. I have to tell you, being the age I am, I would surely like it if some of you good civil servants and good women could get this stuff back on so that Canadians know what their rights are and the context in which public policy is made. I was appalled that this has happened and that it is archived. I find it strange.

The other thing that amused me a great deal is Security Council Resolutions 1325 and 1820. They are with respect to women, peace and security. I had fun on the defence committee last year asking some of these generals, admirals and other folk what they were doing about it and whether they even knew about it. The answer on the whole is they did not. One admiral had the audacity to tell me that he did not need to know about that for rules of engagement because he was in the navy and was not going to Afghanistan. He was on the short list to be chief of staff, so I thought he should know about it. I gather a few more generals know about it.

What is the Department of Justice doing to help various departments and the people who work for them understand that we have signed some of these things, and we need to set about implementing them, especially when we are at war? Our soldiers need to know what the rules of engagement are, especially around things like that. What is happening? How do you do it? How can you do it better?

The Chair: The question is on the table.

Senator Nancy Ruth: When everything is done, where does the PCO come in as far as implementing some of the stuff around the criticisms of Canada? How do we get ourselves better? How does PCO help us to do that?

Mr. Sims: The advice to the Canadian Forces on the rules of engagement, of course, does not come from the Department of Justice; it comes from the Judge Advocate General. We would give advice to Judge Advocate General; they are responsible for ensuring that the Canadian Forces know what the rules are in theatre.

Le sénateur Nancy Ruth : Je peux répondre avec plaisir à cette question. Oui, la situation s'améliore. Environ 54 p. 100 des femmes du Canada font des études supérieures ; nous avons la liberté de choix.

Le sénateur Stratton : Dans ce cas, c'est peut-être le sénateur Brazeau qui devrait répondre à l'aspect global de la question.

Le sénateur Nancy Ruth : Je passe aux conventions et aux résolutions du Conseil de sécurité. Je sais qu'on a reproché au Canada de se défilé dans certains cas et de ne pas faire ce qu'il devrait faire au sujet de toutes les conventions. Le sénateur Brazeau en a d'ailleurs déjà parlé.

Voici ce qui m'intéresse. Il y a un an, j'ai consulté le site Web de Condition féminine Canada et j'ai vu qu'on avait enlevé toute référence à la CEDAW et à Beijing Plus 10, les résolutions de Beijing. J'avais interrogé la ministre de l'époque qui m'avait répondu, en me regardant droit dans les yeux : « Nous sommes tournés vers l'avenir, pas le passé ». J'en étais restée coite. À l'âge que j'ai, je dois vous dire que je serai certainement très heureuse si certains et certaines d'entre vous, nos fonctionnaires dévoués, pouviez remettre ça sur le site Web pour que les Canadiens sachent quels sont leurs droits et dans quel contexte les politiques publiques sont formulées. Je peux vous dire que le fait qu'on avait archivé cela m'avait effarée. Je trouve encore ça bizarre.

L'autre chose qui m'a beaucoup amusée concerne les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité. Elles concernent les femmes, la paix et la sécurité. Je me suis beaucoup amusée l'an dernier, au Comité de la défense, en demandant aux généraux, aux amiraux et à leurs sous-fifres ce qu'ils faisaient à ce sujet et s'ils savaient même de quoi je parlais. Leurs réponses, dans l'ensemble, fut qu'ils n'en avaient aucune idée. Un amiral a même eu l'audace de me dire qu'il n'avait pas besoin de savoir ça dans ses règles d'engagement car il était dans la marine et qu'il n'irait pas en Afghanistan. Comme il figurait sur la liste des candidats possibles au poste de chef d'état-major, je m'étais dit qu'il aurait dû savoir. Je suppose qu'il y a maintenant un peu plus de généraux qui sont au courant.

Que fait le ministère de la Justice pour aider les divers ministères et les gens qui travaillent pour eux à comprendre que nous avons signé certains de ces textes et que nous devrions en assurer le respect, surtout lorsque nous sommes en guerre? Il importe que nos soldats connaissent bien les règles d'engagement, surtout sur des questions comme celle-là. Que faites-vous à ce sujet? Comment pouvez-vous faire mieux?

La présidente : La question est posée.

Le sénateur Nancy Ruth : En fin de compte, comment le BCP intervient-il pour mettre en œuvre certaines des recommandations issues des critiques concernant le Canada? Comment faisons-nous pour améliorer la situation? Comment le BCP nous y aide-t-il?

M. Sims : Évidemment, les avis donnés aux Forces canadiennes sur les règles d'engagement ne viennent pas du ministère de la Justice mais du juge-avocat général. Nous pouvons donner des avis au juge-avocat général mais c'est lui qui veille à ce que les Forces canadiennes connaissent les règles d'engagement.

I cannot give you a specific answer on resolutions 1325 and 1820. I can inform myself and, with my colleague, the Judge Advocate General, provide an answer to the committee about it, but that would be the way the responsibilities are divided up.

Regarding PCO, as the coordinating body and secretariat to cabinet, will be involved in the process that my colleague Ms. Fulford has described as we seek the approval of ministers to the recommendations that we as officials will make. They will, of course, be informed and will give their own advice to cabinet on the way by as we as a committee come forward with the recommendations. They will be emphatically engaged, and that is the stage at which I expect them to be engaged. They might be involved earlier, but that is the point at which I expect them to be engaged.

Senator Nancy Ruth: They are reactive not proactive.

Mr. Sims: When we went to Geneva, we told them what we were proposing to do. They knew of the remarks that we intended to make, so they were engaged at that stage. They are not passively waiting for something to happen. They know about our process and the fact that we will be coming to ministers at a certain stage, and I would expect that they will start asking us, “When do you have your first notes for us, so that we can start getting ready?” They are actively engaged, but that would be the stage at which they would be most actively engaged, I would think

Senator Poy: I would like you to explain the process of how these 68 recommendations came about.

I have noted what Senator Goldstein said. We accept the mirror held up by some member states, and some we do not. Can you walk us through the process, please? How did we end up with 68 recommendations?

Mr. Sims: The rules of the UPR are spelled out on the United Nations website. One of the rules is that on the day before a country appears for the review, the wicket opens and countries have sent officials to line up in the way you might line up to buy theatre tickets. They line up on a first-come, first-served basis, and they will get a right to speak. That is why, as we said, there were something like 69 countries that wanted to speak, but they ran out of time. All these people simply lined up. They self-selected the ones who wanted to speak about Canada.

They may have been influenced either because, as Ms. Fulford said, we sometimes hold mirrors up to other countries, and they are coming back because it is now our turn and they want to be sure that we hear the other side of the story.

Sometimes it is because like-minded states are very interested in what Canada is doing. By the way, a typical intervention by like-minded states was highly complimentary at the beginning saying, “We note all the things that Canada has done,” and they would cite many things we were proud of, and then say, “But.” So they wanted to be there to be part of a conversation with us.

Au sujet des résolutions 1325 et 1820, je ne peux vous donner de réponse précise. Je pourrais m’informer et consulter mon collègue le juge-avocat général puis envoyer la réponse au comité, mais c’est de cette manière que les responsabilités sont réparties.

En ce qui concerne le BCP, comme organisme de coordination et secrétariat du Cabinet, il participera au processus décrit par ma collègue Mme Fulford lorsque nous demanderons aux ministres d’approuver les recommandations que nous aurons formulées. Bien sûr, il sera informé et communiquera son propre avis au Cabinet lorsque notre comité présentera ses recommandations. Ce sera un participant actif à cette étape. Il sera peut-être actif plus tôt mais c’est surtout à cette étape que je m’attends à ce qu’il intervienne.

Le sénateur Nancy Ruth : Il est réactif, pas proactif.

M. Sims : Quand nous sommes allés à Genève, nous lui avons dit ce que nous avions l’intention de faire. Il connaissait les remarques que nous avions l’intention de formuler et il était donc actif à cette étape. Il n’attend pas passivement que quelque chose se passe. Il connaît bien notre processus et sait que nous nous adresserons aux ministres un certain moment, et je m’attends à ce qu’il commence à nous dire alors : « Quand allez-vous nous envoyer vos premières notes pour que nous puissions commencer à nous préparer? » Il participe activement mais c’est normalement à cette étape qu’il sera le plus actif, à mon avis.

Le sénateur Poy : Pourriez-vous expliquer le processus qui a abouti à ces 68 recommandations?

J’ai pris bonne note des remarques du sénateur Goldstein. Nous acceptons que le miroir nous soit présenté par certains États mais pas par d’autres. Pouvez-vous nous expliquer le processus? Comment est-on arrivé à 68 recommandations?

M. Sims : Les règles de l’EPU sont exposées sur le site Web des Nations Unies. La veille du jour où un pays doit comparaître pour l’examen, on ouvre un guichet auquel se présentent les représentants des pays, tout comme ils le feraient pour acheter des billets de cinéma. C’est la règle du premier arrivé, premier servi pour ce qui est du droit de parole. Voilà pourquoi, comme on l’a dit, 69 pays avaient demandé le droit de parole mais tous n’ont pas pu le faire par manque de temps. Tous ces gens se sont simplement mis dans la file d’attente et ils se sont donc auto-sélectionnés pour parler de la situation au Canada.

Comme l’a dit Mme Fulford, ils ont peut-être été influencés par le fait que nous présentons parfois le miroir à d’autres pays qui veulent alors faire la même chose à notre égard pour s’assurer que nous entendions leur propre point de vue.

Parfois, ce sont des pays partageant nos vues qui veulent avoir des détails sur ce que fait le Canada. De fait, les interventions de ces pays à notre sujet étaient généralement très louangeuses. Typiquement, ils disaient avoir pris note de ce que fait le Canada, ils mentionnaient de nombreuses choses dont nous sommes fiers et ils ajoutaient ensuite : « Mais... » Au fond, ils voulaient avoir une conversation avec nous.

As to the actual content of the submissions, they are very knowledgeable about us. Great Britain knows us; France knows us; Denmark knows us; they observe us closely. They are very well informed by NGOs who have given them extra information, but they have missions in Canada. They participate with us on all these international institutions, and they have staff back home doing their homework and providing the actual content of what they want to raise. The actual selection of people is by lot; the content, of course, is what they want to say.

Senator Poy: There were 69 speakers and we have 68 recommendations?

Mr. Sims: No, there were 69 countries that wanted to speak, but there was only time for 45.

Senator Poy: So out of the 45 speakers, we ended up with 68 recommendations.

Mr. Sims: Sometimes they make more than one recommendation. It is a simple as that.

Senator Poy: I see. Are these recommendations voted on by the member states?

Mr. Sims: No.

Senator Poy: So any member state representative can make a recommendation?

Mr. Sims: Yes.

Senator Poy: When you respond, would you agree that some are fair criticisms and others you would be defensive about Canada's position? Am I right?

Mr. Sims: I guess we will have to decide precisely how to do it. For one thing, there is a very tight space limit. We are only allowed five pages in our response. Before coming this afternoon, I looked and saw it took something like seven pages simply to list the 68 recommendations so there will clearly have to be a grouping. I guess the clear answer is we will spend more attention on some than others.

Senator Poy: Yes. Where does Canada stand internationally with similar countries like Britain, et cetera? Is that how you judge yourself at the UPR? I just want to know where we stand internationally.

Mr. Sims: I am not an expert on Canada's international reputation, but my impression and what I heard personally and everything I read getting ready and going through the process is that Canada has a very high reputation on human rights. It is recognized that we have been a leader on many of the most important values reflected in the kinds of issues examined under the UPR. We have some shortcomings, but I think we compare very favourably with the best countries in the world on human rights.

Le contenu même des interventions montre qu'ils connaissent fort bien notre situation. La Grande-Bretagne nous connaît, tout comme la France ou le Danemark, par exemple, qui nous observent attentivement. Ces pays sont très bien informés par des ONG qui leur donnent des informations supplémentaires, ainsi que par leurs propres missions au Canada. Ils participent avec nous à de nombreuses organisations internationales et ont du personnel qui fait bien son travail et leur donne des informations exactes sur ce qui se fait au Canada. Les intervenants sont tirés au sort et, bien sûr, ils peuvent dire ce qu'ils veulent.

Le sénateur Poy : Il y a eu 69 interventions et nous avons 68 recommandations?

M. Sims : Non, 69 pays voulaient s'exprimer mais 45 seulement ont eu le temps de le faire.

Le sénateur Poy : Donc, pour 45 intervenants, nous avons eu 68 recommandations.

M. Sims : Certains peuvent faire plusieurs recommandations. C'est aussi simple que ça.

Le sénateur Poy : Je vois. Ces recommandations font-elles l'objet d'un vote des États membres?

M. Sims : Non.

Le sénateur Poy : Donc, n'importe quel pays peut faire une recommandation?

M. Sims : Oui.

Le sénateur Poy : Quand vous répondez, direz-vous que certaines critiques sont légitimes et que d'autres ne le sont pas?

M. Sims : Nous n'avons pas encore formulé notre réponse. Je dois préciser que notre réponse doit être très limitée, sur le plan matériel, puisque nous n'avons droit qu'à cinq pages de texte. Avant de venir, cet après-midi, j'ai vu qu'il avait fallu quelque chose comme sept pages pour énumérer les 68 recommandations. Il va donc falloir en regrouper certaines. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous prêterons plus d'attention à certaines qu'à d'autres.

Le sénateur Poy : Certes. Que pense-t-on du Canada à l'échelle internationale, dans des pays comme la Grande-Bretagne par exemple? Est-ce comme cela que vous vous jugez vous-même à l'EPU? Quelle est l'opinion de la communauté internationale à notre sujet?

M. Sims : Je ne suis pas un expert sur la réputation internationale du Canada mais, si j'en crois tout ce que j'ai entendu dire et tout ce que j'ai lu dans le cadre de ce processus, le Canada jouit d'une excellente réputation en matière de droits humains. Nous sommes considérés comme un leader sur beaucoup des valeurs les plus importantes que reflètent les préoccupations examinées lors de l'EPU. Certes, nous avons certaines faiblesses mais je pense que toute comparaison avec les meilleurs pays en matière de droits humains nous est très favorable.

Senator Poy: When the response is done in June, you said it will be tabled at the United Nations. Where does it go in Canada, or does it go anywhere? What happens with the report?

Ms. Elliot Sherwood: We will certainly make it available on the Department of Canadian Heritage website. We have said already we will make it available to this committee or any other parliamentary committee that would like it. The process in the council is that in June our report is tabled.

That is actually an opportunity for NGOs and other stakeholders to have the floor. They did not have the floor directly in February, but they may have the floor in June, and the council essentially adopts the report and our response, and my understanding is it does not go further until we are back in four years in the council in terms of the UN process.

Senator Poy: So nothing happens within Canada unless someone wants to do something about it?

Ms. Elliot Sherwood: Not with the response itself. I think the point that we have made is that this is not the end of the process but the beginning of our next four-year process.

Senator Poy: I understand that.

Ms. Elliot Sherwood: As a document, it does not go anywhere further, either at the UN or in Canada, other than as a guidepost.

Senator Poy: However, if it is the beginning of a process, who will take that process forward? I am actually referring to what Senator Brazeau said. What happens from there? Once you have a report, who will take it up and move forward?

Ms. Elliot Sherwood: I think each of these areas it represents a distinct area of activity. Within the federal government, the continuing process that exists around, to use the earlier example, of women and violence, the Department of Justice would have a leading role. That would continue to move forward. At the federal-provincial-territorial table, the continuing progress in respect of each of the treaty bodies and an ongoing role in assessing where we are, where we have made progress, would be part of the role of the Continuing Committee of Officials on Human Rights. The processes that are set in place in terms of the ongoing engagement of civil society and of Aboriginal organizations under the UPR heading would continue to be the responsibility of the Department of Canadian Heritage.

The Chair: We are over time, but I still have Senator P  pin, and Senator Jaffer promises a very short question, which hopefully will be a short answer.

[Translation]

Senator P  pin: In February 2009, some countries criticized Canada for not having ratified the protocol of the convention against torture and cruelty. I know that the federal, provincial and territorial governments were looking at the issue in view of

Le s  nateur Poy : Vous dites que notre r  ponse, en juin, sera d  pos  e devant les Nations Unies. O   sera-t-elle d  pos  e au Canada? Comment pourra-t-on prendre connaissance du rapport?

Mme Elliot Sherwood : Notre r  ponse sera accessible sur le site Web de Patrimoine canadien. Nous avons d  j   dit que nous la mettrons   galement    la disposition du comit   et de n'importe quel autre comit   parlementaire souhaitant en prendre connaissance. En juin, nous d  poserons simplement notre rapport devant le Conseil.

Je pr  cise que les ONG et les autres parties concern  es auront   galement la possibilit   d'intervenir. Elles n'ont pas pu intervenir directement en f  vrier mais elles pourront le faire en juin. Essentiellement, le Conseil adoptera le rapport et notre r  ponse et, si je ne me trompe, les choses en resteront l   jusqu'   ce que nous revenions devant le Conseil dans quatre ans.

Le s  nateur Poy : Il ne se passera donc    rien au Canada m  me,    moins que quelqu'un veuille qu'il se passe quelque chose?

Mme Elliot Sherwood : Pas avec la r  ponse elle-m  me. Je pense que ce que nous avons dit, c'est que cela ne constitue pas la fin du processus mais le d  but du processus des quatre ann  es suivantes.

Le s  nateur Poy : J'entends bien.

Mme Elliot Sherwood : Le document lui-m  me n'ira pas plus loin, que ce soit    l'ONU ou au Canada. Ce ne sera qu'un point de r  f  rence pour l'avenir.

Le s  nateur Poy : Toutefois, si c'est le d  but d'un processus, qui va le faire avancer? Je songe    ce que disait le s  nateur Brazeau. Que se passera-t-il ensuite? Une fois que vous avez un rapport, qui se charge de faire avancer les choses?

Mme Elliot Sherwood : Je pense que chacun de ces domaines refl  te un secteur d'activit   distinct. Au sein du gouvernement f  d  ral, le processus permanent qui existe au sujet de la violence faite aux femmes, pour reprendre cet exemple, fait que c'est le minist  re de la Justice qui est responsable du dossier. Cela ne changera pas.    la table f  d  rale-provinciale-territoriale, les progr  s r  alis  s au sujet de chacun des organismes des trait  s et le r  le continu d'  valuation de la situation et des progr  s r  alis  s feront partie du r  le du Comit   permanent des hauts fonctionnaires charg  s des droits de la personne. Les processus mis en place du point de vue de l'engagement continu de la soci  t   civile et des organisations autochtones dans le contexte de l'EPU continueront d'  tre du ressort de Patrimoine canadien.

La pr  sidente : Nous avons d  pass   le temps pr  vu mais j'ai encore le s  nateur P  pin, et aussi le s  nateur Jaffer qui promet de poser une tr  s br  ve question, et j'esp  re que la r  ponse sera aussi tr  s br  ve.

[Fran  ais]

Le s  nateur P  pin : En f  vrier 2009, certains pays reprochaient au Canada de ne pas avoir ratifi   le protocole additionnel    la convention contre la torture et la cruaut  . Je sais que les gouvernements f  d  ral, provinciaux et territoriaux   tudiaient la

future ratification. Has there been any progress on those two matters since February 2009? Do you know if something will be done soon or is it still under study?

Ms. Fulford: It is still under study. We are in the middle of the process. We have to wait for an answer.

Senator Pépin: I want to come back to the issue of violence against women. A piece of legislation was passed at the beginning of the Eighties. It was passed quickly. Previously, one could not be violent against one's neighbour but police officers would not intervene in cases of domestic violence. I believe that the piece of legislation passed twenty four years ago needs to be dusted off.

In 1996, various groups had recommended setting up an independent body to receive complaints from women detained in federal institutions. The Human Rights Committee made the same recommendation in 2003, and it was repeated in 2005 by the Human Rights Commission. Could you tell us why this recommendation keeps being made and why it never seems to be acted upon? Is the existing surveillance mechanism ineffective?

Mr. Sims: I do not know why those are recommendations were not acted upon.

Senator Pépin: They came from very important bodies.

Mr. Sims: I have no answer for you at this time but I make the commitment to provide you with one.

Senator Pépin: That could easily be part of your program.

[English]

Senator Jaffer: In regard to what Senator Goldstein was saying, I know that Canada is very constructive in our role looking at other countries. Thank you for that.

I have two questions. We made a number of recommendations. Can you clarify if will you reflect upon it or put it the UPR report?

The second point is, I want some clarification. For example, recommendation number 18 of the report is about migrants. Mr. Sims was saying that the answers will be clustered. The request is about why we do not accept the rapporteur on the human rights of migrants to come. Will you respond to that specifically or will it only be a general answer?

Mr. Sims: I do not know exactly how we will do it. We have a limitation of five pages. I am sure we can add some things through annexes. If the list of questions is seven pages long, I cannot imagine that all our answers are limited to five pages. There will be some way to do it. We are under an obligation to respond openly and transparently to the best of our ability to the recommendations made here. That is what we will endeavour to do.

The recommendations fall into 11 baskets. Therefore, I think we will try to find a way to make it simple for readers. The list is hard to read. Part of making an effective presentation is to group

question en vue d'une future ratification. Y a-t-il eu des avancées sur ces deux points depuis février 2009? Savez-vous si les choses vont se faire bientôt ou est-ce encore à l'étude?

Mme Fulford : C'est encore à l'étude. On est en plein milieu du processus. Il faut attendre une réponse.

Le sénateur Pépin : Je reviens à la violence faite aux femmes. Une loi a été adoptée au début des années 1980. Cela a été rapide. Auparavant, quelqu'un ne pouvait pas être violent avec la voisine, mais les policiers restaient sur le trottoir lorsqu'il y avait de la violence familiale. Une loi a été adoptée il y a 24 ans; elle a besoin d'être rafraîchie.

En 1996, des groupes spécifiques demandaient un organisme indépendant pour recevoir les plaintes des femmes incarcérées dans les pénitenciers fédéraux. Le Comité des droits de la personne a fait cette recommandation en 2003. En 2005, le Comité des droits de l'homme a fait cette même recommandation. Pourriez-vous dire pourquoi on entend souvent cette recommandation, pour laquelle pourtant il ne semble pas y avoir eu de suivi? Est-ce que le mécanisme de surveillance actuel est inefficace?

M. Simms : Je ne sais pas pourquoi ces recommandations n'ont pas été adoptées.

Le sénateur Pépin : On parle d'organismes très importants.

M. Simms : Je n'ai pas de réponse, mais je m'engage à vous revenir avec une réponse.

Le sénateur Pépin : Cela pourrait facilement faire partie de votre programme.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer : En ce qui concerne ce que disait le sénateur Goldstein, je sais que le Canada joue un rôle très constructif dans son rôle d'examen des autres pays. Je vous en remercie.

J'ai deux questions. Nous avons formulé plusieurs recommandations. Pourriez-vous préciser si vous allez y réfléchir ou les mettre dans le rapport de l'EPU?

Deuxièmement, je souhaite un éclaircissement. La recommandation 18 du rapport concerne les migrants, par exemple. M. Sims disait que les réponses seront regroupées. Dans cette recommandation, on demande pourquoi nous n'acceptons pas le prochain rapporteur sur les droits des migrants. Répondrez-vous explicitement à cela ou formulerez-vous seulement une réponse générale?

M. Sims : Je ne sais pas exactement ce que nous ferons. Nous serons limités à cinq pages. Je suis sûr que nous pourrions ajouter des annexes. S'il y a sept pages de questions, je ne vois pas comment nous pourrions formuler toutes nos réponses en cinq pages. Il faudra trouver une solution. Notre obligation est de répondre le mieux possible, franchement et de manière transparente, aux recommandations et c'est ce que nous essaierons de faire.

Les recommandations tombent dans 11 paniers et je pense que nous essaierons de rendre la chose la plus simple possible pour le lecteur. La liste est difficile à lire. Si l'on veut que la réponse soit

it in a way that citizens and the international community will understand where Canada stands. We will be responding, but I do not know precisely how we will do it today.

Ms. Elliot Sherwood: We appeared on February 3 and the report followed. We have to table our response by June 2. It is quite clear that, in some cases, the only thing we will be able to say is we will consider this further. We will not be able to say, yes, we will, or no, we will not, and have an exhaustive and detailed set of new approaches or policies in some of the areas. Part of the process we are going through now is to determine which recommendations we can say we are ready to move on, which where we can detail the processes we are going through to move forward, and those in which we reject the premises. We will also have to sort the answers.

Ms. Fulford: I would like to address the other point you raised as well. We are in a process of receiving a lot of input now. Speaking on behalf of my colleagues, we have found this evening very instructive as an indication of where you would put emphasis and some of the questions you are raising. We will be getting back to you on some of those questions. It is also a lens for us to watch how the responses will be crafted as they come through.

We discussed the issue of input by parliamentarians. As we are receiving input over the next two or three weeks, we would be happy to consider anything that you did not have time to raise in our discussions today. It will have to be a fairly timely process, because we will be crafting those responses within the next few weeks. There is the added lens wherein the provinces and territories will also provide input.

The Chair: We have run out of time.

You can understand the interest we have in this topic. This committee is constantly examining how we can further human rights for individuals. We also understand that it is the processes, structures and countries that we have to address.

I hope that you will take this activity this evening as the Senate periodic review. I assure you, we will not go away. We will continue our scrutiny. It may be difficult for the committee to be able to respond to you in that time frame for all the reasons that you have said — the short time and to do it proper justice.

However, you will get our report in response to the whole process and suggestions on how Canada should look at it. At a different phase, perhaps, we can look at the content of some of the issues you heard around the table. I would not want you to think those are the only issues we are concerned about from your review. They are some of the highlighted issues.

You have touched on many of them. Your willingness to continue to work with us is reassuring. We hope that we, in Canada, all of us can build upon a better Universal Periodic

efficace, la méthode consiste à regrouper les éléments de manière à ce que les citoyens et la communauté internationale comprennent bien la situation au Canada. Nous allons répondre mais je ne sais pas exactement comment nous allons le faire.

Mme Elliot Sherwood : Nous avons comparu le 3 février et le rapport a suivi. Nous devons déposer notre réponse le 2 juin. Il est clair que, dans certains cas, la seule chose que nous pourrions dire est que nous étudierons la question. Nous ne pourrions pas dire oui, nous le ferons, ou non, nous ne le ferons pas, avec une liste exhaustive et détaillée de nouvelles mesures ou politiques dans certains domaines. Pour l'heure, notre rôle est de décider sur quelles recommandations nous pouvons dire que nous sommes prêts à agir, sur lesquelles nous pouvons indiquer en détail les processus que nous appliquerons, et sur lesquelles nous dirons que nous les rejetons. Nous devons sérier nos réponses.

Mme Fulford : Permettez-moi de répondre à l'autre question que vous avez posée. Nous recevons actuellement beaucoup de contributions. Si je peux m'exprimer au nom de mes collègues, cette séance a été très instructive pour nous indiquer les questions qui vous intéressent et celles auxquelles vous attachez beaucoup d'importance. Nous vous communiquerons les réponses à certaines de ces questions. C'est aussi un prisme que nous utiliserons pour analyser les réponses à mesure qu'elles arriveront.

Nous avons parlé de la contribution des parlementaires. À mesure que nous recevons des contributions dans les deux à trois prochaines semaines, nous serons tout à fait disposés à examiner toute question que vous n'aurez pas eu le temps de soulever aujourd'hui. Certes, il faudra faire assez vite car nous allons rédiger les réponses dans les prochaines semaines. Il y a aussi le prisme supplémentaire de la contribution des provinces et des territoires.

La présidente : Nous n'avons plus de temps.

Vous pouvez comprendre que cette question nous intéresse vivement. Le comité se demande toujours comment il peut contribuer à améliorer les droits de la personne. Nous comprenons aussi qu'il y a des processus, des structures et des pays à prendre en compte.

J'espère que vous interpréterez la séance de ce soir comme un examen sénatorial périodique. Je peux vous assurer que nous n'allons pas disparaître. Nous allons rester vigilants. Il sera peut-être difficile au comité de vous répondre dans le délai que vous avez mentionné, pour toutes les raisons que vous avez évoquées, c'est-à-dire le manque de temps et le souci de répondre avec sérieux.

Cela dit, vous obtiendrez notre rapport en réponse à tout ce processus et vous y trouverez diverses suggestions. Plus tard, je suppose, nous pourrions nous pencher sur les questions de fond relatives à certains des sujets abordés ce soir. Je ne voudrais pas vous donner l'impression que ce sont les seules choses qui nous préoccupent. Ce sont simplement certaines des choses que nous avons voulu mettre en relief.

Vous en avez abordé beaucoup et nous sommes heureux de voir que vous êtes prêts à collaborer avec nous. Notre espoir est que nous pourrions tous, au Canada, tirer parti d'un meilleur

Review that can withstand the test of time for all citizens, wherever they are. I hope this evening was not as gruelling as the Universal Periodic Review and was of some benefit to you. Thank you for your words and for the time you have taken with us.

We now have some groups that had an interest in the Universal Periodic Review and I believe all either submitted statements or had some role in the review itself. We are pleased to have you here this evening and we apologize that we are running late. We will hear your statements and perhaps be crisper in our questioning.

I will introduce them according to the order on the witness list; all groups are equal here. First, we have Mr. Alex Neve, Secretary General of Amnesty International Canada. Also with us is Mr. Rémy Beauregard, President of the Rights and Democracy, and with him is Ms. France-Isabelle Langlois. From the Centre for Equality Rights in Accommodation, we have Leilani Farha, Executive Director.

Welcome to all three groups and have you decided who will speak first?

[*Translation*]

Rémy M. Beauregard, President, Rights and Democracy: Madam Chair, I want to thank the Senate Standing Committee on Human Rights for its invitation to take part in this debate relating to the United Nations Human Rights Council and, specifically, the Universal Periodic Review.

The Senate of Canada, through your committee, has played an essential leadership role in this fundamental field of foreign affairs and international human rights. We thank you for your important contribution.

Even though the Universal Periodic Review — the new process used to assess the human rights situation in each UN member country — is very young, we can make some observations about its challenges and the opportunities it offers.

Rights and Democracy has been working for a number of years on developing human rights standards at the international level and on strengthening human rights mechanisms to ensure compliance with those standards.

We carry out this work in the context of our legislative mandate which is “to help reduce the wide gap that sometimes exists between the formal appearance of states to international human rights agreements and the actual human rights practices of those states”.

In 2007, according to this mandate, we launched a project aimed at ensuring the effective participation of stakeholders, specifically civil society organizations and national human rights institutions, to the UPR process.

Examen périodique universel dans l'intérêt de tous les citoyens, où qu'ils se trouvent. J'espère que la séance de ce soir n'a pas été aussi épuisante que l'Examen périodique universel et qu'elle vous aura été bénéfique. Merci de votre contribution et de votre comparution.

Nous accueillons maintenant certains groupes qui s'intéressent à l'Examen périodique universel. Je crois que tous ont présenté des mémoires ou ont joué un rôle dans l'examen. Nous sommes heureux de les accueillir ce soir et leur demandons de nous excuser pour le retard que nous avons pris. Nous allons entendre leurs déclarations liminaires avant de leur poser des questions qui, je l'espère, seront peut-être un peu plus brèves.

Je vais présenter les nouveaux témoins dans l'ordre où ils figurent sur la liste. Nous accueillons Alex Neve, secrétaire général d'Amnistie internationale Canada, Rémy Beauregard, président de Droits et démocratie, qui est accompagné de France-Isabelle Langlois, et enfin Leilani Farha, directrice exécutive du Centre pour les droits à l'égalité au logement.

Je vous souhaite la bienvenue à tous. Qui va commencer?

[*Français*]

Rémy M. Beauregard, président, Droits et Démocratie : Madame la présidente, j'aimerais remercier le Comité sénatorial permanent des droits de la personne de cette invitation à participer à ces délibérations relatives au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et plus particulièrement, quant à l'examen périodique universel.

Le Sénat du Canada, par l'intermédiaire de ce comité, a exercé un rôle de leadership essentiel dans ce domaine fondamental des affaires étrangères et des droits humains internationaux. Nous vous remercions de votre importante contribution.

En dépit du fait que l'examen périodique universel — le nouveau processus servant à évaluer la situation des droits humains au plan national de tous les États membres de l'ONU — soit encore très jeune, nous pouvons déjà faire quelques observations à propos des défis et des possibilités qu'il présente.

Droits et démocratie travaille depuis un certain nombre d'années à l'élaboration de normes des droits humains à l'échelle internationale ainsi qu'au renforcement des mécanismes des droits humains permettant de mettre ces normes en application.

Nous effectuons ce travail dans le cadre de notre mandat prescrit par la loi qui consiste, et je cite : « À aider à la réduction de l'écart considérable qui existe parfois entre l'adhésion officielle des États aux accords internationaux concernant les droits de la personne et les pratiques des États en ce qui concerne ces droits. »

En 2007, dans l'optique de la réalisation de ce mandat, nous avons élaboré un projet visant à assurer la participation effective de l'ensemble des parties prenantes, en particulier la société civile et les institutions nationales des droits humains au processus de l'EPU.

This project has produced interesting results and we are pleased today to be able to tell you about some of our experiences, some of the lessons learned, some best practices and our recommendations for improving the effectiveness of the UPR process in the future.

The work done by Rights and Democracy in the context of the Universal Periodic Review was primarily related to the preparation steps and the review itself. However, we are now working on the development of concrete steps to ensure that the recommendations and the plans of action of governments are really implemented in the field.

We believe that the UPR process is not an end in itself but rather an important tool for ensuring that human rights obligations be implemented at the national level.

For the preparation stage, Rights and Democracy has developed a specialized training program on the UPR which has been offered to the civil society organizations in those priority countries and in Canada, as well as to national governments and to institutions such as Human Rights Commissions.

As far as the review itself is concerned, Rights and Democracy provides support to its partners in the priority countries in order to allow them to be involved in the activities surrounding the interactive dialogue happening in the Geneva between the country being reviewed and the member states of the United Nations.

Relating to the follow-up process, Rights and Democracy is working on the development of mechanisms aimed at facilitating a continuing dialogue between civil society and governments at the national level for implementation of the recommendations coming from the process.

[English]

While we are focusing on the UPR process in this presentation, Rights and Democracy also works with and makes use of other international human rights mechanisms. Rights and Democracy believes the special procedures mandates are the crown jewel of the UN rights system, to paraphrase former Secretary General Kofi Annan. We continue to support the work of Special Rapporteurs on the right to food, on the rights of indigenous people, on Burma, on Sudan, on violence against women and on freedom of religion or belief. We also work closely with the Independent Expert on Haiti of the United Nations Commission on Human Rights and the Independent Expert on Human Rights and Extreme Poverty.

Rights and Democracy also contributes expertise on other issues of debate within the Human Rights Council, both during regular and special sessions. Most recently, Rights and Democracy participated in debates on violence against women in the Democratic Republic of the Congo and Burma and on the right to food.

Ce projet a déjà engendré d'intéressants résultats et c'est avec plaisir que nous vous faisons part aujourd'hui de certaines de nos expériences ainsi que de certaines des leçons que nous avons apprises, des meilleures pratiques et de nos recommandations en vue de favoriser l'efficacité de l'EPU dans le futur.

Le travail accompli par Droits et démocratie dans le cadre de l'examen périodique universel a porté avant tout sur les étapes de préparation et d'examen. Toutefois, nous travaillons actuellement à l'élaboration de mesures concrètes pour veiller à ce que les recommandations et les plans d'action des gouvernements soient mis en œuvre sur le terrain.

Nous considérons le processus d'EPU comme un important moyen d'assurer le respect des obligations en matière de droits humains à l'échelle des pays et non pas comme une fin en soi.

Au niveau de la préparation, Droits et démocratie a développé un programme de formation spécialisée sur l'EPU qu'il a offert aux organismes de la société civile de ces pays prioritaires et au Canada ainsi qu'à des gouvernements et des institutions nationales comme les Commissions des droits de la personne.

En ce qui a trait à l'examen, Droits et démocratie fournit un soutien à ses partenaires des pays prioritaires dans le but de leur permettre de participer aux activités entourant le dialogue interactif qui se déroule à Genève entre l'État qui fait l'objet de l'examen et les États membres des Nations Unies.

Quant au suivi, Droits et démocratie travaille actuellement à l'élaboration de mécanismes visant à favoriser un dialogue soutenu entre la société civile et les gouvernements à l'échelon national dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations émanant du processus.

[Traduction]

Bien que cette comparaison soit axée sur le processus de l'EPU, Droits et démocratie travaille également sur d'autres mécanismes internationaux des droits humains. Nous croyons que les mandats des procédures spéciales sont les joyaux de la couronne du système des droits de l'homme de l'ONU, comme disait l'ex-secrétaire général Kofi Annan. Nous continuons d'appuyer le travail des rapporteurs spéciaux sur le droit à l'alimentation, les droits des peuples autochtones, la Birmanie, le Soudan, la violence faite aux femmes et la liberté de religion ou de conviction. En outre, nous collaborons étroitement avec l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti et avec l'expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté.

Droits et démocratie offre également son expertise sur d'autres questions débattues au Conseil des droits de l'homme, aussi bien durant les sessions régulières que durant les sessions spéciales. Récemment, Droits et démocratie a participé aux débats sur la violence faite aux femmes dans la République démocratique du Congo, sur la Birmanie et sur le droit à l'alimentation.

The Human Rights Council and the UPR mechanism are still very young and are constantly evolving. While it is still early, some lessons can be drawn from the use of the mechanism so far; lessons that would be beneficial for the future of the Canadian engagement and support.

The following challenges were identified. First, the lack of awareness of the existence and functioning of this new mechanism by key stakeholders at the national level is a cause for concern, as well as the weakness or nonexistence of a consultation mechanism between the state and civil society on human rights.

Unfortunately, the level of participation of civil society at the national level depends on the degree to which freedom of association and expression is respected and on the existence and representivity of the national civil society network.

The absence of key stakeholders, such as parliamentarians, bar associations, the judiciary and local human rights NGOs in the preparation, review and follow-up process diminishes the quality of the process and the viability of genuine follow-up. The development of the capacity of national human rights institutions where these exist to play a bridge-building role in this process needs to be supported.

Also, the willingness of states under review to recognize human rights challenges and the need for improvement in key areas during the interactive dialogue and in accepting recommendations is important. This is particularly true for economic, social and cultural rights, which have figured prominently in stakeholder submissions but much less in final outcome reports.

The lack of precision of the recommendations and specific measures to be taken by a state to overcome the challenges identified continues to be a problem. Finally, the protection of stakeholders who contribute to the review process is a cause of concern. Human rights defenders are sometimes threatened and even attacked for their activities aimed at contributing to the review.

The follow-up is, arguably, one of the most important parts of the UPR cycle. The mechanism will only be deemed useful to the extent that it has an impact in improving the human rights practices of states and contributes to reducing the gap between international norms and the lives of individuals and communities. Some of the challenges identified include the absence of a mandatory systematic follow-up mechanism, the absence of a mandatory interim follow-up mechanism before the subsequent review, the degree of precision of recommendations and measurability of progress, and the degree to which states accept or reject recommendations.

Canada has played an important role as a member of the Human Rights Council, particularly through the permanent mission in Geneva, in supporting the participation of civil society in the process and in encouraging states to fulfil their human rights obligation. As Canada prepares to leave its seat on

Le Conseil des droits de l'homme et le mécanisme de l'EPU sont très jeunes et évoluent constamment. Malgré cela, on peut tirer certaines leçons de l'utilisation du mécanisme jusqu'à présent, leçons qui seront bénéfiques pour l'avenir de l'engagement et de l'appui canadiens.

Les problèmes suivants ont été identifiés. Tout d'abord, le fait que les principales parties concernées au niveau national connaissent mal l'existence et le fonctionnement de ce nouveau mécanisme est une source de préoccupation, tout comme la faiblesse ou l'inexistence d'un mécanisme de consultation entre l'État et la société civile au sujet des droits humains.

Malheureusement, le degré de participation de la société civile au niveau national dépend du degré de respect de la liberté d'association et d'expression ainsi que de l'existence et de la représentativité du réseau national de la société civile.

L'absence de certaines parties prenantes telles que les parlementaires, les associations du barreau, la magistrature et les ONG locales du domaine des droits humains lors de la préparation, de l'examen et du suivi nuit à la qualité du processus et à la viabilité d'un suivi sérieux. Il convient d'appuyer le développement de la capacité des institutions nationales des droits humains, là où elles existent, à jouer le rôle de passerelle dans ce processus.

Il est important que les États examinés soient prêts à reconnaître leurs problèmes en matière de droits humains et la nécessité d'améliorer leur situation dans les domaines fondamentaux durant le dialogue interactif, et à accepter les recommandations. Cela vaut notamment pour les droits économiques, sociaux et culturels qui occupent une place prépondérante dans les mémoires des parties prenantes mais beaucoup moins dans les rapports finaux.

Le manque de précision des recommandations et des mesures spéciales devant être adoptées par les États pour redresser certaines situations continue de faire problème. Finalement, la protection des parties prenantes contribuant au processus d'examen reste une source de préoccupation. Les défenseurs des droits humains sont parfois menacés ou même agressés pour avoir contribué à l'examen.

Le suivi est certainement l'un des aspects les plus importants du cycle de l'EPU. Le mécanisme ne sera jugé efficace que s'il contribue à améliorer la situation des droits humains dans les États examinés et à réduire l'écart entre les normes internationales et la vie des individus et des communautés. Parmi les problèmes constatés à cet égard, mentionnons l'absence de mécanisme de suivi systématique obligatoire, l'absence de mécanisme de suivi intérimaire obligatoire avant l'examen suivant, le manque de précision des recommandations et la mesurabilité des progrès, et la mesure dans laquelle les États acceptent ou rejettent les recommandations.

Le Canada a joué un rôle important en qualité de membre du Conseil des droits de l'homme, en particulier par le truchement de sa mission permanente à Genève, pour appuyer la participation de la société civile au processus et encourager les États à respecter leurs obligations en matière de droits humains. Comme il

the council at the end of its current term, there are important contributions that we can continue to make in support of international human rights through this important mechanism.

These recommendations fall under two categories. First, to strengthen the capacity of states and stakeholders, we need to strengthen the capacity of willing states through technical assistance to prepare their report. We can contribute to the capacity of states, including through the creation and strengthening of national human rights institutions to follow up on recommendations and implement policies and programs that give effect to international human rights at the national level. We need to continue to support the participation of civil society and other important stakeholders in the process from preparation of stakeholders' submissions through to follow-up. It is essential that we encourage the UPR process to continue to address the broader issues of accountability and responsiveness to the human rights treaty observations. Finally, we need to promote awareness of the UPR within developing countries, especially through our partners, through CIDA, human rights and governance programming and through continued support to Canadian NGOs operating in the field.

Second, to strengthen the Human Rights Council and the UPR mechanism, we need to contribute to the evaluation of the Human Rights Council and the UPR in coming years. It will be important to promote the inclusion of mandatory UPR progress reports and accountability mechanisms within the council to measure progress according to specific timetables of states under review, as well as to promote the development of a protection mechanism for stakeholders participating in the UPR process. Canada should contribute to the two UN trust funds that have been created to support developing countries in their participation with the UPR, and also promote the creation of an additional trust fund to support the participation of civil society and other stakeholders in the UPR process, and to contribute financially to the fund.

Alex Neve, Secretary General, Amnesty International Canada:

It is a pleasure to be here this evening. Amnesty International has always welcomed the much-needed attention that this committee gives to the issue of Canada's engagement with the international human rights system, a fundamentally important issue that in our view does not get enough focus and attention elsewhere in government. We very much thank you for that and it is great to see it continuing.

Without doubt, perhaps the most significant and innovative outcome of the United Nations human rights reform process that was launched in 2005 was the establishment of the universal periodic review under the new Human Rights Council. As senators are undoubtedly aware, Canada was a champion of the effort to establish this new review process.

s'apprête à quitter son siège au conseil, à la fin de son mandat actuel, il peut continuer à contribuer de manière importante à la protection des droits humains internationaux par le truchement de ce mécanisme important.

Nos recommandations tombent dans deux catégories. Premièrement, pour renforcer la capacité des États et des parties prenantes, nous devons renforcer la capacité des États bien disposés en leur prêtant une assistance technique pour préparer leur rapport. Nous pouvons contribuer à renforcer la capacité des États notamment en créant et en renforçant les institutions nationales des droits humains pour assurer le suivi des recommandations et la mise en œuvre des politiques et programmes donnant effet aux droits humains internationaux au palier national. Nous devons continuer d'appuyer la participation de la société civile et des autres parties prenantes importantes au processus, de la préparation des présentations des parties prenantes jusqu'au suivi. Il est essentiel d'encourager le processus de l'EPU pour continuer à résoudre les problèmes plus larges de redevabilité et de réponse aux observations des organes de surveillance des traités touchants les droits humains. Finalement, nous devons aider les pays en développement à prendre connaissance du processus d'EPU, spécialement par l'intermédiaire de nos partenaires, de l'ACDI, des organismes de droits humains et de gouvernance et d'un appui continu aux ONG canadiennes œuvrant sur le terrain.

Deuxièmement, pour renforcer le Conseil des droits de l'homme et le mécanisme de l'EPU, nous devons contribuer à l'évaluation du Conseil des droits de l'homme et de l'EPU dans les années à venir. Il sera important de promouvoir l'inclusion des rapports d'étape obligatoires de l'EPU et des mécanismes de redevabilité au sein du Conseil pour mesurer les progrès réalisés par les États examinés en fonction d'échéanciers précis, et de promouvoir l'élaboration d'un mécanisme de protection des parties prenantes participant au processus de l'EPU. Le Canada devrait contribuer aux deux fonds de fiducie de l'ONU qui ont été créés pour appuyer les pays en développement dans leur participation à l'EPU, et promouvoir aussi la création d'un fonds de fiducie supplémentaire pour appuyer la participation de la société civile et des autres parties prenantes au processus de l'EPU, et contribuer financièrement au fonds.

Alex Neve, secrétaire général, Amnistie internationale Canada :

C'est un plaisir d'être ici ce soir. Amnistie internationale apprécie depuis toujours l'attention tellement nécessaire que votre comité porte à l'engagement du Canada envers le système international de droits humains, question fondamentalement importante qui, selon nous, ne reçoit pas suffisamment d'attention de la part du gouvernement. Nous vous remercions beaucoup de ce que vous faites dans ce domaine.

Il ne fait aucun doute que le résultat probablement le plus important et le plus novateur du processus de réforme des droits humains aux Nations Unies qui a été lancé en 2005 a été la création de l'Examen périodique universel sous l'égide du Conseil des droits de l'homme. Comme vous le savez certainement, le Canada avait vivement appuyé l'effort d'établissement de ce nouveau processus d'examen.

Hopes were high at the time, undoubtedly naively so. Many hoped — I suppose it would be better to say “dreamed” — that this might mark an end to the bickering and horse-trading that had paralyzed so many efforts within the previous United Nations Commission on Human Rights to ensure that all countries, any country with real human rights challenges, would have its record examined by the international community. There was hope that the prospect of a universal periodic review would mean that every country, no matter how powerful or how neglected, would come under the microscope of international scrutiny — an exciting prospect.

It is fitting and important that this committee is giving some focused attention to the specific question of Canada’s UPR experience. As I said, the UPR process is an important, albeit very imperfect advance in the UN human rights system. It deserves and it needs to succeed. If it does succeed, it stands to make significant contributions to improving human rights protection in countries around the world. Towards that success, Canada can and must aspire to be the best possible example to the international community — both in how we approach the review of other countries and in the approach we take to our own review.

In my remarks, I want to touch briefly on three UPR-related topics. First, I have some general comments with respect to how the process is faring overall. Second is a very broad overview of the nature of the recommendations that have been put in front of Canada. Third are some concerns and recommendations with respect to the steps Canada needs and should take to ensure strong implementation of the recommendations emerging from this review.

How is the process faring? Amnesty International, through our office in Geneva, has followed closely and participated actively in all four rounds of the UPR to date and has made submissions in almost every case. Perhaps the most important thing to say here — and this is what my colleagues at our office in Geneva say to me all the time — we must be careful not to rush to judgment. We are still only one third of our way through what is a groundbreaking process dealing with one of the most politicized and polarizing of all UN issues, human rights. Sixty-four countries have had their records reviewed. That does give us a body of work now to start to look at closely. Some of those countries, such as China, have never been reviewed before in this sort of setting, despite many efforts over several decades to do so, always thwarted by the Chinese government. The Chinese review was obviously imperfect but the fact that it happened at all is, in itself, a notable achievement.

However, there are still 128 reviews to come. We still have a lot of learning ahead. The results to date, as I said, have been far from perfect. There have been some examples of quite good reviews. Two that come to mind are those dealing with the United Kingdom and Colombia, the latter certainly a country with serious human rights challenges. There have been a number of woeful disappointments as well — Tunisia, Algeria and Cuba

À l’époque, on fondait beaucoup d’espoirs sur cette initiative, incontestablement avec naïveté. On espérait — il vaudrait peut-être mieux dire qu’on rêvait — que cela marquerait la fin des tractations et du maquignonnage qui avaient paralysé tellement d’efforts au sein de l’ancienne Commission des droits de l’homme pour faire en sorte que tous les pays, notamment ceux ayant de vrais problèmes de droits humains, feraient l’objet d’un examen par la communauté internationale. On espérait que la perspective d’un Examen périodique universel amènerait chaque pays, quelle que soit sa puissance ou sa discrétion, à passer sous le microscope d’un examen international.

Il est bon et important que votre comité se penche attentivement sur la question particulière de l’expérience du Canada dans l’EPU. Comme je l’ai dit, ce processus représente un progrès important, bien qu’imparfait, du système onusien des droits humains. Il mérite de réussir. S’il réussit, il contribuera de manière importante à l’amélioration des droits humains dans de nombreux pays. Dans ce but, le Canada peut et doit aspirer à devenir le meilleur exemple possible pour la communauté internationale, tant dans la manière dont il aborde l’examen des autres pays que dans la manière dont il réagit à son propre examen.

Je voudrais aborder brièvement trois questions reliées à l’EPU. Je voudrais d’abord exprimer un avis général sur le fonctionnement global du système. Ensuite, je présenterai un très bref aperçu de la nature des recommandations adressées au Canada. Finalement, je formulerai quelques recommandations sur les mesures que le Canada devrait prendre pour assurer une mise en œuvre efficace des recommandations issues de l’examen.

Comment fonctionne le processus? Amnistie internationale, par le truchement de son bureau de Genève, a suivi attentivement et participé activement aux quatre sessions de l’EPU qui se sont tenues jusqu’à présent et est intervenue dans presque chaque cas. La remarque la plus importante à faire à ce sujet, et c’est ce que me disent constamment mes collègues de Genève, est que nous devons nous garder de tout jugement précipité. Nous n’en sommes qu’au tiers d’un processus foncièrement novateur concernant l’une des questions les plus politisées et les plus controversées de l’ONU, les droits humains. Jusqu’à présent, 64 pays ont fait l’objet d’un examen, ce qui nous permet d’analyser attentivement le processus. Certains d’entre eux, comme la Chine, n’avaient jamais fait l’objet d’un examen de cette nature auparavant, malgré de nombreux efforts déployés pendant plusieurs décennies, toujours contrés par le gouvernement chinois. L’examen de la Chine fut imparfait, évidemment, mais le fait qu’il ait eu lieu est en soi un succès notable.

Cela dit, il y a encore 128 pays à examiner et nous avons encore beaucoup de choses à apprendre. Les résultats obtenus jusqu’à présent sont loin d’être parfaits, même s’il y a quelques exemples de très bons examens. Deux me viennent en tête, concernant le Royaume-Uni et la Colombie, ce dernier pays ayant certainement de sérieux problèmes de droits humains. D’autres examens ont été extrêmement décevants. Je songe à ceux de la Tunisie, de l’Algérie

come to mind, politicized reviews with a sycophantic chorus of states projecting to the world that everything is absolutely fine in those countries.

Most come somewhere in the middle. There have been some positive impacts already. Many countries that have never had any meaningful process of dialogue with NGOs in their country about human rights have begun to do so.

They have far to go before those will be strong processes, but it has begun. Several countries have already taken or committed to a concrete set of human rights improvements because of the review. Nigeria, for instance, signed three treaties and ratified one just before its review was conducted. However, we cannot yet point to a cascade of positive human rights changes that can be attributed to the UPR; it is still too early.

At this stage, Amnesty International is pressing for a number of procedural improvements to the process. The strengthening of the UPR will come incrementally. We are urging government delegations to consider including independent experts on their delegations to take some of the politics out of the process.

We are pressing for governments to more consistently draw their legislative bodies into the UPR process, both before and after reviews. At a minimum, it is vital that the results of UPR reviews be formally tabled with national parliaments.

Consultations with civil society must continue to improve and expand, and tactics that encourage only friendly interventions must be curtailed. New rules are needed, for instance, to ensure that all countries wishing to make recommendations will be heard from, not just the friendly few who managed to get themselves listed first on the speaker's list.

We are also urging that governments ensure that they are forced to clearly indicate which recommendations they accept in the final report. This has been left far too vague, to date, in many instances and needs to be clear.

Moving to my second point, I would like to highlight the nature of the recommendations that emerged in the Canadian UPR. The official report, as you know, adopted by the working group lists 68 recommendations, many of which were made repeatedly by several governments, so there is a great deal of duplication. Notably, as has been highlighted earlier, additional recommendations by 24 countries that did not have the opportunity to make oral presentations at the review because of lack of time are not included in the official reports, and that is a shame because there are good recommendations amongst that group.

The recommendations cover a broad array of topics, all of which will be familiar to committee members. These include: consultations and dialogue with indigenous people and civil society; implementation of international obligations; Canada's position with respect to the UN declaration on the rights of indigenous peoples; the ratification of a whole number of international treaties; numerous concerns with respect to the rights of indigenous peoples, including alarming rates of

et de Cuba, caractérisés par des processus politisés avec un chœur d'États serviles voulant faire croire au monde que la situation y est absolument parfaite.

La plupart des examens se situent entre les deux et ont déjà eu des conséquences positives. Beaucoup d'États qui n'avaient jamais eu de dialogue sérieux avec leurs ONG sur les questions de droits humains ont maintenant commencé à leur parler.

Certes, il y a encore beaucoup de chemin à faire mais, au moins, on a fait le premier pas. Plusieurs pays ont déjà pris des mesures concrètes pour améliorer leur situation ou se sont engagés à le faire, à cause de l'examen. Le Nigéria, par exemple, a signé trois traités et en a ratifié un autre juste avant le début de son examen. On ne peut cependant pas encore faire état d'une cascade de changements positifs en matière de droits humains pouvant être attribués à l'EPU. C'est encore trop tôt.

À cette étape, Amnistie internationale souhaite qu'on apporte des améliorations à la procédure d'examen. Le renforcement de l'EPU viendra progressivement. Nous invitons les délégations gouvernementales à envisager d'inclure des experts indépendants dans leurs délégations afin d'éliminer le politique du processus.

Nous demandons instamment aux gouvernements d'intégrer plus régulièrement leurs instances législatives au processus, avant et après les examens. Au minimum, il est crucial que les résultats des examens soient déposés officiellement devant les parlements nationaux.

Il convient aussi d'améliorer et d'élargir les consultations de la société civile et d'éviter les tactiques visant à n'encourager que les organisations favorables aux gouvernements à intervenir. De nouvelles règles sont nécessaires, par exemple, pour garantir que tous les pays désirant formuler des recommandations puissent se faire entendre, et pas seulement les pays amis qui ont réussi à s'inscrire parmi les premiers sur la liste des intervenants.

Nous invitons par ailleurs les gouvernements à s'assurer qu'ils sont obligés d'indiquer clairement quelles sont les recommandations qu'ils acceptent dans le rapport final. Dans bien des cas, cela est resté beaucoup trop vague et doit être précisé.

La deuxième question que je souhaite aborder concerne la nature des recommandations issues de l'examen du Canada. Comme vous le savez, le rapport officiel adopté par le Groupe de travail contient 68 recommandations, dont plusieurs ont été formulées à plusieurs reprises par des gouvernements différents et font donc double emploi. Il convient aussi de noter, comme on l'a déjà indiqué, que 24 pays n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer durant l'examen, par manque de temps, et que leurs recommandations ne figurent donc pas dans le rapport officiel, ce qui est regrettable car il y en avait d'excellentes dans ce groupe.

Les recommandations portent sur un large éventail de sujets que les membres du comité connaissent bien : consultations et dialogue avec les peuples autochtones et la société civile; mise en œuvre des obligations internationales; position du Canada sur la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones; ratification de toute une série de traités internationaux; nombreuses préoccupations concernant les droits des peuples autochtones, notamment les taux alarmants de violence faite aux

discrimination and violence against indigenous women, and need for significant improvements in protecting land and resource rights; a range of concerns related to poverty, including calls to develop poverty reduction strategies and to deal with homelessness and inadequate housing; women's rights concerns including domestic violence, trafficking and the treatment of women prisoners; issues related to immigrants and refugees, such as concerns about the domestic live-in caregiver program; unequal labour rights for some migrant workers; a variety of justice issues including detention facilities for juveniles; the use of taser guns; Canada's clemency policy in death penalty cases; anti-terrorism issues, such as fair trial concerns and immigration security cases and failure to fully live up to the absolute ban on deporting individuals to torture; and a variety of other topics, including persons living with disabilities, the treatment of lesbian, gay, bisexual and transgendered individuals; and, issues related to hate crimes.

That broad overview touches on a range of human rights concerns which would be familiar to most Canadians. Many are issues that this committee has examined in depth over the years. Most have been raised with Canada over the past 15 to 20 years already in the course of various reviews conducted by other expert bodies within the UN, such as the committees that monitor compliance with the treaties or the special rapporteurs, working groups and others who have come to be known as the UN special procedures.

The main point I want to highlight is that this is a collection of important and reasonable recommendations, the bulk of which are by no means new to Canada.

That brings me to my last point, namely, implementation. If many of these recommendations have been put before Canada before, some repeatedly, what has stood in the way of implementation and how do we ensure a better approach to implementation this time?

Canada, for all of the tremendous leadership we demonstrate and exercise on the world stage when it comes to human rights, does, sadly, have a dismal track record of acting on the human rights advice we receive from the UN. Recommendations come back to Canada and typically disappear into the labyrinth of federalism. The overwhelming bulk is not implemented. More frustrating, it has typically proven next to impossible to determine the status of recommendations, which level or department within government is looking at it, if at all, and whether the government does or does not have any plans to move forward with it.

The government generally points to the continuing committee of federal-provincial-territorial officials on human rights in existence for some 30 years, I believe, as the vehicle which coordinates and ensures implementation.

femmes et la nécessité d'améliorer sensiblement la protection des droits fonciers et des droits touchant les ressources; nombreuses préoccupations concernant la pauvreté, notamment la nécessité d'élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté, le sans-abrisme et le logement inadéquat; droits des femmes, notamment dans le contexte de la violence familiale, du trafic de femmes et du traitement des femmes détenues; préoccupations concernant les immigrants et les réfugiés, notamment au sujet du programme des aides familiales en résidence; traitement inégal des travailleurs migrants du point de vue des droits du travail; diverses questions de justice, notamment les établissements de détention des jeunes; utilisation des pistolets à impulsion électrique; politique du Canada sur la clémence à l'égard de condamnés à mort; questions de lutte contre le terrorisme, comme le droit à un procès équitable, les problèmes de sécurité reliés à l'immigration et l'application aléatoire de l'interdiction d'expulser des personnes qui seront torturées; et divers autres sujets tels que le traitement des personnes handicapées et des personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres, et les questions reliées aux crimes haineux.

Cette longue liste contient toute une série de préoccupations familières à la plupart des Canadiens au sujet des droits humains. Beaucoup de ces questions ont été examinées attentivement par votre comité au cours des années. La plupart ont été portées à l'attention du Canada au cours des 15 à 20 dernières années dans le cadre d'examen divers menés par d'autres organismes experts de l'ONU, comme le comité surveillant l'application des traités ou les rapporteurs spéciaux, les groupes de travail et d'autres instances connues aujourd'hui sous l'appellation de procédures spéciales de l'ONU.

Ce que je tiens surtout à souligner, c'est qu'il y a là une collection de recommandations importantes et raisonnables dont la majeure partie n'a rien de nouveau pour le Canada.

Cela m'amène à mon dernier sujet, la mise en application. Si beaucoup de ces recommandations ont déjà été portées à l'attention du Canada dans le passé, comment se fait-il qu'elles n'ont pas été mises en œuvre et comment peut-on s'assurer qu'elles le seront cette fois?

S'il est vrai qu'il fait preuve d'un leadership extraordinaire à l'échelle mondiale en matière de droits humains, le Canada, et c'est bien regrettable, a un bilan lamentable en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations formulées par l'ONU dans ce domaine. En règle générale, elles disparaissent dans le labyrinthe du fédéralisme. La plupart ne sont jamais mises en application. Généralement, et c'est encore plus frustrant, il est quasiment impossible d'en déterminer le statut, de savoir quel ministère ou palier de gouvernement en a la responsabilité, et si le gouvernement a ou non l'intention d'agir à leur sujet.

Le gouvernement répond souvent que c'est le Comité permanent de hauts fonctionnaires fédéraux-provinciaux-territoriaux chargés des droits de la personne, organisme existant depuis une trentaine d'années, qui assure la coordination et la mise en œuvre.

As members of this committee know, the continuing committee is comprised of mid-level officials who generally have no decision-making authority with respect to what may often be complex and politically charged issues, and the continuing committee carries out all of its work in absolute, total secrecy, declining even to release its agenda to the public.

As a group that facilitates an exchange of information among government officials working on human rights issues, the continuing committee undoubtedly plays an important role. It was never meant to be, and should not be considered to be, a body that will ensure accountable and transparent implementation of important human rights recommendations that the UN directs at Canada. Something more, something different is needed.

There should be nothing at all secretive about human rights in Canada. That must end. The discussions about how to move forward with human rights advice from the UN should be accessible to all Canadians and should benefit from high level political support and involvement that facilitates prompt and accountable decision-making among governments in the country.

As a notable aside, I would like to highlight for committee members — many of you may know this — that there has not been a ministerial level meeting in Canada focused on human rights for more than 20 years. The last such meeting was in 1988. Many issues as we all know — health, the environment, justice — are recognized to be of such importance as to be deserving of yearly ministerial meetings. Surely human rights are important enough to merit senior political attention more than once every two decades.

UN bodies have, with increasing impatience, called on Canada to develop a better approach for many years. This committee has powerfully gone on the record with that same concern, and now numerous other governments have urged Canada to improve. Federalism cannot and need not stand in the way of an effective approach to implementing human rights. Canada heard this from many countries last month in Geneva, including the United Kingdom, Portugal, Norway and Mexico.

I want to end by highlighting for you that in many respects this may be the most important issue at stake in this review. It is the one issue that unites indigenous and civil society groups across Canada. Regardless of their area of concern, they all agree that the answer is to develop a better system. A group of organizations has written to the Prime Minister urging that when Canada goes back to the UN in June, we indicate which recommendations we are prepared to accept, and that we take up the recommendation from so many states to strengthen our approach to implementation.

We have noted a number of key points that we think Canada should put forward and should commit to as defining that new approach. That should include convening a meeting of federal,

Or, comme vous le savez, ce comité se compose de fonctionnaires de rang intermédiaire qui n'ont généralement aucun pouvoir de décision à l'égard de questions qui peuvent parfois être complexes et lourdes de conséquences politiques, et il mène tout son travail dans un secret total et absolu, en allant même jusqu'à refuser de divulguer l'ordre du jour de ses réunions.

En tant que groupe facilitant l'échange d'informations entre les représentants du gouvernement œuvrant sur les questions de droits de la personne, le comité permanent joue incontestablement un rôle important. Toutefois, il n'a jamais été conçu et ne devrait jamais être considéré comme un organisme assurant une mise en œuvre transparente et redevable des recommandations importantes de l'ONU dans ce domaine. Quelque chose de plus, quelque chose de différent est nécessaire.

Il ne devrait rien y avoir de secret sur les questions de droits de la personne au Canada. Il faut mettre fin au secret. Les discussions concernant la manière d'appliquer les recommandations de l'ONU devraient être accessibles à tous les Canadiens et bénéficier d'un appui et d'un engagement politique de haut niveau pour faciliter une prise de décision rapide et redevable de la part des gouvernements du pays.

Je précise en passant pour l'information des membres du comité — mais beaucoup le savent sans doute déjà — qu'il n'y a aucune rencontre de niveau ministériel consacrée aux droits de la personne au Canada depuis plus de 20 ans. La dernière remonte à 1988. Or, beaucoup de ces questions, concernant par exemple la santé, l'environnement ou la justice, revêtent tellement d'importance qu'elles devraient faire l'objet de rencontres ministérielles annuelles. J'ose croire que les droits de la personne sont assez importants pour mériter une attention politique de haut niveau plus d'une fois tous les 20 ans.

Les organismes de l'ONU réclament depuis de nombreuses années, avec une impatience croissante, que le Canada adopte une meilleure approche. Votre comité s'est exprimé vigoureusement dans le même sens et nous avons maintenant de nombreux autres gouvernements qui demandent au Canada de faire mieux. Le fédéralisme ne peut et ne doit pas empêcher l'adoption d'une approche efficace sur la mise en œuvre des droits humains. Le Canada a reçu ce message de nombreux pays à Genève, le mois dernier, notamment du Royaume-Uni, du Portugal, de la Norvège et du Mexique.

Je conclus en disant que cette question est sans doute à bien des égards la plus importante dans le contexte de cet examen. Les organisations autochtones et les groupes de la société civile sont du même avis à ce sujet. Quel que soit leur domaine d'intérêt, tous conviennent que la réponse doit être d'élaborer un meilleur système. Plusieurs organisations ont d'ailleurs écrit au Premier ministre pour l'inviter avec force à faire en sorte que le Canada, lorsqu'il retournera à l'ONU en juin, indique quelles recommandations il est prêt à accepter, et pour qu'il adopte la recommandation formulée par tant d'États sur l'amélioration de notre processus de mise en œuvre.

Nous avons noté un certain nombre de points cruciaux que le Canada devrait avancer et à l'égard desquels il devrait s'engager en vue d'instaurer cette nouvelle approche. Il s'agit notamment de la

provincial and territorial ministers responsible for human rights, a meeting which would review the UPR recommendations and adopt a shared implementation plan. It should include tasking bodies such as the continuing committee to work closely with indigenous peoples and representative organizations and with civil society groups to support and facilitate the ministerial meeting and decision-making process. It should include ensuring that parliamentary and legislative committees across the country — federal, provincial and territorial — actively review the UPR recommendations in sessions that are open to the public. This is a tremendous example tonight, but it is a very singular example in this country.

It should include working with indigenous peoples and representative organizations and civil society to immediately launch an accessible, timely process of dialogue and consultation, and it should seek the input and advice of Human Rights Commissions across the country.

Canada's leadership is on the line. If we are not able to move through this UPR and demonstrate a willingness, determination and ability to implement and comply with the recommendations that emerge from this review, the UPR will have lost an important champion, and an opportunity to significantly strengthen human rights protection in Canada will have been squandered. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Neve. We will now turn to Ms. Farha.

Leilani Farha, Executive Director, Centre for Equality Rights in Accommodation: I am often in this unenviable position of being the last speaker at the end of a long day. I hope that my energy and enthusiasm for the universal periodic review of Canada will take us through the next several minutes with some energy.

First, I would like to thank you for allowing me to appear today. My organization has not previously appeared before this committee, so I will tell you that the Centre for Equality Rights in Accommodation is a non-profit human rights organization. We promote the right to housing and we challenge housing discrimination. We have been using both domestic and international human rights law to address the issues of homelessness and poverty.

CERA was one of the principal organizers of the five meetings you heard about that transpired in January just prior to the actual review, and I had the privilege of chairing each of those five meetings. It is in that regard that I am here tonight.

I will discuss two things with you, and I will try to keep my comments as lively and as brief as possible.

First, I will address the issue of NGO consultations and whether the Government of Canada has to date actually engaged in consultations. If there is time, I will then speak to one particular issue of implementation following from what Mr. Neve just spoke of.

convocation d'une conférence des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de questions de droits humains, dans le but d'analyser les recommandations de l'EPU et d'adopter un plan d'application commun. Il conviendrait dans ce contexte de confier à des organismes tels que le comité permanent la tâche de collaborer étroitement avec les peuples autochtones et avec les organisations représentatives de la société civile pour appuyer et faciliter la conférence ministérielle et le processus de décision. Il conviendrait en outre de s'assurer que les comités parlementaires et législatifs du pays, c'est-à-dire fédéraux, provinciaux et territoriaux, analysent activement les recommandations de l'EPU dans le cadre de sessions ouvertes au public. La réunion de ce soir pourrait en être un modèle exemplaire mais elle est malheureusement très isolée.

Il conviendrait aussi d'œuvrer avec les peuples autochtones et avec les organisations représentatives de la société civile pour lancer immédiatement un processus accessible et opportun de dialogue et de consultation, et de solliciter la contribution et l'avis des commissions des droits de la personne du pays.

Il y va du leadership du Canada. Si nous ne réussissons pas à franchir cet EPU et à démontrer notre volonté, notre détermination et notre capacité de mettre en œuvre et de respecter les recommandations émergeant de cet examen, l'EPU aura perdu un champion important et nous aurons perdu l'occasion de renforcer sensiblement la protection des droits humains au Canada. Merci.

La présidente : Merci, monsieur Neve. C'est maintenant au tour de Mme Farha.

Leilani Farha, directrice exécutive, Centre pour les droits à l'égalité au logement : Je me retrouve souvent dans cette position peu enviable d'être la dernière à parler à la fin d'une longue journée. J'espère que mon énergie et mon enthousiasme à l'égard de l'Examen périodique universel du Canada nous permettront de passer les prochaines minutes avec énergie.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir invitée à comparaître. Notre organisation n'a encore jamais témoigné devant votre comité et je dois donc vous dire que le Centre pour les droits à l'égalité au logement est un organisme à but non lucratif œuvrant dans le domaine des droits de la personne. Nous militons pour le droit au logement et contre la discrimination en matière de logement. Nous invoquons le droit canadien et le droit international sur les droits de la personne pour lutter contre le sans-abrisme et la pauvreté.

Le CDEL a été l'un des principaux organisateurs des cinq réunions de janvier dont vous avez entendu parler, juste avant l'examen lui-même, et j'ai eu le privilège de les présider toutes. C'est à ce sujet que je m'adresse à vous ce soir.

Je voudrais aborder deux questions en particulier, en essayant d'être aussi dynamique et brève que possible.

Je veux tout d'abord parler de la consultation des ONG car on peut se demander si le gouvernement du Canada les a vraiment consultées jusqu'à présent. Si j'en ai le temps, je parlerai ensuite d'une question particulière de mise en œuvre que M. Neve vient juste d'évoquer.

When you think about this concept of consultations, I ask you to think about it in terms of implementation. In other words, look at consultation and the government's approach as indicative of their approach to implementation of Canada's international human rights obligations.

I think it is clear at this point — you heard from the government representatives — that there were some serious problems in launching a meaningful consultation with NGOs in the lead-up to the UPR. There was no consultation, to be frank, especially not prior to the submission of their report, which was on December 22. It was only after the submission of Canada's report that meetings were held with the civil society organizations and indigenous representatives in Winnipeg, Vancouver, Ottawa, Toronto and Halifax.

In some instances, groups had a couple of days notice to attend these meetings and therefore had very little time to prepare. The impact on organizations of such short notice is particularly important, especially for those organizations representing disabled people. For example, we were not always able to accommodate the disability needs of organizations that wanted to attend. In some cities, there was under-representation of those groups. That is just one small example of the limitation of such a time-limited process.

A separate meeting was originally scheduled with indigenous organizations and then it was cancelled and then it was integrated into another meeting. All of these things made it clear to us that there was not a very strong sense of commitment to engaging civil society.

Let me be very clear about what these meetings were and what they were not. The meetings did result in the mobilization of 125-150 organizations across the country, including indigenous organizations. All of these organizations used a human rights framework to express their issues of concern and committed themselves to participating in the UPR process.

Civil society engaged in the process in good faith, despite the lack of notice for the meetings and despite a certain amount of skepticism because of the lack of notice. They participated on the understanding that a comprehensive NGO report on the major issues confronting NGOs and people would come out of the meetings and that the report would be shared with the states responsible for reviewing Canada's compliance. Indeed, a fairly comprehensive report was drafted. I have it here. Unfortunately, we were unable to submit it to this committee because we do not have it in both official languages because we did not have the resources to have it translated.

The Chair: If I could interrupt, anyone can come before the committees in the Senate — for that matter in Parliament — and choose in which language they wish to present. It is our obligation afterwards to translate it into the other official language. We would very much appreciate receiving it. You can do it bilingually or in English or in French. I certainly want that on the record. We

En ce qui concerne la notion de consultation, je vous demande de l'envisager du point de vue de la mise en œuvre. Autrement dit, considérez que la démarche du gouvernement en matière de consultation nous donne l'indication de sa démarche en matière de mise en œuvre des obligations internationales du Canada en matière de droits humains.

Je pense qu'il est maintenant assez clair — puisque vous avez entendu les représentants du gouvernement — qu'il y a eu de sérieux problèmes en ce qui concerne le lancement d'une consultation sérieuse des ONG en prévision de l'EPU. En fait, soyons francs, il n'y a pas eu de consultation, notamment avant la présentation du rapport du gouvernement, le 22 décembre. C'est seulement après le dépôt du rapport du Canada que des rencontres ont été organisées avec les organisations de la société civile et les organisations autochtones à Winnipeg, Vancouver, Ottawa, Toronto et Halifax.

Dans certains cas, les participants n'ont eu que quelques jours pour se préparer. Le fait d'être convoqué à des réunions à si court préavis est particulièrement problématique pour les organisations représentant les personnes handicapées. Dans notre cas, par exemple, nous n'avons pas toujours pu répondre aux besoins de ces organisations qui souhaitaient participer. Dans certaines villes, elles ont été sous-représentées. Ce n'est là qu'un petit exemple des problèmes causés par le manque de temps.

Une réunion séparée avait été prévue avec les organisations autochtones mais elle a ensuite été annulée et intégrée à une autre réunion. Tout cela nous a clairement indiqué qu'on ne tenait pas vraiment à faire participer la société civile.

Soyons clairs au sujet de ce qu'étaient ces réunions et de ce qu'elles n'étaient pas. Elles ont entraîné la mobilisation de 125 à 150 organisations de tout le pays, dont des organisations autochtones, et toutes ont utilisé le prisme des droits humains pour exprimer leurs préoccupations, et toutes se sont engagées à participer au processus de l'EPU.

La société civile a abordé le processus de bonne foi, malgré le manque de préavis des réunions et malgré un certain degré de scepticisme à cause de ce manque de préavis. Elle a participé en estimant que cela produirait un rapport exhaustif des ONG sur les questions fondamentales auxquelles elles sont confrontées et que ce rapport serait communiqué aux États chargés d'examiner la situation au Canada. De fait, un rapport assez exhaustif a été rédigé. Je l'ai avec moi mais, malheureusement, nous ne pouvons le remettre au comité parce qu'il n'existe pas dans les deux langues officielles puisque nous n'avons pas les ressources nécessaires pour le faire traduire.

La présidente : Je me permets de préciser que quiconque peut se présenter devant les comités du Sénat et, en fait, du Parlement, pour témoigner dans sa propre langue. C'est à nous qu'il appartient ensuite de faire traduire les documents dans l'autre langue officielle. Nous serions donc très heureux de recevoir ce rapport. Vous pouvez le remettre dans les deux langues ou dans

are to offer the services in both languages and are to respond equally in both languages, but any citizen can come forward in their chosen language.

Ms. Farha: This is very good news. I will pass the report along to you.

The Chair: You can table it with the clerk.

Ms. Farha: Sure. I look forward to the translated version.

What happened with this report was that three members of the NGO ad hoc steering committee — Mr. Neve, Bruce Porter from the Social Rights Advocacy Centre and myself — went to Geneva without government resources. We met with over 50 states to discuss some of the issues represented in this report. We believe all of this did have a positive influence on the UPR Process. That is what the meetings accomplished.

Let me turn now to what the cross-Canada meetings did not accomplish. These meetings were not consultations and in no way did they inform the Government of Canada's reporting to the UN Human Rights Council. The federal government representatives in attendance at these meetings were not decision makers and in some instances were, at best, junior bureaucrats. Very few provincial or territorial government representatives attended. There was no dialogue or constructive discussion between civil society and the government representatives. The government representatives generally played a listening and note taking role. There was no actual interaction or discussions.

This failure to consult with NGOs was critiqued in the UPR by a number of states, including the United Kingdom, Netherlands, Portugal, Norway, Denmark, Hungary, Ecuador and Mexico. The Government of Canada responded during the UPR by committing "to engaging with civil society and holding further consultations in follow-up to the UPR."

Since the review, we have heard not much in terms of what that will look like between February and June, which is the most important period under this review. June, as you know, is when Canada will make its public declaration of its decisions about which recommendations it will accept and which it will deny.

You heard earlier this evening that the government intends to have this website where NGOs can make submissions across the country about which recommendations they think should or should not be accepted. There will then be these two meetings at the end of April.

What was sort of mentioned is that the Ottawa meetings for mainstream organizations would really only be for national organizations because there is no travel fund associated with that meeting. Because Canada is a federal state, you can imagine that the national organizations cannot always address the issues that are relevant and come up under the UPR. Often the

une seule. Je tiens à ce que vous le sachiez. C'est à nous qu'il appartient d'offrir nos services dans les deux langues officielles et de dialoguer avec les témoins dans les deux langues officielles mais les témoins ont parfaitement le droit de choisir la langue dans laquelle ils veulent s'exprimer.

Mme Farha : C'est une très bonne nouvelle. Je vous remettrai le rapport.

La présidente : Vous pourrez le remettre au greffier du comité.

Mme Farha : Très bien. Je serais ravie d'avoir la version traduite.

Ce qui s'est passé avec ce rapport, c'est que trois membres du comité directeur spécial des ONG — M. Neve, Bruce Porter, du Social Rights Advocacy Centre, et moi-même — sont allés à Genève sans ressources du gouvernement. Nous avons rencontré plus d'une cinquantaine d'États pour discuter des questions soulevées dans le rapport et nous croyons que cela a eu une incidence positive sur le processus de l'EPU. Voilà ce que les rencontres ont permis d'accomplir.

Parlons maintenant de ce qu'elles n'ont pas permis d'accomplir. Ces rencontres n'étaient pas des réunions de consultation et n'ont en aucun cas permis d'influer sur le rapport du gouvernement du Canada au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Les représentants du gouvernement fédéral présents à ces réunions n'étaient pas des décideurs et, dans certains cas, n'étaient au mieux que des bureaucrates de rang inférieur. Très peu de représentants des gouvernements provinciaux ou territoriaux y étaient. Il n'y a pas eu de dialogue ou de discussion constructive entre la société civile et les représentants gouvernementaux, ces derniers se contentant généralement d'écouter et de prendre des notes. Il n'y a pas eu de véritable interaction ni de discussions.

Cette absence de consultation réelle des ONG a été critiquée par un certain nombre d'États lors de l'EPU, notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Portugal, la Norvège, le Danemark, la Hongrie, l'Équateur et le Mexique. Le gouvernement leur a répondu pendant l'EPU en s'engageant à faire participer la société civile et à tenir d'autres consultations dans le sillage de l'EPU.

Depuis l'examen, nous n'avons pas entendu grand-chose sur ce qui se passera à ce sujet entre février et juin, période au demeurant la plus importante dans ce contexte. En effet, comme vous le savez, c'est en juin que le Canada rendra publiques ses décisions sur les recommandations qu'il accepte ou rejette.

Vous avez entendu dire ce soir que le gouvernement a l'intention de créer un site Web où les ONG pourront dire quelles recommandations, selon elles, devraient être acceptées ou rejetées. Il y aura ensuite les deux réunions prévues pour fin avril.

Ce qu'on a plus ou moins laissé entendre, c'est que les réunions d'Ottawa pour les organisations centrales seraient en fait réservées aux organisations nationales car il n'y aura pas de budget pour couvrir les frais de déplacement. Comme le Canada est un État fédéral, vous pensez bien que les organisations nationales ne sont pas toujours en mesure d'aborder toutes les questions soulevées

provincially-based organizations are the most important to hear from because they deal with a lot of social and economic rights issues such as education, housing, health and so on.

When we look at what is being offered in this very important time period, I do not think under any estimation we could call it consultation. Even with those two Ottawa meetings, there have been no guarantees that there will be high level officials at those meetings, people with decision-making powers. It is not clear what will come of those meetings. It is another chance for us to indicate what we think might be some good implementation measures. NGOs have generated many documents to date. Mr. Neve referred to some of the recommendations that have come from those documents. I am not sure that we need another opportunity such as that.

It seems to me that there is a lack of creativity at this point. There is a lack of genuine and authentic engagement and consultation with civil society. Despite comments made earlier that this aspect of the UPR is important to government, that is not the sense that NGOs are getting across the country.

It would have been easy and feasible for the government to have come up with something more creative between February and June that would have genuinely engaged NGOs. I am happy to speak to that later if we have time.

Civil society is not concerned with consultations for consultation's sake. We have to look at the domestic implementation of international human rights obligations as more than simply the development of mechanisms and structures. We have to ensure that those mechanisms and structures are accountable and accessible to the rights holders for whom they are established. It is not that NGOs simply like to be consulted because we like to come to meetings. Our rights are at stake and the way we can ensure that our rights are realized is by being invited into the mechanisms.

There are a variety of things that we need. We need effective remedies for rights violations through courts and tribunals. We need political accountability through committees like this one. We need NGOs to be able to participate in international and other mechanisms.

My last point is with respect to one of our concerns about the implementation gap that Mr. Neve referenced. We are concerned that some of the issues raised in the UPR will be ignored as they have been under the UN treaty monitoring body system. In particular, UN bodies have noted that the persistence of extensive poverty, homelessness and hunger — in light of Canada's affluence — constitutes human rights violations and need human rights responses. Without proper consultation with civil society and proper implementation mechanisms, the UPR recommendations, which mirror those of the treaty monitoring bodies, will suffer the same fate as all the recommendations already sitting on shelves and not being implemented.

dans le cadre de l'EPU. Dans bien des cas, ce sont des organisations provinciales qui peuvent le mieux en parler parce qu'elles s'occupent directement de nombreuses questions touchant les droits sociaux et économiques, comme l'éducation, le logement ou la santé.

Si l'on examine ce qui est proposé pour cette période très importante, on peut difficilement dire qu'il s'agira de consultations. Même pour ces deux réunions d'Ottawa, nous n'avons aucune garantie que ce seront des fonctionnaires de haut niveau qui y participeront, des gens possédant un pouvoir de décision. De fait, nous ne savons pas ce qui en sortira alors que ce serait une nouvelle occasion pour nous de dire quelles pourraient être les bonnes mesures de mise en œuvre. Les ONG ont produit de nombreux documents jusqu'à présent et M. Neve a mentionné certaines des recommandations qui y figurent. Je ne suis pas sûre que nous ayons besoin de recommencer la même chose.

Il me semble qu'il y a dans tout cela un manque de créativité, un manque d'engagement sincère et authentique avec la société civile et un manque de consultation. Malgré les remarques faites plus tôt ce soir sur l'importance de cet aspect de l'EPU pour le gouvernement, les ONG ne sont vraiment pas convaincues à ce sujet.

Il eût pourtant été facile pour le gouvernement de faire preuve d'une certaine créativité pour consulter sincèrement les ONG entre février et juin. Je serais très heureuse de vous donner des détails à ce sujet plus tard si nous en avons le temps.

La société civile ne réclame pas des consultations pour le plaisir de se réunir. Elle les réclame parce qu'elle estime que la mise en œuvre des obligations du Canada en matière de droits humains internationaux est plus qu'une question de mécanismes et de structures. Nous devons nous assurer que ces mécanismes et structures seront redevables et accessibles aux détenteurs de droits pour qui ils sont établis. Les ONG ne réclament pas des consultations simplement pour le plaisir d'aller à des réunions. Ce sont nos droits qui sont en jeu et c'est en participant aux mécanismes que nous pourrions en assurer la protection.

Nous avons besoin de plusieurs choses à cet égard. Nous avons besoin de recours efficaces devant les tribunaux judiciaires et administratifs en cas de transgression des droits. Nous avons besoin de reddition de comptes politique devant des comités comme le vôtre. Nous avons besoin que les ONG participent aux mécanismes internationaux et autres.

Ma dernière remarque concerne l'une des préoccupations exprimées par M. Neve au sujet de la mise en œuvre. Nous craignons que certaines des questions soulevées lors de l'EPU soient laissées de côté comme elles l'ont été dans le système des organismes de surveillance des traités de l'ONU. Les organismes de l'ONU ont noté en particulier que la persistance de la pauvreté, du sans-abrisme et de la faim à grande échelle — malgré la prospérité du Canada — constitue une transgression des droits humains, appelant des solutions fondées sur les droits humains. Sans une consultation adéquate de la société civile et sans des mécanismes de mise en œuvre adéquats, les recommandations de l'EPU, qui reflètent celles des organismes de surveillance des traités, subiront le même sort que toutes les recommandations qui traînent déjà sur des tablettes en attendant d'être mises en application.

We propose that this committee recommend a concrete strategy for consultation with civil society and parliamentary engagement in the critical decision of which recommendations to accept and how they should be implemented.

The Chair: Thank you. You certainly kept our attention, so you do not have to worry about being the last presenter.

Senator Jaffer: I have many questions, but will ask a few and then wait for the second round. I have a question for Mr. Neve.

In your submission, you speak about the implementation of Canada's international human rights obligations. You indicate that there is a need for a transparent publicly-accessible system to oversee implementation of international human rights. What do you mean? What would you like to see?

Mr. Neve: There are a number of different ways in which we could achieve that. We need something that is not secretive as a starting point. We need something that brings governments together in this country on a regular basis, because almost all human rights issues such as economic, social and cultural rights and many civil and political rights as well, touch on both federal and provincial areas of jurisdiction. Therefore, they need a coordinated approach if there is to be any meaningful to implementation. We also need to have sufficient political weight to ensure real decisions can be made.

We are not given access to what is being discussed in the continuing committee. Through friendships, some of us can occasionally ferret out a bit of a sense of what is being discussed. However, a number of issues simply languish within that committee because no one has the political authority to call the question and have it move forward. This is very troubling.

More expert minds other than mine are the ones who need to be engaged in thinking about what that process needs to look like. They need to examine some of the best models we have in Canada on how to make federalism work. We have lots of expertise on both sides of that equation. There are probably models we would want to avoid and models which, perhaps, point the way forward.

More than anything, we need a group of people to commit to working that through. That just does not seem to have been the case.

Senator Jaffer: You made a recommendation on corporate social responsibility. We have many Canadian companies working in the Congo and Talisman is working in Sudan. There was no recommendation on this. Can you explain more about this so we can look at it?

Mr. Neve: In our submission to the UPR, we made a lot of recommendations. Amnesty International works across a wide range of human rights issues. Many of the recommendations were addressed. Some were raised by a number of other countries and some seemed to slip through the cracks. We were disappointed that no one pressed the issue of Canada improving its approach to

Nous proposons à votre comité de recommander une stratégie concrète de consultation de la société civile et d'engagement parlementaire au sujet de la détermination cruciale des recommandations qui seront acceptées et de la manière dont elles devraient être mises en œuvre.

La présidente : Merci. Vous étiez peut-être la dernière à parler mais vous avez pu constater que vous aviez toute notre attention.

Le sénateur Jaffer : J'ai beaucoup de questions à poser et je devrais sans doute participer à un deuxième tour. Je m'adresse d'abord à M. Neve.

Vous avez parlé de la mise en œuvre des obligations internationales du Canada en matière de droits humains. Vous avez dit que nous avons besoin d'un système transparent et accessible pour surveiller la mise en œuvre des droits humains internationaux. Que vouliez-vous dire? Que demandez-vous à ce sujet?

M. Neve : On pourrait atteindre ce résultat de plusieurs manières différentes. Il faut d'abord quelque chose qui ne soit pas secret. Il faut quelque chose qui permette de réunir les gouvernements du pays à intervalles réguliers car la quasi-totalité des questions de droits humains, comme les droits économiques, sociaux et culturels et bon nombre de droits civils et politiques, concernent autant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux. Par conséquent, si l'on veut une mise en œuvre efficace, il faut une démarche coordonnée. Il faut aussi suffisamment de poids politique pour s'assurer que des décisions réelles peuvent être prises.

Nous n'avons pas accès aux discussions du comité permanent. Certains d'entre nous réussissent de temps à autre à glaner des miettes d'information par nos amis. Toutefois, diverses questions languissent devant ce comité parce que personne n'a le pouvoir politique de demander un vote afin d'avancer. C'est très troublant.

D'autres experts que moi doivent réfléchir à ce que devrait être ce processus. Nous devrions examiner les meilleurs modèles disponibles au Canada sur comment faire marcher le fédéralisme. Nous avons beaucoup d'expertise des deux côtés de l'équation. Il y a probablement des modèles à éviter et d'autres à privilégier.

Nous avons avant tout besoin d'un groupe de gens qui s'engagent à régler tout ça. Jusqu'à présent, il n'y en a pas eu.

Le sénateur Jaffer : Vous avez formulé une recommandation sur la responsabilité sociale des entreprises. Nous avons beaucoup d'entreprises canadiennes présentes au Congo, et Talisman au Soudan. Il n'y a aucune recommandation là-dessus. Pourriez-vous nous donner des explications pour que nous puissions examiner ça?

M. Neve : Nous avons formulé beaucoup de recommandations dans notre mémoire à l'EPU. Amnesty internationale s'intéresse à un large éventail de questions de droits humains. Beaucoup des recommandations ont été abordées. Certaines ont été soulevées par un certain nombre de pays et certaines ont semblé passer dans les mailles du filet. Nous avons été déçus de constater que

corporate social responsibility. We feel there is a need for Canada to develop binding national standards that will start to apply to the human rights conduct of Canadian companies abroad.

We were disappointed with the announcement we heard last week on this question from the government. It came two years after a remarkable national round table process had brought together industry, civil society and academia, leading to a very strong consensus report. Unfortunately, that has not been taken up by government. A weaker model has been adopted.

Senator Poy: My question is for Mr. Neve. Do you think we should establish a department of human rights and have a minister to take this on with the right type of staff to work on this issue?

Mr. Neve: I think there are some very exciting prospects in that proposal. Many countries around the world have a structure along those lines. Sometimes it is a ministerial post and sometimes it is an ambassadorial post. However, someone is given clear and senior authority within government for human rights issues.

There is added complexity in federal states, but taking action to respond to human rights recommendations is real work in all countries. It can be very complex and politically contentious. It needs champions and people who have authority, expertise and resources with the ability to be able to see the big picture and bring everything together.

Unfortunately, we have tended to take a silo approach to human rights issues for far too long in Canada. Those silos can exist amongst governments or even with government departments not coming together. Something at a more senior level which would accomplish that would be a great advance.

Senator Poy: Mr. Beauregard, in your submission, you mentioned that there were attacks on human rights defenders. Can you expand on that, please?

[Translation]

France-Isabelle Langlois, Assistant Director, Programs, Rights and Democracy: Last December, there was a study on Colombia. To that end, Rights and Democracy facilitated the participation of two aboriginal Colombian partners who are women fighting for aboriginal human rights in Colombia. With our help, they were able to meet with several foreign missions, including the Canadian one. During the plenary meeting, several states repeated the statements, criticisms and recommendations of these two women.

One of them is a very well known human rights defender in Colombia as well as a political personality. On her return to Columbia, her husband was driving to the airport to meet her when he was murdered. This murder was quite likely related to the role played by his spouse in Geneva.

personne n'a demandé au Canada d'améliorer son approche en matière de responsabilité sociale des entreprises. Nous pensons que le Canada devrait élaborer des normes nationales exécutoires sur la conduite des entreprises canadiennes à l'étranger, du point de vue des droits humains.

Nous avons été déçus de l'annonce faite la semaine dernière à ce sujet par le gouvernement. Elle venait deux ans après un processus remarquable de table ronde nationale ayant réuni le secteur privé, la société civile et le monde universitaire pour produire un rapport ayant fait l'objet d'un très large consensus. Hélas, le gouvernement n'en a pas tenu compte. On a adopté un modèle plus faible.

Le sénateur Poy : Je m'adresse à M. Neve. Pensez-vous que nous devrions créer un ministère des droits de la personne et avoir un ministre pour s'occuper de cette question, avec la bonne sorte de personnel?

M. Neve : Je pense que cette proposition offre beaucoup de possibilités intéressantes. Beaucoup d'autres pays ont adopté une structure de ce genre. Il s'agit parfois d'un poste de ministre et parfois d'un poste d'ambassadeur. De cette manière, quelqu'un détient un pouvoir clair et de haut niveau au sein du gouvernement pour traiter des questions de droits humains.

La situation est plus complexe dans un État fédéral mais prendre des mesures concrètes pour répondre aux recommandations sur les droits humains est un travail réel dans tous les pays. C'est un travail qui peut être très complexe et politiquement controversé. Il y faut des champions et des personnes possédant l'autorité, l'expertise et les ressources voulues, ainsi que la capacité de voir les choses d'un point de vue global et d'intégrer le tout.

Malheureusement, nous avons eu trop longtemps tendance à cloisonner les questions de droits humains au Canada. Il peut y avoir des cloisons entre les gouvernements mais aussi entre les ministères d'un même gouvernement. Ce serait donc déjà un progrès considérable de confier le dossier à quelqu'un de haut niveau.

Le sénateur Poy : Dans votre exposé, monsieur Beauregard, vous avez dit que certains défenseurs des droits de la personne ont été agressés. Pouvez-vous nous donner des précisions?

[Français]

France-Isabelle Langlois, directrice adjointe, Programmes, Droits et Démocratie : En décembre dernier s'est déroulée l'étude sur la Colombie. À cet effet, Droits et Démocratie a facilité la participation de deux partenaires autochtones colombiennes, défenseuses des droits humains autochtones en Colombie. Nous avons permis à ces deux femmes de rencontrer plusieurs missions étrangères, dont le Canada. Lors de la session plénière, plusieurs États ont repris les propos, blâmes et recommandations formulés par ces deux femmes.

L'une d'elles est défenseure très connue en Colombie et également une personnalité politique. Lorsqu'elle est rentrée en Colombie, son mari venait la chercher en voiture, à l'aéroport, et il a été assassiné. Cet assassinat fut vraisemblablement relié à l'intervention de son épouse à Genève.

So, it is very important to think of civil society, of the states and all of those who take part in the follow-up process because it is the security of persons and organizations that is at stake.

[English]

Senator Poy: Did you say her husband was assassinated or she was?

Ms. Langlois: She was not. Her husband was.

Senator Poy: Thank you. In the submission, did you mean that Canada does not contribute to the UN trust funds to help? I did not get the last part of it, though it spoke about contribution to a UN trust fund.

Mr. Beauregard: We understand that the contribution of Canada to this trust fund is under consideration.

Senator Poy: How long has it been under consideration?

Mr. Beauregard: I do not know.

Senator Poy: Thank you.

The Chair: For clarification, are you talking about the special fund for the UPR process?

Mr. Beauregard: Yes.

The Chair: I ask that because there are other trust funds.

Mr. Beauregard: There are two others.

The Chair: You are talking about the new special fund. Do we have any information on that? We should have asked the government officials but you might know: What countries have contributed and to what amount? It would be helpful if you have that and can provide it later.

Mr. Beauregard: We will try to do that.

Senator Goldstein: Thank you for coming and being so helpful and so clearly knowledgeable in your respective fields.

Mr. Neve, I have watched you for many years with increasing jealousy because you are a paragon in the human rights field. I aspire to be two and a half per cent of what you are.

Mr. Neve: Thank you very much.

Senator Goldstein: I have a number of questions which are more, perhaps, concerns than questions.

I would like to start with you, Ms. Farha, if I may. I noted that, towards the ends of your remarks, you were seeking an availability of remedies for rights violations through the courts. However, those remedies already exist in Canada, both through the courts and through human rights tribunals in all of the provinces and territories, in addition to the Canadian Human Rights Tribunal.

Were you concerned that those bodies are not functioning as effectively as you would like them to and what sort of recommendations would you make to enhance their functions if

Il est donc très important de penser à la société civile, aux États et à tous ceux qui participent au processus de suivi lorsqu'il s'agit de la sécurité des personnes et des organisations.

[Traduction]

Le sénateur Poy : Vous dites que son mari a été assassiné, ou elle?

Mme Langlois : Non, pas elle, son mari.

Le sénateur Poy : Merci. Dans votre exposé, vouliez-vous dire que le Canada ne contribue pas au fonds de fiducie de l'ONU? Je n'ai pas saisi la dernière partie de cette intervention mais il m'a semblé que vous parliez de contribution à un fonds de fiducie de l'ONU.

M. Beauregard : Nous croyons comprendre que le Canada examine la possibilité de contribuer à ce fonds de fiducie.

Le sénateur Poy : Depuis combien de temps?

M. Beauregard : Je ne sais pas.

Le sénateur Poy : Merci.

La présidente : Pour que les choses soient claires, parlez-vous du fonds spécial pour le processus de l'EPU?

M. Beauregard : Oui.

La présidente : Je pose la question parce qu'il y a d'autres fonds de fiducie.

M. Beauregard : Il y en a deux autres.

La présidente : Vous parlez du nouveau fonds spécial. Avons-nous les informations à ce sujet? Nous aurions dû en parler aux représentants du gouvernement mais vous avez peut-être la réponse : quels pays y ont contribué, et pour quel montant? Ce serait bon de le savoir.

M. Beauregard : Nous chercherons l'information et vous l'enverrons.

Le sénateur Goldstein : Merci d'être venus devant le comité. Il est clair que vous connaissez bien vos domaines respectifs.

Monsieur Neve, je vous suis depuis de nombreuses années avec une jalousie croissante car vous êtes un paragon des droits humains. J'aimerais être au moins deux et demi pour 100 de ce que vous êtes.

M. Neve : Merci beaucoup.

Le sénateur Goldstein : J'ai plusieurs questions à vous poser. En fait, ce sont plus des préoccupations que des questions.

Je commence avec vous, madame Farha. J'ai constaté que vous réclamiez vers la fin de votre exposé des recours judiciaires en cas de transgression des droits humains. Toutefois, ces recours existent déjà au Canada, à la fois devant les tribunaux judiciaires et devant les tribunaux des droits de la personne, dans toutes les provinces et les territoires, en plus du Tribunal canadien des droits de la personne.

Votre demande signifie-t-elle que ces organismes ne fonctionnent pas aussi efficacement que vous le souhaitez? Si tel est le cas, que recommandez-vous pour les rendre plus efficaces?

that is your concern? Let us be clear about this: What recommendations would you make to have them function better given the fact that the federal government can do nothing about provincial human rights tribunals.

Collateral to that question, when you were talking about remedies for rights violation, were you emphasizing areas of housing and homelessness or were you talking about human rights, generically?

Ms. Farha: Thank you for that question. I should say I am a lawyer —

Senator Goldstein: We forgive you.

Ms. Farha: I regard our courts and tribunal systems very highly. Therefore, no, I was not saying that they are not operating in a good way or that I have a problem with the way in which they are operating. My comments about access to remedies were specific to the area of economic and social rights.

While it is true that we have courts and tribunals across the country where you could bring claims to non-discrimination or equality that might be relevant, there is no place in the country where, let us say, a woman who is in receipt of social assistance and who is having a really hard time paying her rent can go and claim that her social assistance entitlement is too low. There is no place to claim the right to an adequate standard of living, for example. There is no place to claim the right to adequate housing.

She could go to a tribunal — let us say a human rights tribunal — and argue that it is discriminatory that she has such a low social assistance entitlement. Alternately, she could go to a court and argue that section 15, the equality rights principle, or section 7 is violated because she does not have access to a high enough entitlement.

The treaty monitoring bodies have been clear on two things with Canada: One, we need a system that could recognize social and economic rights more fully. That could happen, for example, if the Canadian Human Rights Act recognized social and economic rights in its provisions. There was a big study on the Canadian Human Rights Act and the panel headed by Justice La Forest that studied it said very clearly that groups around the country are advocating that. Justice La Forest himself agreed that was a good thing to consider. Of course, that study has been put on a shelf somewhere and nothing is happening.

Another thing that the treaty monitoring bodies have been concerned with is, when the Government of Canada goes to court, it argues quite strongly that social and economic rights cannot be litigated through our courts and they are not justiciable rights. Therefore, in that way, people do not have access to effective remedies when they are trying to get the remedy from government and the government says they are not justiciable rights.

Permettez-moi d'être tout à fait clair : quelles recommandations feriez-vous pour qu'ils fonctionnent mieux, étant bien entendu que le gouvernement fédéral n'a strictement rien à voir avec les tribunaux provinciaux des droits de la personne?

Dans le même ordre d'idées, quand vous parliez de recours contre les transgressions, vouliez-vous parler des questions de logement et de sans-abrisme ou de toutes les questions de droits humains, d'un point de vue générique?

Mme Farha : Merci de cette question. Je dois dire que je suis avocate...

Le sénateur Goldstein : On vous pardonne!

Mme Farha : J'ai beaucoup de respect pour nos tribunaux judiciaires et administratifs. Par conséquent, je ne voulais pas dire qu'ils ne fonctionnent pas bien ou que j'ai un problème avec la manière dont ils fonctionnent. Mes remarques sur l'accès portaient explicitement sur la question des droits économiques et sociaux.

S'il est vrai que nous avons des tribunaux judiciaires et administratifs auxquels nous pouvons nous adresser en cas de discrimination ou d'injustice, il n'existe aucune instance à laquelle, par exemple, une femme tributaire de l'assistance sociale et ayant beaucoup de mal à payer son loyer pourrait s'adresser pour se plaindre que ses prestations d'assistance sociale sont trop basses. Il n'existe aucune instance pour réclamer le droit à un niveau de vie adéquat, par exemple. Il n'existe aucune instance pour réclamer le droit à un logement adéquat.

Elle pourrait s'adresser à un tribunal — un tribunal des droits de la personne, par exemple — en disant que le fait que ses prestations d'assistance sociale soient si faibles constitue une discrimination. Elle pourrait aussi s'adresser à un tribunal judiciaire en disant qu'on a transgressé l'article 15, sur les droits à l'égalité, ou l'article 7 en ne lui donnant pas accès à des prestations suffisamment élevées.

Les organismes de surveillance des traités ont été très clairs sur deux choses à l'égard du Canada. Premièrement, nous avons besoin d'un système reconnaissant plus pleinement les droits sociaux et économiques. Cela pourrait se faire, par exemple, si les droits sociaux et économiques figuraient dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Lorsque le groupe présidé par le juge La Forest a mené son étude approfondie de la Loi canadienne sur les droits de la personne, il a dit très clairement que des groupes avaient formulé cette recommandation. Monsieur le juge La Forest lui-même avait dit que ce serait une bonne chose à envisager. Évidemment, l'étude a été mise sur des tablettes quelque part et l'on n'a rien fait.

Deuxièmement, les organismes de surveillance des traités ont dit que, lorsque le gouvernement du Canada s'adresse aux tribunaux, il défend avec vigueur l'idée que les droits sociaux et économiques ne peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires parce que ce ne sont pas des droits justiciables. Autrement dit, les gens n'ont pas accès à un recours efficace quand ils essaient d'obtenir réparation du gouvernement puisque celui-ci dit que ce ne sont pas des droits justiciables.

Senator Goldstein: That is exactly the point. Therefore, it is not a function of the inability of courts or human rights tribunals to function adequately. It is more a function of definition of rights and inclusion, I would assume from your perspective and the perspective of many of us as well. It is an issue of fundamental economic and socio-economic rights, which we do not, at the moment, have as having been elevated to a human right protected, for instance, by the Charter.

Would you not agree that there are very few countries that have elevated socio-economic rights to a human right?

Ms. Farha: This is an interesting conversation. I think there quite a few countries have elevated social and economic rights to a human right; all of the countries that have signed and ratified the International Covenant on Economic, Social and Culture Rights, including Canada.

However, if you are asking whether these rights being litigated and if they are justiciable in other jurisdictions, the answer is that they are. I can name them, if you would like: Brazil, Germany, South Africa, even India in some respects, et cetera. Many Latin American countries are also in that list.

Now there has been an important development internationally: There is now an optional protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. An optional protocol is an individual complaint mechanism which indicates that, at the international level, it is now been recognized that these rights are equal with civil and political rights and are justiciable at the international level. Whether Canada ratifies that is another question.

Senator Goldstein: We will wait and see about that. I do not want to take more time on this aspect.

This is directed to all of you but predominantly Mr. Neve: Are you concerned that, when the report on Canada ultimately comes out — and there is no doubt it will be critical of certain areas, and that is perfectly acceptable — that report would then be used by more serious human rights abusers to point to Canada and say, “Go after them first; leave us alone; we are developing”? That happened, for instance, with Iran a number of years ago, with its black book of how terrible Canada is. “Do not look at me,” said Iran. “Do not look at what we do to the Baha’i. Look at what you do to your Aborigines.”

Mr. Neve: Iran continues to do that every fall when Canada, as a very welcome initiative, brings the resolution before the General Assembly.

As much as I wish we could remove politics from the UN human rights system, if we ever do get there, it will be decades from now. We are faced with the reality that politics will in a multitude of different ways continue to enter into how the debates happen and the use that countries make of the materials.

Canada’s best way forward in trying to resist and push back against those sorts of inappropriate political uses of the human rights system is to never model it ourselves, and to continue to

Le sénateur Goldstein : C’est précisément ce que je voulais dire. Vous ne pouvez pas dire, à cause de cela, que les tribunaux judiciaires ou des droits de la personne ne fonctionnent pas efficacement. C’est plus une question de définition des droits, je suppose, autant de votre point de vue que du nôtre. C’est une question de droits économiques et sociaux économiques fondamentaux qui, à l’heure actuelle, n’ont pas été élevés au rang de droits humains protégés par la Charte, par exemple.

Ne convenez-vous pas que très peu de pays ont élevé les droits socioéconomiques au rang de droits humains?

Mme Farha : C’est une conversation intéressante. Je crois qu’il y a pas mal de pays qui ont en fait élevé les droits sociaux et économiques au rang de droits humains : tous ceux qui ont signé et ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dont le Canada.

En outre, si vous me demandez si ces droits ont fait l’objet de poursuites dans d’autres pays et sont justiciables, la réponse est qu’ils le sont. Si vous voulez, je peux vous nommer quelques-uns de ces pays : le Brésil, l’Allemagne, l’Afrique du Sud, même l’Inde à certains égards, et cetera. Beaucoup de pays d’Amérique latine sont sur la liste.

Je mentionne aussi un autre développement international à ce sujet. Il existe maintenant un protocole facultatif associé au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Un protocole facultatif est un mécanisme de plainte individuel indiquant que l’on reconnaît, au niveau international, que ces droits sont égaux aux droits civils et politiques et sont justiciables au niveau international. Quant à savoir si le Canada va le ratifier, c’est une autre question.

Le sénateur Goldstein : On verra. Je ne veux pas passer plus de temps là-dessus.

La question suivante s’adresse à vous tous et surtout à M. Neve : craignez-vous que, lorsque que le rapport sur le Canada sera finalement publié — et il ne fait aucun doute qu’il contiendra des critiques dans certains domaines, ce qui est parfaitement acceptable —, certains États qui transgressent plus gravement les droits humains s’en servent pour dire : « Occupez-vous d’abord du Canada. Laissez-nous tranquilles, nous sommes des pays en développement. »? C’est déjà arrivé avec l’Iran, il y a quelques années, avec son livre noir sur la situation catastrophique du Canada. « Ne vous occupez pas de nous, avait dit l’Iran, ne vous occupez pas de ce que nous faisons aux Bahá’is, occupez-vous plutôt de vos Autochtones ».

M. Neve : L’Iran continue de faire ça chaque automne lorsque le Canada présente la résolution devant l’Assemblée générale, initiative au demeurant très louable.

Même si je souhaite beaucoup retirer le politique du système onusien des droits de l’homme, ça prendra des décennies. La réalité d’aujourd’hui est que la politique continuera de nombreuses manières à orienter les débats et la manière dont les pays y participent.

Le meilleur moyen pour le Canada de résister à ce genre d’exploitation politique inappropriée du système des droits humains est de ne jamais faire la même chose et de continuer à

build alliances with other like-minded countries in the UN system that will continue to see it our way. In the past, that generally meant the EU and perhaps a little bit beyond, but that grouping has grown. We have a number of Latin American friends who are willing to stand up in principled ways for those approaches. There are some from within Africa as well now, a little less predictably. We will get there very slowly.

Along the way, you are right, there will continue to be efforts made by countries such as Iran to misuse the system. It is important that Canada be able to hold its head high and point the finger back and say, "Look, we have done everything the UN has asked us to do. That is what we are asking of you as well."

Senator Goldstein: That is fair comment.

Perhaps I should have asked our previous panel to deal with this. It was brought to my attention by one of my brilliant researchers that the consultation process with respect to the UPR seems to treat the federal government on the one hand and the provincial governments and territories on the other as two complete solitudes. One of the roles we have as senators is to represent the interests of the provinces whence we come. Would you agree this is not an appropriate paradigm?

Mr. Neve: We have not seen it.

Senator Goldstein: The provinces sit here, the federal government sits here, and ne'er the twain shall meet.

Mr. Neve: I am not familiar with the details of that model. It seems to reflect the wider concern about inadequate and sometimes nonexistent coordination amongst the federal, provincial and territorial governments with respect to human rights. Whether it is about the approach taken to sitting down and consulting with indigenous organizations and civil society groups or the broader issues around implementation, we need a system that brings those governments together in a meaningful way so that we do not have two solitudes or separate silos.

[Translation]

Senator Brazeau: Compared to other countries, Canada is ranked rather highly. If I compare Canadian aboriginal peoples to aboriginal peoples in other countries, Canada does better than many as far as human rights protection is concerned. What do NGOs do to promote Canada's reputation at the international level?

Furthermore, about consultation, I suppose we may agree that there are many synonyms for consultation, such as information session or dialogue, but do you believe that consultation means that there has to be a consensus with the groups that are consulted? I believe it is important to be clear about that.

My third question is for Mr. Neve. Your organization supports one initiative of Canadian aboriginal women, the Sisters in Spirit campaign, and, since we still have in Canada

forger des alliances avec les pays de l'ONU partageant nos vues. Dans le passé, cela signifiait généralement les pays d'Europe et quelques autres, mais ce groupe s'est élargi. Nous avons maintenant un certain nombre de pays amis en Amérique latine qui sont prêts à défendre le respect de principes fondamentaux dans ce domaine. Nous en avons également quelques-uns en Afrique, bien qu'ils soient un peu moins prévisibles à cet égard. Ce sera très lent.

Entre-temps, vous avez raison, des pays comme l'Iran continueront d'essayer d'exploiter le système. Il est important que le Canada continue d'agir avec dignité en leur répliquant : « Voyez, nous avons fait tout ce que l'ONU nous demandait. Nous n'en attendons pas moins de vous. »

Le sénateur Goldstein : C'est une réponse cohérente.

J'aurais peut-être dû poser la question suivante aux témoins précédents. L'un de mes brillants chercheurs a attiré mon attention sur le fait que le processus de consultation relié à l'EPU semble séparer complètement le gouvernement fédéral, d'une part, et les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autre part, sous forme de deux solitudes absolues. L'une des fonctions des sénateurs consiste à défendre les intérêts de leur province d'origine. Pensez-vous que ce n'est pas un paradigme approprié?

M. Neve : Ce n'est pas ce que nous avons constaté.

Le sénateur Goldstein : Les provinces sont ici, le gouvernement fédéral est là, et les deux ne se rencontrent jamais.

M. Neve : Je ne connais pas les détails de ce modèle. Cela semble refléter une préoccupation plus large concernant une coordination inadéquate, voire inexistante, entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au sujet des droits humains. Qu'il s'agisse de l'approche retenue pour consulter les organisations autochtones et les groupes de la société civile ou de questions plus larges de mise en œuvre, nous avons besoin d'un système réunissant sérieusement les gouvernements pour éviter ces deux solitudes ou ces cloisonnements.

[Français]

Le sénateur Brazeau : Si le Canada se compare aux autres pays, il est assez haut dans l'échelle. Si je compare les peuples autochtones canadiens avec les peuples autochtones des autres pays, le Canada est assez en avance en ce qui concerne l'accès et la protection pour les droits de la personne. Que font spécifiquement les ONG pour promouvoir la réputation du Canada sur le plan international?

Deuxièmement, sur la notion de consultation, on peut s'entendre qu'il y a beaucoup de synonymes utilisés pour consultation, on parle de session d'information, dialogue, mais selon vous, est-ce que le mot consultation équivaut à un consensus avec les groupes consultés? Je pense qu'il est important d'avoir cette notion.

La troisième question est spécifique à Monsieur Neve. Votre organisme et vous, avez à soutenir l'initiative des femmes autochtones du Canada, Sisters & Spirit, et comme il y a encore

some band councils that refuse to grant rights to their citizens, what is your position on band councils that still discriminate against some of their citizens?

[English]

Mr. Neve: Amnesty International has been very active on the question of violence and discrimination against indigenous women in Canada. We have our own report that was issued about five years ago, *Stolen Sisters*, and have worked very closely with a number of organizations, particularly the Native Women's Association of Canada. We certainly have been supporters more broadly of the need to amend the Canadian Human Rights Act to ensure that there is full protection for indigenous peoples and certainly for indigenous women, and we will continue to be so.

With regard to what we do to promote Canada's reputation on the world stage, we applaud, acknowledge and commend Canada when appropriate and we express concern and push for improvements when necessary. This is going back a little in history, but I can think of, for instance, the initiatives around the International Criminal Court. Amnesty International and human rights organizations across the country publicly in a multitude of different ways applauded Canada. We continue to do so. With respect to the very issue we are talking about here today, the UPR; In my opening comments I highlighted that Canada was a champion of that process in 2005 and 2006, in the midst of what was not an easy debate within the UN. You can imagine there were a number of countries that did not want to see this UPR established, or, if it was established, wanted it from the outset to be as weak as possible. The Canadian government was an eloquent and forceful champion at the time and we very much commended them for that.

I do not want to leave you with the view that we are only a negative voice. We are a critical voice, and criticism means, yes, pointing to shortcomings when necessary, but it also certainly means commending accomplishments when appropriate.

Ms. Farha: On that question, we do have to remember that under the UPR, Canada is being reviewed unto itself. Canada is not being compared to Chad, Tanzania or Thailand. Canada is being reviewed in terms of its resources, its wealth, its democracy. It is those standards that are used to measure Canada. In a resource-rich country, even in the face of an economic crisis, it is fair game to question poverty and homelessness, particularly of Aboriginal peoples. It is understood internationally that it is fair game to go after those areas. You cannot compare Canada to Chad because Canada's wealth so much surpasses that of Chad.

You also asked about consultation and I am not sure I fully understood. Does it mean consensus? I would say no. There is a diversity of voices across this country. Presumably the Government of Canada wants to hear from that diversity and would not expect consensus, but maybe I have misunderstood your question.

des conseils de bande au Canada qui refusent d'accorder des droits à leurs citoyens, quelle est votre position sur le rôle des conseils de bande qui font encore de la discrimination envers leurs citoyens?

[Traduction]

M. Neve : Amnistie internationale a été très active sur la question de la violence et de la discrimination à l'encontre des femmes autochtones du Canada. Il y a notre propre rapport, *Stolen Sisters*, publié il y a cinq ans, et nous avons collaboré étroitement avec diverses organisations, notamment l'Association des femmes autochtones du Canada. Nous avons certainement toujours appuyé, de manière plus générale, la nécessité de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour assurer une protection pleine et entière aux peuples autochtones et, bien sûr, aux femmes autochtones, et nous continuerons de le faire.

En ce qui concerne ce que nous faisons pour promouvoir la réputation du Canada à l'échelle internationale, nous approuvons publiquement et louons l'action du Canada quand c'est justifié, et nous réclamons des améliorations quand c'est nécessaire. Je remonte un peu dans le passé pour mentionner les initiatives relatives à la Cour pénale internationale. Amnistie internationale et diverses organisations de droits humains du Canada ont félicité publiquement le Canada à ce sujet, de nombreuses manières. Nous continuerons de le faire. En ce qui concerne la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, l'EPU, j'ai souligné dans ma déclaration liminaire que le Canada a été un champion de ce processus en 2005 et 2006 lors d'un débat à l'ONU qui n'était pas facile. Vous pouvez deviner qu'un certain nombre de pays ne tenaient absolument pas à ce que ce processus soit mis sur pied ou, s'il l'était, à ce qu'il soit aussi faible que possible. À l'époque, le gouvernement a défendu l'idée avec vigueur et éloquence et nous l'en avons félicité.

Je ne veux donc pas vous donner l'impression que nous sommes seulement négatifs. Certes, nous formulons des critiques, ce qui veut dire que nous pointons du doigt nos carences, lorsque c'est nécessaire, mais nous n'hésitons pas à applaudir lorsque c'est justifié.

Mme Farha : À ce sujet, il ne faut pas oublier que l'EPU signifie aussi que le Canada a l'occasion de faire son autocritique. Personne ne compare le Canada au Tchad, à la Tanzanie ou à la Thaïlande. Le Canada est jugé à l'aune de ses ressources, de sa richesse, de sa démocratie. Ce sont ces normes qui sont appliquées. Dans un pays possédant de telles ressources, même en période de crise économique, il est légitime de se poser des questions sur la pauvreté et le sans-abrisme, surtout des Autochtones. Il est parfaitement légitime, internationalement, de soulever ces questions. On ne peut pas comparer le Canada au Tchad parce que le Canada est tellement plus riche que le Tchad.

Vous avez parlé de consultation et je n'ai pas bien saisi votre question. Doit-on viser un consensus? Je dirais que non. Nous avons un pays caractérisé par la diversité et je suppose que le gouvernement tient à respecter cette diversité et ne s'attend donc pas à un consensus, mais j'ai peut-être mal compris votre question.

Mr. Neve: On that point, Senator Brazeau, you would know that in an indigenous context the word “consultation” has a very different, specific and legally important meaning, which in this broader notion of civil society “consultations” does not apply. I would totally agree. I do not think civil society groups mean that for the government to have a meaningful consultation process with us, at the end of the day they have to agree with us.

We need to feel we have had a timely, open, accessible and meaningful dialogue, that it has not been just a monologue, and that, at the end of the day, we understand and can have access to the results. It does not mean that our views will be incorporated in everything that we see.

[*Translation*]

Mr. Beaugard: I would like to make a clarification: Rights and Democracy is not an NGO but a federal corporation with a special structure that was created through an Act of Parliament. We are not involved in promoting Canada’s human rights record but we make use of Canadian resources, the Canadian experience and Canada’s engagement to promote democracy and human rights outside of Canada. In that way, we promote what is best in Canada’s record.

Senator Pépin: Mr. Neve, you stated — and it is an interesting comment — that governments should indicate which recommendations they accept. So, if I understand correctly, most of the time governments do not commit themselves and, at the end of the day, nobody knows which recommendations they have accepted.

[*English*]

Mr. Neve: This was an overall concern about the UPR, not specifically with respect to Canada. We have noted that in a number of the reviews that have happened, we have been concerned that, at the end of the day, the report is finalized and adopted by the UN Human Rights Council, but it is still not clear which recommendations the government concerned has specifically accepted and which it has rejected.

We are not expecting that kind of ambiguity from Canada. We are expecting there will be clarity; we would be worried if there was not. In an overall sense, we think countries need to be much more resourceful in ensuring that when reports are adopted — and it is the countries that adopt them by vote at the Human Rights Council — that they do not let other governments get away with that kind of vagueness. Four years later, when that country is being reviewed again, if there is not clarity around which recommendations are part of that report and which ones are not, then the follow-up will be impaired.

M. Neve : À ce sujet, sénateur Brazeau, vous savez que le mot « consultation » a un sens très différent, spécifique et juridiquement important dans le contexte autochtone, et qu’il ne s’applique pas dans le contexte plus large de consultation de la société civile. Je suis totalement d’accord. Je ne pense pas que les groupes de la société civile considèrent que, si le gouvernement doit tenir des consultations sérieuses, ça signifie qu’il doit finalement être d’accord avec nous.

Ce que nous voulons, c’est un dialogue opportun, ouvert, accessible et sérieux, pas un simple monologue, et un dialogue que nous comprenons et dont nous avons accès aux résultats. Cela ne veut pas dire que nos thèses doivent être reprises d’office dans tout ce qui se fait.

[*Français*]

M. Beaugard : J’aimerais apporter une précision : Droit et Démocratie n’est pas une ONG, mais une corporation fédérale sous une structure un peu particulière créée à travers une loi du Parlement. Nous ne travaillons pas à l’intérieur du Canada, mais à l’extérieur. Nous ne faisons pas la promotion du Canada en matière de droits de la personne, mais on utilise les ressources canadiennes, l’expérience canadienne, l’engagement du Canada pour faire la promotion de la démocratie et des droits de la personne à l’extérieur. De cette façon, nous faisons la promotion de ce que le Canada fait de mieux.

Le sénateur Pépin : Monsieur Neve, vous avez dit — et je trouve que c’est une remarque intéressante — que les gouvernements doivent mentionner les recommandations qu’ils acceptent. Si j’ai bien compris, la majorité du temps, le gouvernement ne se commet pas et, finalement, personne ne sait quelles recommandations sont acceptées.

[*Traduction*]

M. Neve : C’était une préoccupation générale au sujet de l’EPU, pas particulièrement au sujet du Canada. Nous avons constaté que, dans plusieurs des examens déjà effectués, le rapport final est adopté par le Conseil des droits de l’homme de l’ONU mais qu’on ne sait pas ensuite clairement quelles recommandations ont été acceptées ou rejetées par le gouvernement concerné.

Nous ne nous attendons pas à ce genre d’ambiguïté de la part du Canada. Nous espérons que les choses seront claires et il serait préoccupant qu’elles ne le fussent pas. D’un point de vue général, nous pensons que les pays doivent faire beaucoup plus d’efforts pour s’assurer que, lorsque que les rapports sont adoptés — et ce sont les pays qui les adoptent en votant au Conseil des droits de l’homme —, les gouvernements concernés ne puissent pas s’en tirer avec des affirmations vagues. Quatre années plus tard, lorsqu’ils feront l’objet d’un nouvel examen, on ne pourra pas faire de suivi efficace si l’on ne sait pas clairement quelles recommandations font partie de ce rapport et lesquelles n’en font pas partie.

[Translation]

Senator Pépin: In your report for 2007, Amnesty International Canada stated that Canadian laws and practices relating to anti-terrorism are not in agreement with our human rights obligations. Your organization has expressed criticisms about the security certificates issued under the Immigration and Refugee Protection Act. Has that situation being corrected?

[English]

Mr. Neve: We have seen a lot of action in that regard in the last couple of years. We had the Supreme Court of Canada decision in 2007 which clearly overturned the previous system and made it clear this it was unfair and did not meet the Charter of Rights and Freedoms.

We then had a one-year exercise of waiting for the government's response, which was not to change the fundamentals of the system but to add a new player. A new player called a "special advocate" would be appointed who would be given access to the secret evidence but, having been given access to the secret evidence, would then not be able to communicate any more with the individual concerned.

In our view, that does not solve the problem. We had recommended that there are a number of ways to use the existing process of an individual's representation by his or her own lawyer, combined with undertakings and assurances of confidentiality that lawyers give all the time in other kinds of court proceedings. These undertakings would bar that lawyer from disclosing the specifics of some information to his or her client but would allow the solicitor-client relationship to continue. That is fundamental in the midst of any legal process. However, the special advocate model is what was adopted. Those proceedings are now under way. All of the security certificate cases are before the courts right now with special advocates involved, and there are all sorts of legal challenges coming forward. One assumes that, sadly, ultimately, the issue will again end up at the Supreme Court of Canada. We will see what the court says then. We are still very concerned.

[Translation]

Senator Pépin: Last year, Amnesty International Canada stated that Canada should create an independent body to receive complaints from Canadian women detained in federal institutions. Do you believe that this is still relevant today?

[English]

Mr. Neve: That recommendation is a perfect example of the kinds of recommendations that come back to Canada from the international level, disappear into the Canadian system and seem to go nowhere. This particular recommendation has real history in Canada. You are likely aware of this, but it goes back to the work of Ms. Arbour, when she oversaw the commission that looked into the abuses at the Kingston women's prison. She is the first one who made the recommendation. Many others have

[Français]

Le sénateur Pépin : Dans votre rapport de l'année 2007, Amnistie internationale Canada avançait que les lois et les pratiques canadiennes relatives à la lutte antiterrorisme étaient non conformes à nos obligations des droits de la personne. Votre organisation dénonçait l'application des certificats de sécurité émis en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Des correctifs ont-ils été apportés à ce sujet?

[Traduction]

M. Neve : Il y a eu beaucoup d'action à ce sujet ces dernières années. Nous avons eu l'arrêt de la Cour suprême du Canada en 2007 renversant clairement l'ancien système en disant qu'il n'était pas équitable et ne répondait pas aux critères de la Charte des droits et libertés.

Nous avons dû ensuite attendre pendant un an la réponse du gouvernement, qui a été de ne pas modifier les aspects fondamentaux du système mais plutôt d'y ajouter un nouvel acteur. Un nouvel acteur appelé « défenseur spécial » serait nommé et aurait accès à la preuve secrète mais sans pouvoir communiquer ensuite avec l'individu concerné.

À notre avis, ça ne règle pas le problème. Nous avons recommandé plusieurs méthodes pour utiliser le processus existant de représentation de l'individu par son avocat, en y ajoutant le genre d'engagement ou d'assurance de confidentialité que prennent régulièrement les avocats dans toutes sortes de procédures judiciaires. De tels engagements interdiraient à l'avocat de divulguer les détails de certaines informations à son client tout en préservant la relation de confidentialité avec lui. C'est un élément fondamental de toute procédure judiciaire. Cela dit, c'est le système du défenseur spécial qu'on a retenu. Ces procédures sont maintenant en cours. Toutes les affaires de certificat de sécurité sont actuellement devant les tribunaux avec des défenseurs spéciaux et il y a toutes sortes de contestations judiciaires. On peut prévoir, malheureusement, que la question va de nouveau aboutir devant la Cour suprême. Nous verrons bien ce qu'elle décidera. Nous restons très préoccupés.

[Français]

Le sénateur Pépin : L'année dernière, Amnistie Internationale Canada a jugé nécessaire la création d'un organisme indépendant pour recevoir les plaintes des femmes incarcérées dans les pénitenciers fédéraux. Trouvez-vous que cette recommandation est encore d'actualité?

[Traduction]

M. Neve : Cette recommandation est un exemple parfait du genre de recommandations adressées au Canada au palier international qui disparaissent dans le système canadien et n'aboutissent à rien. Il y a toute une histoire derrière cette recommandation, au Canada. Vous la connaissez probablement, elle remonte au travail de Mme Arbour lorsqu'elle supervisait la première commission qui s'est penchée sur les abus commis à la prison des femmes de Kingston. C'est elle qui a formulé cette

highlighted it since; UN bodies have highlighted it; the Canadian Human Rights Commission highlighted it in a recent report; and, Amnesty International Canada has endorsed it.

It has now been 15 years or more since the work of Ms. Arbour, and we are not there yet. More to the point, we still do not have any clarity as to why we are not there. It is a very good example of why we need a better, more accountable and transparent approach to ensuring implementation of these important recommendations. At the very least, we should have answers to the question: If not, why not?

Senator Jaffer: I have a question for Ms. Farha. I do not know if you were in the room when the government said they would do further consultation before presenting their report. What kind of consultation would you like them to do?

Ms. Farha: I will be frank and say that, at this point, between now and June, there is little time to do any real consultation. I do not think it is possible, to be honest.

Post-June, it is possible, assuming they accept some recommendations that NGOs feel are worthy of working on with the government, and, presumably, they will. There are many different things that they could do to more fully engage.

One of the things we were asking the government to do just between February and June — but this could go on — is to help facilitate meetings between NGOs and senior level bureaucrats, as well as people on the parliamentary side, at the provincial and territorial level as well as federally. It is very difficult for us to access the people, the decision-makers that we need to access and try to influence. All of us feel that we would like to have constructive conversation.

I think it might have been the chair who suggested that sometimes there is a bit of adversarial nature between NGOs and government. I do not think that is what NGOs, in fact, want. We want constructive conversations and feel we are working on things.

Canada is an incredible country and I found, going across the country meeting with all these NGOs, that we have an incredible resource in this country. I have travelled around the world and done international human rights and met NGOs from around the world and the quality of thinkers in this country, both on the government side and on the NGO side is incredible. However, there is not a real meeting of minds yet, and I think that could happen and be facilitated by the federal government.

We need resources.

The Chair: We are run out of time, but I will put a question that I have pondered in the old Human Rights Commission and in the Human Rights Council.

recommandation en premier et beaucoup d'autres organismes l'ont reprise ensuite, comme des organismes de l'ONU, la Commission canadienne des droits de la personne dans un rapport récent, et aussi Amnistie internationale.

Le travail de Mme Arbour remonte à 15 ans ou plus et nous ne sommes pas encore là. C'est un très bon exemple des raisons pour lesquelles nous devons adopter une approche meilleure, plus redevable et plus transparente, pour assurer la mise en œuvre de ces recommandations importantes. Au minimum, nous devrions avoir eu une réponse à la question : pourquoi non?

Le sénateur Jaffer : J'ai une question pour Mme Farha. Je ne sais pas si vous étiez présente quand les représentants du gouvernement ont dit qu'il y aurait d'autres consultations avant le dépôt du rapport. D'après vous, quelle devrait être la nature de ces consultations?

Mme Farha : Pour être tout à fait franche avec vous, je dois admettre qu'il reste maintenant très peu de temps pour une consultation réelle d'ici le mois de juin. Honnêtement, je ne pense pas que ce soit possible.

Après juin, ce serait possible, pour autant que le gouvernement accepte certaines des recommandations au sujet desquelles les ONG estiment qu'il vaut la peine de travailler avec lui, et je suppose qu'il le fera. Il y a beaucoup de choses différentes qu'il pourrait faire pour instaurer une meilleure participation.

L'une des choses que nous demandions au gouvernement de faire entre février et juin — mais ça pourrait être permanent — serait de faciliter des rencontres entre les ONG et des bureaucrates de haut niveau, ainsi qu'avec des gens du côté parlementaire, au niveau provincial et territorial autant que fédéral. Il est très difficile pour nous d'avoir accès à ces gens-là, aux décideurs auxquels nous devrions pouvoir nous adresser pour essayer de les influencer. Nous aimerions tous avoir une conversation constructive avec eux.

Je crois que c'est la présidente qui a dit qu'il y a parfois une relation d'antagonisme entre les ONG et le gouvernement mais je ne pense pas que c'est ce que souhaitent les ONG. Nous voulons des conversations constructives pour pouvoir travailler sérieusement sur les différents dossiers.

Le Canada est un pays incroyable et, lors des rencontres auxquelles j'ai participé avec toutes ces ONG dans tout le pays, j'ai constaté que nous avons une ressource incroyable à ce niveau. J'ai voyagé dans le monde entier pour m'occuper de questions touchant les droits humains internationaux et j'ai rencontré des ONG du monde entier. La qualité de la réflexion au Canada est incroyable, aussi bien du côté gouvernemental que du côté des ONG. Toutefois, il n'a pas encore de communauté de pensée et je pense que nous pourrions y arriver si c'était facilité par le gouvernement fédéral.

Nous avons besoin de ressources.

La présidente : Nous arrivons à la fin de cette séance mais il y a encore une question qui m'intéresse au sujet du Conseil des droits de l'homme et qui m'intéressait déjà à l'époque de la Commission.

Canada is very open in comparison to many other countries and so we do have a dialogue. It may not be as constructive as one might wish. We carry on the dialogue in many different ways, through the press, with each other, in conferences, and so on.

It would be interesting to hear back from Rights and Democracy, Amnesty International Canada and your organization or any other NGOs. How do we make it more productive within Canada as a consultation and dialogue, but, more importantly, how do we ensure that that dialogue we have is positive internationally?

Country after country relishes and waits for statements by NGOs such as, Canada is not doing something, and they wave it around. It is not doing it in comparison of what it could be doing as opposed to a world standard. They leave the impression in many countries that we are worse than we are.

It seems to me that in the international field, we want to move the yardsticks ahead. If a country is at point A, we want them to be better next year and better the year after that. That is the yardstick. Canada should be measured in the same way. Too often, the detractors of Canada simply want to protect their own, less-than-stellar performances. They will point out that, "Canada does not give any rights to women." Those broad statements are translated back through diplomacy and political will and are very hard to rebut.

We must develop a dialogue nationally and internationally that is more transparent for Canada but in the international context. I worry that the people who need the rights most are those who rarely have an opportunity to dialogue at all. They are either being commented upon by the opposition or the government of the day or NGOs or groupings of it or foreign countries. I know the UN has wrestled often to get the information and education to the people who really need it so they can speak for themselves. All of us are filters for those people in the last analysis. We should ensure that we are proper and honest filters.

I hope that we can continue the dialogue. We are not going away. We will have periodic reviews. We thank you for contributing to the body of knowledge that we have as we raise the questions we will wrestle with as we monitor the Human Rights Council, in particular the UPR process. Thank you all.

Senators, the steering committee meets on many issues. I am relying on my deputy chair to translate and get feedback from her members and I am doing the same with ours. We have put a proposal forward on how we can handle the study of the subject matter of Bill C-10. If your side could meet with Senator Jaffer, she will tell you how we propose to get your feedback so that the steering committee can continue along that line, or perhaps have to alter it in some way. I undertake to meet with my members on that.

Le Canada est très ouvert par rapport à beaucoup d'autres pays, ce qui nous permet d'avoir un dialogue. Ce n'est peut-être pas aussi constructif que d'aucuns le souhaitent mais nous menons quand même un dialogue de nombreuses manières différentes, par la presse, entre nous, lors de conférences, et cetera.

Il serait intéressant que Droits et démocratie, Amnistie internationale Canada, votre organisation et d'autres ONG nous communiquent leurs réactions. Comment pourrions-nous faire pour que le dialogue et la consultation soient plus productifs et, ce qui est encore plus important, pour que notre dialogue soit positif internationalement?

De nombreux pays se réjouissent d'entendre des ONG dire que le Canada ne fait pas bien, et ils utilisent ensuite cet argument sur la scène internationale. Ils espèrent entendre dire que le Canada ne fait pas aussi bien qu'il le devrait par rapport à une norme mondiale. De cette manière, ils laissent entendre dans de nombreux pays que notre situation est pire qu'elle ne l'est en réalité.

Au niveau international, il me semble que nous devrions rehausser les exigences. Si un pays est arrivé au point A, nous voulons qu'il fasse mieux l'année suivante, et mieux encore l'année d'après. Voilà ce qu'il faudrait exiger. Le même principe devrait s'appliquer au Canada. Trop souvent, les détracteurs du Canada essaient simplement de protéger leur propre bilan qui est moins que reluisant. Ils diront par exemple que le Canada n'accorde pas de droits aux femmes. Ce genre de déclaration à l'emporte-pièce s'insinue dans le débat diplomatique et politique et devient très difficile à réfuter.

Nous devons instaurer au niveau national et international un dialogue plus transparent pour le Canada mais dans le contexte international. Je crains que les gens dont les droits ont le plus besoin d'être protégés soient ceux qui ont le moins l'occasion de dialoguer. Ils font l'objet de commentaires de l'opposition, du gouvernement, des ONG ou de pays étrangers. Je sais que l'ONU déploie beaucoup d'efforts pour que l'information et l'éducation atteignent les gens qui en ont vraiment besoin afin qu'ils puissent défendre eux-mêmes leur cause. En dernière analyse, nous sommes tous ici un filtre par lequel passe leur message et nous devons veiller à être un filtre neutre et honnête.

J'espère que nous pourrions continuer le dialogue. Nous n'allons pas disparaître. Il y aura d'autres examens périodiques. Nous vous remercions d'avoir contribué à notre information, ce qui nous permettra de continuer à poser des questions durant notre surveillance du Conseil des droits de l'homme et, en particulier, de l'EPU. Merci à tous et toutes.

Chers sénateurs, le comité directeur se réunit pour traiter de nombreuses questions. Je compte sur ma vice-présidente pour prendre connaissance des réactions de ses membres, et je fais la même chose avec les nôtres. Nous avons avancé une proposition sur la manière d'aborder l'étude du projet de loi C-10. Si les sénateurs de votre côté pouvaient rencontrer le sénateur Jaffer, cela lui permettrait de vous dire comment nous avons l'intention de recueillir votre opinion afin que le comité directeur puisse continuer sur cette ligne, ou la modifier s'il y a lieu. Je m'engage à rencontrer mes membres à ce sujet.

In the next couple of weeks, we will try to finish up any and all witnesses, depending on witness availability, for the Public Service Commission study that we are involved in and in the council study with a view to wrapping those up.

Also, on the sexual exploitation, we have asked our researchers to envision the last draft of Senator Dallaire's proposal and what it would look like as a plan of action for a final decision.

(The committee adjourned.)

Nous allons tenter dans les prochaines semaines de terminer l'audition de tous les témoins concernant notre étude de la Commission de la fonction publique, selon leur disponibilité, ainsi que notre étude du Conseil, afin de conclure ces travaux.

En outre, en ce qui concerne l'exploitation sexuelle, nous avons demandé à nos recherchistes d'examiner la dernière ébauche de la proposition du sénateur Dallaire dans le but de dresser un plan d'action pour une décision finale.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Department of Justice Canada:

John Sims, Deputy Minister.

Canadian Heritage:

Diane Fulford, Assistant Deputy Minister, Citizenship and Heritage;
Lyn Elliot Sherwood, Executive Director, Heritage.

Amnesty International Canada:

Alex Neve, Secretary General.

Rights and Democracy:

Rémy M. Beauregard, President;
France-Isabelle Langlois, Assistant Director, Programs.

Centre for Equality Rights in Accommodation:

Leilani Farha, Executive Director.

TÉMOINS

Ministère de la Justice Canada:

John Sims, sous-ministre.

Patrimoine canadien:

Diane Fulford, sous-ministre adjointe, Citoyenneté et patrimoine;
Lyn Elliot Sherwood, directrice exécutive, Patrimoine.

Amnistie internationale Canada:

Alex Neve, secrétaire général.

Droits et Démocratie:

Rémy M. Beauregard, président;
France-Isabelle Langlois, directrice-adjointe, Programmes.

Centre pour les droits à l'égalité au logement:

Leilani Farha, directrice exécutive.